

# ALTERNATIVES NON VIOLENTES

B-D-T-C

# *lexique de la non-violence*

Jean-Marie Muller



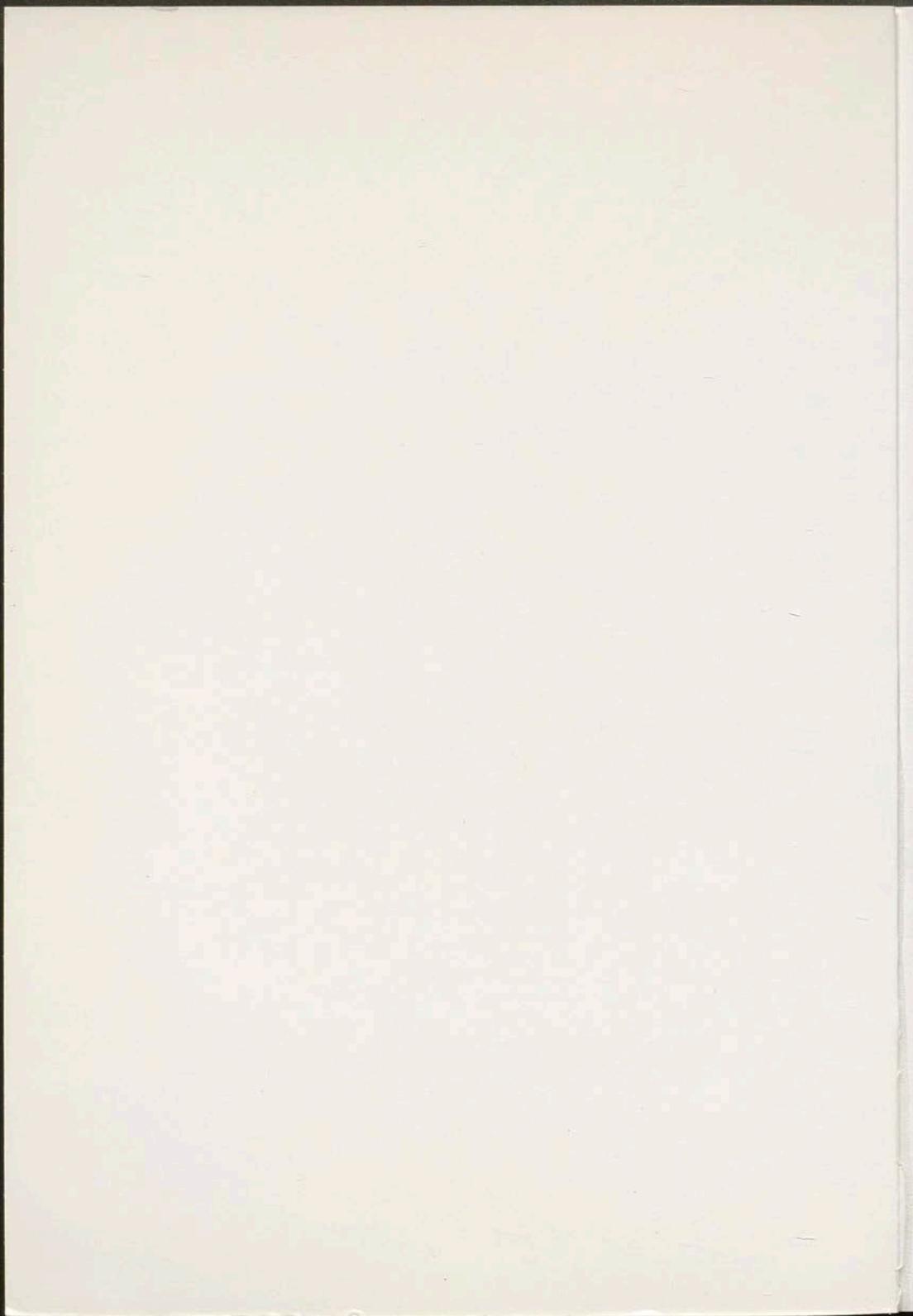
Institut de  
Recherche sur la  
Résolution  
Non-violente  
des conflits

8°P 6112

Nº 68

38 F

NUMÉRO SPÉCIAL



*lexique*  
*de la*  
*non-violence*

---

*Jean-Marie Muller*

*Il y a quelque temps, l'idée a germé, dans le Comité de notre revue, de rédiger un lexique pour clarifier les notions les plus couramment utilisées à propos de l'action non-violente. Cette idée aurait sans doute tardé à se concrétiser si Jean-Marie Muller n'avait accepté la charge de ce travail important. Nous l'en remercions vivement, ainsi que l'Institut de Recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC) qui l'a soutenu.*

*Il est normal que l'auteur, assumant seul cette tâche, ait traité cette ample matière en fonction de ses propres conceptions. Certaines des opinions exprimées ici peuvent faire l'objet de discussion au sein de notre Comité ; mais c'est la part, bien normale et bien nécessaire, du débat d'idées dans une revue comme la nôtre.*

*Nous sommes heureux de publier ce travail qui représente à nos yeux un outil précieux et très neuf pour approfondir la réflexion sur l'action non-violente, réflexion qui constitue l'un des objectifs majeurs de notre revue depuis sa fondation.*

A.N.V.

## AVANT-PROPOS

*La non-violence reste encore largement étrangère à la culture qui façonne notre intelligence. Les concepts autour desquels notre pensée s'ordonne et se structure laissent peu de place à celui de non-violence, tandis que la violence fait partie intégrante de notre univers conceptuel. La non-violence vient en quelque sorte bouleverser nos points de repère. Le concept même de non-violence se heurte, dans notre esprit, à de telle difficultés que nous sommes souvent tentés d'en récuser la pertinence.*

*Et pourtant, la non-violence commence à sortir des groupes militants dans lesquels elle se trouvait jusqu'à présent confinée. Les noms et les visages de Gandhi et de Martin Luther King sont connus et respectés même si, le plus souvent, ils évoquent des personnages qui restent lointains. Il arrive parfois que l'actualité présente certains événements en parlant de non-violence. Mais, si nous avons parfois l'intuition que la non-violence pourrait ouvrir de nouveaux horizons à la réflexion et à l'action, nos habitudes de pensée reprennent bien vite leurs droits.*

*Malgré tout, la non-violence commence à devenir discutable, c'est-à-dire digne d'être discutée. Ce lexique voudrait favoriser cette discussion.*

*Pour nous libérer des confusions et des équivoques qui pèsent sur la non-violence, nous avons besoin d'un langage clair, rationnel et cohérent. Nous ne prétendons pas avoir trouvé ce langage. Simplement, nous sommes partis à sa recherche. Ce lexique veut faire partager cette recherche.*

*Nous avons fait le choix délibéré de ne pas « donner des exemples » pour illustrer nos propos. Cette absence de références à des exemples concrets peut parfois rendre la lecture plus aride. Mais la présentation et l'analyse des expériences d'action non-violente auxquelles nous aurions pu souvent nous référer aurait enflé plus qu'il ne convenait le texte de chaque article. En procédant ainsi, nous avons pu atteindre la concision qui correspond aux normes d'un lexique. En*

*outre, cette méthode nous a obligé à plus de rigueur dans la réflexion. Le fait de se référer à des exemples concrets peut être un procédé de facilité qui dispense de préciser davantage les concepts et d'approfondir leur signification. Certes, il n'y a pas de réflexion théorique qui ne s'enracine dans l'observation et l'analyse des expériences historiques. Tout au long de ces pages, la référence aux faits reste implicite mais elle est toujours présente (1).*

*Nous avons rédigé l'ensemble des articles qui composent ce lexique en sorte que chacun d'entre eux se suffise à lui-même et puisse ainsi faire l'objet d'une lecture autonome. Cela nous a conduit à rappeler parfois, ne serait-ce que d'une phrase, ce qui est « déjà dit » dans d'autres articles. Nous espérons que ces rappels, qui établissent des passerelles entre les différents articles afin de faciliter la circulation à l'intérieur du lexique, ne seront pas perçus comme des redites.*

*Certes, il existe différentes approches de la non-violence. Celles-ci conduisent vers des conceptions diverses qui présentent entre elles des convergences mais aussi des divergences. L'exposé, l'examen et la discussion de ces divergences auraient dépassé le cadre de ce lexique. Celui-ci n'a donc aucune prétention « encyclopédique ». Mais il y a certainement place pour un tel travail.*

*Nous n'entendons pas dissimuler que la conception de la non-violence que nous présentons à travers les soixante-huit articles de ce lexique résulte de choix éthiques, philosophiques et politiques qui, par nature, nous sont personnels. Nous espérons cependant – et, pour une part, nous savons – qu'ils rejoignent les choix de beaucoup d'autres. Chaque fois, nous avons donc pris parti mais en nous efforçant de ne pas figer notre réflexion afin que le débat et le dialogue puissent s'établir dans le respect mutuel des convictions des uns et des autres.*

J.M. MULLER

(1) Pour le reste, nous croyons beaucoup à la valeur de la pédagogie de l'exemple concret. C'est elle que nous nous sommes efforcé de mettre en œuvre dans nos ouvrages précédents, notamment dans *Stratégie de l'action non-violente* (Le Seuil, Col. Points Politique) et *Vous avez dit : « Pacifisme » ?, De la menace nucléaire à la défense civile non-violente* (Le Cerf).

# Action directe

---

L'*action directe* consiste à intervenir directement dans la vie de la société, sans passer par l'intermédiaire des institutions sociales ou politiques. Ainsi misera-t-on, pour changer la société, davantage sur l'*action de rue* que sur le *bulletin de vote*. La théorie de l'action directe se fonde sur une critique du fonctionnement habituel de la démocratie "formelle" qui permet rarement au citoyen de faire vraiment entendre sa voix et d'avoir prise sur la réalité. Par le vote, le citoyen *délègue* son pouvoir, il ne l'*exerce pas*. Les démocraties parlementaires sont davantage des démocraties de *représentation* que de *participation*.

Le suffrage universel ne saurait être dénoncé en tant que tel : en démocratie, il est le mode d'expression normal de la majorité. Pourtant, il convient d'en reconnaître les limites et les insuffisances. Il n'y a pas de démocratie sans élections libres ; mais des élections ne suffisent pas à garantir la démocratie. Ce n'est pas parce qu'il est majoritaire qu'un choix est forcément juste. Ceux qui le contestent n'ont donc pas à s'y rallier pour la seule raison qu'ils se trouvent minoritaires. Certes, il leur appartient d'œuvrer pour un changement de majorité mais, précisément pour cela, ils ne sauraient se cantonner dans l'attente inactive des prochaines élections. Il leur faut agir *directement* pour interpeller l'opinion publique en dénonçant les injustices du désordre établi et en exigeant que justice soit rendue à ceux qui en sont les victimees.

Les plaidoyers en faveur de l'*action directe* se sont souvent identifiés à une apologie de l'*action violente*. Divers groupes d'action directe ont recouru à la violence armée non seulement pour combattre la « démocratie bourgeoise » mais pour l'abattre. Ce qu'ils ne pouvaient attendre des élections, ils voulaient l'accomplir par la révolution ; et celle-ci exigeait de recourir à la violence. Mais la violence isole la révolution. Son efficacité est surtout de renforcer les systèmes répressifs des pouvoirs établis. De fait, elle s'avère incapable de changer le désordre établi. Au-delà des impasses auxquelles on aboutit si on agit seulement dans le cadre des institutions de la démocratie parlementaire et au-delà des contradictions dans lesquelles on s'enfermerait si on agissait par la violence, l'*action directe non-violente*, dès lors qu'elle est organisée collectivement, peut permettre de s'opposer efficacement

aux abus des pouvoirs établis, de combattre les injustices sociales et de réaliser les changements nécessaires.

L'action directe non-violente peut être légale ou illégale, selon les dispositions de la loi en vigueur qui au demeurant sont changeantes par nature. Ainsi le simple fait de distribuer un tract sur la place publique peut se faire soit en conformité avec la loi, soit en violation de celle-ci. Mais l'exigence de la justice doit être plus forte que la contrainte de la loi.

## Agressivité

---

La violence est tellement présente au cœur de l'histoire des hommes que nous sommes parfois tentés de penser qu'elle est inscrite au cœur même de l'homme. La violence serait "naturelle" pour l'homme. Il serait donc vain de parier sur la non-violence. En réalité, la violence est *culturelle* et non pas *naturelle*. Ce n'est pas la violence qui est inscrite dans la nature humaine mais l'agressivité. Et il n'est pas fatal que celle-ci s'exprime par la violence.

L'agressivité est une puissance de combativité, d'affirmation de soi. Constitutive de ma propre personnalité, elle me permet d'affronter l'autre sans me dérober. Sans agressivité, nous serions constamment en fuite devant les menaces que les autres font peser sur nous ; nous serions incapables de surmonter la peur qui nous retient de combattre nos adversaires. Devant l'injustice, la passivité est une attitude plus répandue que la violence. La capacité de résignation des hommes est plus grande que leur capacité de révolte. Aussi, l'une des premières tâches d'une action non-violente est-elle de "mobiliser" ceux-là mêmes qui subissent l'injustice, c'est-à-dire de réveiller leur agressivité pour les préparer à la lutte. En ce sens, la non-violence est plus opposée à la passivité et à la résignation qu'à la violence. « La non-violence, affirmait Gandhi, suppose avant tout qu'on est capable de se battre ».

La violence apparaît alors comme une perversion de l'agressivité. L'action non-violente collective doit permettre de canaliser l'agressivité des individus en sorte qu'elle ne s'exprime plus par

les moyens de la violence destructrice qui risquent de créer de nouvelles injustices, mais par des moyens justes qui permettent de construire une société plus juste.

\* Voir *Alternatives non-violentes*, n° 51.

## Anarchisme

---

L'anarchisme est la doctrine politique qui refuse à l'Etat le droit de recourir à la violence pour contraindre l'individu à se soumettre à sa loi. Au nom de la liberté individuelle, l'anarchisme dénonce l'ordre social imposé par l'Etat. Il refuse toutes les justifications par lesquelles l'Etat affirme la légitimité de la violence qu'il emploie pour imposer sa propre souveraineté et assurer sa propre conservation. L'anarchisme appelle à lutter contre l'Etat jusqu'à ce qu'il dépérisse.

La non-violence rejoint l'intuition de l'anarchisme et reprend à son compte sa critique radicale de l'Etat dans la mesure même où la violence, si elle n'est pas le seul moyen auquel il a recours pour établir ou rétablir d'ordre social, est en effet son moyen spécifique d'intervention. Malheureusement, l'anarchisme est généralement resté prisonnier de son refus de l'Etat, comme le pacifisme est resté prisonnier de son refus de l'armée. L'Etat et l'armée sont des « monstres froids » qui restent insensibles face aux incantations des anarchistes et des pacifistes qui jurent de les “abattre”.

C'est pourquoi les uns et les autres se sont montrés incapables d'infléchir l'histoire des sociétés et de les libérer de l'emprise de la violence. Le plus souvent l'anarchisme n'a inspiré qu'une révolte d'autant plus inopérante qu'elle s'exprimait à travers l'action violente. Ce faisant, l'anarchisme se discréditait lui-même en s'enfermant dans une contradiction totale : on ne peut contester efficacement l'Etat en s'autorisant soi-même à recourir à la violence. La logique de l'anarchisme ne peut se développer que dans la logique de la non-violence.

Une politique non-violente récuse l'idéalisme et l'irréalisme de l'anarchisme qui l'ont conduit à ignorer les contraintes de la réalité et l'ont empêché de proposer des alternatives constructives. La non-violence est ainsi mise en demeure de faire la preuve qu'elle permet de construire une société qui puisse être gérée autrement que par la menace de la violence et la violence elle-même. C'est précisément l'ambition de l'autogestion.

- *Autogestion*
- *Etat*
- *Politique*

## **Antimilitarisme**

---

L'antimilitarisme, dans sa conception et sa perception les plus courantes, ne se situe pas sur le même registre que celui sur lequel s'inscrit la non-violence.

Certes, si l'on s'en tient à définir l'antimilitarisme comme l'opposition au militarisme, c'est-à-dire à la domination de l'idéologie et de l'institution militaires sur la société, alors les militants de la non-violence, comme tous les démocrates, ne peuvent que se déclarer résolument antimilitaristes. Mais l'antimilitarisme a généralement une autre signification : il apparaît comme une sorte de racisme à l'encontre de la personne des militaires. Certes, tous les militaires ne sont pas animés par le seul idéal de défendre la liberté contre toute menace totalitaire. Il arrive que certains d'entre eux poursuivent des intérêts qui ne sont pas ceux de la nation, voire se fassent complices de ce qu'il est convenu d'appeler des « crimes de guerre ». Mais les accusations qui doivent être portées contre ceux-là ne peuvent pas être étendues à l'ensemble de ceux qui ont partie liée avec l'armée. Le racisme consiste précisément dans cette généralisation abusive.

La guerre est toujours meurtrière, et c'est la raison pour laquelle la non-violence refuse de légitimer ses moyens, mais les militaires ne sont pas pour autant des assassins ; la non-violence

récuse l'antimilitarisme qui se fonde sur une pareille condamnation.

Les militants de la non-violence se refusent à instruire un quelconque procès d'intention à l'encontre de ceux qui estiment nécessaire de préparer la guerre pour avoir la paix. Ils proposent, au contraire, d'établir avec les militaires un dialogue contradictoire portant à la fois sur les dangers d'une course aux armements qui se justifierait par elle-même et pour elle-même et sur les possibilités offertes par les stratégies de défense civile non-violente.

- *Défense civile non-violente*
- *Guerre*

## *Autogestion*

---

Une campagne d'action non-violente doit se donner un objectif clair, précis, limité et possible, qui puisse être atteint à court terme. Mais, en même temps, les injustices dénoncées et combattues ne doivent pas être isolées de leur contexte économique et politique. Il importe au contraire de les situer à l'intérieur d'une analyse globale de la société et que l'objectif ponctuel choisi soit lui-même intégré à un projet politique global. Une action non-violente vient alors prendre sa place dans la cadre d'une stratégie visant à faire aboutir à long terme un projet politique dont la visée est de construire une société plus juste et plus libre.

Une politique non-violente ne se réduit pas à une somme de contestations et de protestations contre les injustices du désordre établi ; elle doit être fondée sur des propositions concernant l'ordre social, dont elle doit prétendre assumer la gestion.

Les exigences éthiques et politiques de la non-violence, comme la simple observation des faits, nous obligent à dénoncer l'incapacité des systèmes capitalistes et communistes à promouvoir une société de justice et de liberté. Par son dynamisme propre, la non-violence est porteuse d'un projet politique qui établisse une véritable démocratie, à la fois économique et politique.

Un tel projet doit viser à inscrire dans la réalité sociale l'égalité des chances pour tous et laisser espérer la diminution progressive des rapports de violence dans l'organisation sociale. Il rejoint ainsi celui du « socialisme autogestionnaire » dont la visée est de permettre à chaque femme et à chaque homme d'acquérir le pouvoir d'être maître de son propre destin dans la co-responsabilité de la « chose publique » (c'est-à-dire de *la république*) avec les autres membres de la société.

L'autogestion politique, c'est la gestion de la république par les citoyens eux-mêmes. Cela implique qu'ils participent plus directement aux pouvoirs de décision répartis aux différents niveaux de l'organisation sociale. L'autogestion consiste donc dans l'exercice du pouvoir par le peuple : elle est donc l'expression effective de la démo-cratie.

Un projet autogestionnaire doit préciser les structures et les institutions sociales, économiques et politiques qui permettraient de résoudre les inévitables conflits qui surgissent au sein d'une collectivité humaine, sans retomber dans les contradictions du centralisme autoritaire et bureaucratique qui caractérise la gestion de nombreux états modernes, c'est-à-dire sans être à nouveau prisonnier de l'engrenage de la violence. En ce sens, la visée de l'autogestion est de se rapprocher le plus possible d'une gestion non-violente de la société politique.

De même que la lutte non-violente rend nécessaire de recourir à certains moyens de *contrainte*, la gestion non-violente de la société n'est pas possible sans la mise en œuvre de certaines contraintes pour établir et maintenir l'ordre social. L'autogestion ne peut pas être la convivialité harmonieuse de tous les citoyens unis dans le respect et la confiance mutuels. Prétendre éliminer toute contrainte de l'organisation sociale, ce serait déraper vers l'utopie et se condamner à l'impuissance. Mais dire cela, ce n'est pas retomber dans la logique de la violence, c'est s'obliger à rechercher les moyens non-violents d'une telle contrainte.

- *Estat*
- *Politique*

## Autoréduction

---

L'autoréduction consiste, par exemple, à réduire soi-même et collectivement les factures envoyées par telle administration parce que l'on estime tout à fait abusive l'augmentation des tarifs qu'elle vient de décider. Il peut en être ainsi pour les factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, pour la redevance de l'audiovisuel, etc.

On peut également organiser une autoréduction collective des loyers, soit pour lutter contre leur augmentation excessive, soit pour exiger des propriétaires qu'ils consentent à faire tel investissement qui permette l'amélioration des conditions de logement des locataires. Cette autoréduction consiste en une grève partielle des loyers.

On peut aussi réduire ses impôts pour protester contre telle décision de l'Etat que l'on juge particulièrement néfaste.

L'autoréduction peut être organisée pour obtenir l'annulation ou, du moins, la réduction de l'augmentation du prix des transports en commun. Mais, ici, il n'est pas possible de réduire soi-même le prix de son billet. Il faut donc que les comités de lutte des usagers ou les syndicats impriment de vrais-faux titres de transport, assurent leur distribution et leur vente sur les lieux de travail et restituent l'argent ainsi récolté à l'entreprise incriminée.

Pour réussir, une campagne d'autoréduction exige d'être mise en œuvre avec rigueur ; elle peut rarement aboutir si elle n'est pas directement prise en charge par une organisation de masse.

→ *Refus de l'impôt*

## Boycott

---

Le boycott consiste à appliquer au domaine de la consommation le principe stratégique de non-coopération. Les propriétaires d'une entreprise commerciale ne peuvent réaliser des bénéfices

que grâce à la coopération que leurs clients leur apportent en achetant leurs produits ou en recourant à leurs services. En leur retirant cette coopération on exerce sur eux une *pression* qui, si elle se prolonge, les oblige à satisfaire les exigences présentées par les organisateurs du boycott.

Différents objectifs peuvent être assignés à un boycott :

- obtenir l'amélioration de la qualité ou le retrait de la vente soit d'un produit industriel qui présente de graves malfaçons, soit d'un produit alimentaire qui s'est avéré nuisible à la santé ;
- contraindre les dirigeants d'une entreprise à reconnaître les droits des travailleurs qu'ils emploient (qu'il s'agisse des salaires ou des conditions de travail) ou à modifier certains pratiques (par exemple, la discrimination raciale) ;
- obtenir des responsables d'une usine qu'ils prennent les mesures nécessaires pour faire cesser des pollutions entraînant de graves nuisances écologiques.

Un boycott vise à faire baisser les ventes de manière à faire subir à l'entreprise un manque à gagner suffisamment important pour qu'il oblige les dirigeants à céder face à la pression économique qui s'exerce contre eux. Le pouvoir d'achat des consommateurs devient ainsi un véritable pouvoir qui s'oppose à celui des producteurs. Ceux-ci ne sauraient l'ignorer sans nuire à leurs propres intérêts. De plus, un boycott représente pour l'entreprise incriminée une campagne de contre-publicité susceptible de nuire gravement à son image de marque.

Il n'est pas nécessaire que le boycott soit total pour qu'il devienne efficace. Au-delà d'un certain pourcentage de la baisse des ventes, l'entreprise perd de l'argent et cesse d'être bénéficiaire. Encore faut-il que ce pourcentage soit atteint, ce qui implique une réelle popularisation du boycott. Il ne suffit pas de lancer le mot d'ordre du boycott par un communiqué de presse et quelques affiches.

Il est nécessaire de distribuer des tracts dans la rue et mettre en place des « piquets de boycott » à proximité des principaux points de vente afin d'informer les consommateurs et de les inciter à refuser tout achat de tel ou tel produit précis. Là encore, il est essentiel que l'action puisse s'inscrire dans la durée. Cela devrait être possible lorsque l'objectif est suffisamment clair parce que, généralement, la participation à un boycott n'entraîne

pas de graves inconvénients pour les consommateurs. Ceux-ci ont moins à redouter que le boycott se prolonge que les producteurs eux-mêmes et cela devrait inciter ces derniers à entendre raison.

→ *Non-coopération*

\* Voir aussi le livre sur César Chavez (cf. Bibliographie).

## Clandestinité

---

Tout mouvement de résistance au désordre établi provoque inévitablement la répression du pouvoir. Toutefois, dans une société démocratique, il peut s'exprimer ouvertement et organiser des manifestations publiques en toute légalité. La répression ne frappe alors que ceux qui défient directement les pouvoirs publics par une action de *désobéissance civile*. Les poursuites, les procès et les condamnations qu'ils encourrent viennent donner un surcroît de publicité à la cause qu'ils défendent en interpellant l'opinion publique davantage que l'action elle-même. Dans de telles circonstances, la clandestinité peut présenter un intérêt tactique temporaire mais ne constitue pas une nécessité stratégique.

En revanche, dans une société où le pouvoir fait fi des exigences de la démocratie et où l'expression même d'opinions dissidentes est un délit justiciable d'une lourde condamnation, un mouvement d'opposition ne peut se développer qu'en organisant une part de ses activités dans la clandestinité.

Il est vrai que Gandhi a établi une incompatibilité de nature entre la non-violence et la clandestinité. « Aucune organisation secrète, a-t-il prétendu, aussi grande soit-elle, ne peut faire aucun bien. La clandestinité vise à construire un mur de protection autour de soi. La non-violence dédaigne une telle protection. Elle fonctionne au grand jour et en face des obstacles, si importants soient-ils ».

Cette appréciation, comme il arrive parfois chez Gandhi, transpose abusivement un principe moral en principe d'action politique. Face à un pouvoir très répressif, les membres d'un

mouvement de dissidence ou de résistance doivent se protéger au maximum contre la répression en la déjouant par la clandestinité. La non-violence, dès lors qu'elle entend être le fondement d'une stratégie de lutte, ne doit pas dédaigner cette protection.

Certes, il n'est pas souhaitable qu'un mouvement de résistance devienne une organisation totalement clandestine. Il lui appartient d'apprécier, en fonction des circonstances, quelle est la meilleure articulation entre actions publiques et activités clandestines. En règle générale, la proportion entre la partie visible de l'iceberg et sa partie cachée est fonction du degré de démocratie existant dans la société.

→ *Répression*

## *Conflit*

---

Notre relation aux autres est constitutive de notre propre personnalité. Nous avons besoin des autres pour devenir nous-mêmes. Cependant notre première rencontre avec l'autre est le plus souvent conflictuelle. Elle est alors une relation d'adversité, de tension, d'affrontement : l'autre est celui dont les désirs s'opposent à mes propres désirs, dont les projets contrarient mes propres projets, dont les droits empiètent sur mes propres droits, dont la liberté menace ma propre liberté, dont l'existence défie ma propre existence. C'est donc à travers des conflits que je me fais reconnaître de l'autre et qu'il se fait reconnaître de moi.

Ainsi le conflit est-il au centre des rapports entre personnes et entre collectivités humaines. Sa fonction est de construire entre elles des relations de justice. Toute situation politique est conflictuelle, ne serait-ce que de manière potentielle. Il en résulte que l'action politique consiste essentiellement à gérer les conflits entre individus et groupes sociaux.

La non-violence ne présuppose pas un monde sans conflits : en réalité, on ne peut parler d'action non-violente qu'en situation de conflit. Les divers discours pacifistes, qu'ils soient juridiques ou spiritualistes, se trompent lorsqu'ils stigmatisent le conflit au

profit d'une apologie exclusive du droit, de la confiance, de la fraternité, de la réconciliation, du pardon et de l'amour.

→ *Violence*

## Contrainte

---

L'action non-violente en appelle à ce qu'il y a de "raison" en tout homme. Elle constitue un pari sur la capacité des hommes à devenir raisonnables. A l'intérieur même du conflit, l'action non-violente entreprend de raisonner l'adversaire pour le convaincre de la justesse de la cause défendue. Mais cette "conversion" de l'adversaire constitue pour la lutte non-violente davantage une visée qu'un objectif. L'objectif immédiat est de contraindre l'adversaire sans attendre qu'il se laisse convaincre.

Le combat non-violent ne peut se réduire à un simple débat d'idées où il s'agirait seulement de convaincre notre adversaire de la justesse de notre propre cause. Ce serait méconnaître la réalité politique que de la réduire à un dialogue rationnel où la vérité pourrait triompher de l'erreur par l'exposé d'une démonstration qu'aucune objection ne pourrait venir contredire. En réalité, le dialogue social et politique ne s'inscrit pas sur le registre de la communication rationnelle où seuls les concepts rivaliseraient entre eux. Bien souvent, les mots eux-mêmes ne mettent pas tant en cause des idées que des intérêts. C'est pourquoi leur force de persuasion se trouve fortement atténuée.

Les rapports sociaux et politiques entre individus et entre groupes, quand ils sont des rapports de *pouvoir* reposent sur des rapports de *force*. Face à des enjeux de pouvoir qui mettent en cause des intérêts antagonistes, les hommes, généralement, ne sont pas raisonnables. Il n'est pas suffisant, pour qu'ils le deviennent, de faire appel à leur raison. La simple exigence de justice, face à celui qui profite de l'injustice, risque fort de l'indisposer plutôt que de le disposer au dialogue et à la conciliation. Dans un premier temps, la revendication de justice est beaucoup plus de

nature à rompre le dialogue qu'à l'instaurer. Lorsque l'esclave exige sa liberté, il rompt délibérément le dialogue que sa résignation lui permettait d'entretenir avec son maître. Et il est rare que celui-ci se laisse aussitôt convaincre par la justesse de la revendication qui lui est présentée et accepte d'emblée de la satisfaire. Avant que ne s'instaure d'égal à égal un nouveau dialogue entre les deux hommes, si jamais il peut s'instaurer, beaucoup de temps sera nécessaire : tout le temps qu'il leur faudra pour résoudre leur conflit. Encore devront-ils apprendre à le résoudre sans que l'un se croie obligé de tuer l'autre.

On ne peut donc expliquer la force de la non-violence en prétendant que, la vérité étant universelle, elle ne peut manquer de s'éveiller chez notre adversaire. Déjà, dans les conflits entre deux personnes, il serait largement imprudent d'affirmer que l'un des adversaires se rendra sûrement à la vérité pourvu que l'autre sache rendre témoignage à cette dernière avec détermination et persévérance. En ce domaine, rien n'est inéluctable. Il n'existe aucun déterminisme, fondé sur la « force de la vérité », qui obligerait quiconque à se rendre aux raisons de celui qui défend une cause juste. Mais surtout, au niveau des conflits sociaux et politiques, les adversaires ne sont pas des personnes, ni même des groupes de personnes, mais des groupes d'intérêts soudés par des idéologies opposées. De tels groupes ne se laissent pas "convaincre". L'action non-violente ne peut avoir d'autre but que de les *contraindre*.

Certes, parmi les membres de ces groupes, certains *individus* pourront être sensibles à la justesse des causes défendues par la non-violence. Ils pourront alors en devenir en quelque sorte les avocats auprès de leurs partenaires. Mais, vraisemblablement, ils ne seront qu'une petite minorité et courront le risque d'être repoussés dans la marginalité par leur propre groupe, qui les considérera comme des traîtres. Leur rôle cependant pourra être important lorsque, la lutte ayant changé le rapport de force, le moment viendra de rechercher une solution négociée du conflit.

Ainsi l'expérience ne nous permet-elle pas d'espérer que la seule « force de la justice » puisse convaincre un groupe social qu'il doit renoncer de lui-même à ses priviléges et reconnaître le bien-fondé des exigences qui lui sont présentées. Lorsqu'il s'agit de lutter contre les injustices structurelles du désordre établi, c'est la contrainte exercée par l'action collective qui est détermi-

nante dans le succès d'une stratégie non-violente.

→ *Dialogue*

→ *Force*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes* n° 62, et *Stratégie de l'action non-violente*, p. 40-47.

## *Défense civile non-violente*

---

Tout système de défense repose sur l'articulation de la *menace* et de l'*emploi* des moyens choisis pour faire face aux éventuelles agressions. La menace a pour fonction de dissuader tout agresseur potentiel en le convainquant que les coûts de son agression seraient supérieurs aux profits qu'il pourrait en retirer.

Aujourd'hui, la révolution technologique a donné aux armes une telle capacité de destruction que leur emploi détruirait probablement la société même que nous voulons défendre. Certes, l'intention dissuasive des systèmes d'armes conçus par les Etats industriels est plus que jamais affichée. Mais le plus probable, si nous entrions dans une crise internationale où notre société se trouverait directement menacée d'une agression militaire, c'est que nous ne puissions employer pour nous défendre ni les armes nucléaires, ni les armes classiques. La menace d'emploi de ces armes a pour fonction de dissuader le décideur adverse de nous agresser ; mais, dès lors que celui-ci aurait décidé de contourner nos dissuasions, l'emploi de nos armes ne pourrait plus nous défendre puisqu'il provoquerait notre destruction.

Dès lors que nos instruments militaires se trouveraient paralysés par ceux de notre agresseur, c'est la société civile qui serait confrontée directement à l'agression et qui devrait supporter entièrement le choc de l'affrontement. Il importe donc de concevoir, de préparer et d'organiser la défense civile de la société civile par les civils eux-mêmes.

Les objectifs les plus probables qu'un adversaire chercherait à atteindre en occupant un territoire seraient :

- l'influence idéologique,
- la domination politique,
- l'exploitation économique.

Dès lors, l'invasion et l'occupation d'un territoire ne constituent pas les *buts* de l'agression ; elles ne sont que des *moyens* pour établir le contrôle et la domination de la société civile. C'est pourquoi une politique de déstabilisation et de domination vise à obtenir par la conjugaison des moyens de persuasion, de pression, de contrainte et de répression, la collaboration de la population civile adverse. Cette complicité objective est donc l'ultime objectif de l'agression.

L'axe central d'une stratégie civile de défense est donc l'organisation du refus généralisé, mais sélectif et parfaitement ciblé, de cette collaboration. On peut alors définir ainsi la défense civile : une politique de défense contre toute tentative de déstabilisation, de contrôle ou d'occupation de notre société, conjuguant de manière préparée et organisée des actions non-violentes collectives de non-coopération et de confrontation avec l'adversaire, en sorte que celui-ci soit mis dans l'incapacité d'atteindre les objectifs idéologiques, politiques et économiques qui justifient son agression.

La défense civile doit s'organiser principalement sur deux fronts : le front *institutionnel* et le front *populaire*. Face à une agression étrangère, défendre la société c'est aussi défendre l'Etat démocratique, c'est-à-dire défendre les institutions qui permettent le libre exercice des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire qui garantissent le droit. Pour cela, il importe que les pouvoirs publics reconnaissent eux-mêmes la place que la défense civile doit prendre dans l'organisation de notre société afin qu'elle puisse se développer dans les espaces institutionnels.

Mais, en même temps, la défense civile exige une grande capacité d'initiative des différents acteurs sociaux. La résistance ne pourra s'organiser efficacement que si elle résulte de la conjugaison de deux mouvements, l'un étant impulsé d'en haut par les pouvoirs publics et l'autre d'en bas par les citoyens conscients de leurs propres responsabilités et décidés à les assumer. La préparation de la défense civile devra également se faire dans le cadre

des organisations sociales et politiques au sein desquelles s'expriment concrètement la solidarité des citoyens. Les partis politiques, les syndicats, les mouvements associatifs, les entreprises et Eglises constituent les *relais sociaux* à travers lesquels la société civile doit préparer et organiser sa propre défense.

Ainsi existe-t-il un lien organique entre la démocratie et la défense civile non-violente. Tout ce qui renforce l'une concourt à renforcer l'autre. Le meilleur moyen de préparer la défense de la démocratie pour les temps de crise est de la renforcer et de la rendre plus effective en temps de paix.

La défense civile non-violente peut être considérée comme une alternative aux défenses militaires. Mais cela présuppose qu'un pays décide de renoncer à toute forme de défense armée pour ne faire reposer sa sécurité et son indépendance que sur la préparation et, le cas échéant, sur la mise en œuvre de la défense civile. Compte tenu de l'ampleur des changements culturels et politiques que ce choix implique nécessairement, une telle hypothèse ne peut être envisagée à court ni même à moyen terme.

La valeur d'une alternative se juge aussi à sa capacité à rendre possible un processus cohérent de transition et une dynamique de changement. Dans ce processus de transition que nous appelons "transarmement", les différentes formes de défense militaire et la défense civile devront coexister, même si cette coexistence peut apparaître conflictuelle. La préparation et l'organisation d'une défense civile non-violente constituerait alors une valeur ajoutée à la dissuasion globale de notre pays. Tout ce qui renforce l'affirmation de notre volonté de défense et tout ce qui augmente notre capacité de résister contre une éventuelle agression prolonge et amplifie l'effet dissuasif de notre défense.

Dans l'hypothèse où nos forces de dissuasion seraient contournées et où, par conséquent, nous devrions nous défendre contre une agression, la défense civile non-violente pourrait être considérée, par rapport aux différentes formes de défense militaire, comme un *complément*, un *recours* ou une *autre option*.

→ *Dissuasion civile*

→ *Transarmement*

\* Voir aussi *Vous avez dit : "Pacifisme" ?*, p. 201-215.

# Désarmement

---

L'accélération quantitative et qualitative de la course aux armements augmente le risque de voir une guerre se déclencher. La sophistication de plus en plus poussée des armes modernes est de nature à favoriser le dérapage d'une crise politique vers un conflit militaire. Par ailleurs, le risque est réel que ces armes soient employées par erreur, que celle-ci soit technique ou humaine. Aujourd'hui, la course aux armements constitue davantage une menace qu'une garantie pour la sécurité des peuples. Le document final de la session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978, affirmait : « L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr ».

Etant donné le surarmement des grandes puissances, celles-ci peuvent, sans porter atteinte à leur sécurité respective, prendre des mesures partielles de désarmement qui atténuent la dangerosité de l'équilibre des terreurs. L'accord intervenu en décembre 1987 entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, portant sur les armes nucléaires de portée intermédiaire, peut constituer un pas important vers une politique internationale de détente.

Mais, au-delà de telles mesures ponctuelles, une politique de désarmement vient se heurter à de nombreuses difficultés qu'il serait vain de minimiser. Ce sont les conflits, et non les armes, qui sont les causes premières des crises et des guerres qui peuvent s'ensuivre. Dès lors, pour supprimer les guerres, il est vain de proposer de commencer par détruire les armes. Il est également illusoire d'imaginer un monde sans conflits. La seule voie qui puisse nous conduire vers une société internationale pacifiée est donc de chercher à résoudre les conflits par d'autres moyens que les armes de la violence.

Voyant dans les armements la cause principale des guerres, le pacifisme a proposé le désarmement unilatéral immédiat comme une contribution décisive à la paix. Un tel projet était nécessairement voué à l'échec. La sécurité est un besoin fondamental de toute collectivité humaine. Dans la mesure où les membres d'une société ont le sentiment que leur sécurité exige la possession d'armes capables de s'opposer efficacement à une agression de leur

territoire, le désarmement unilatéral ne pourrait engendrer chez eux qu'une profonde insécurité. De ce fait, il est rigoureusement impossible.

Par ailleurs, les propositions de désarmement général, simultané et contrôlé ne semblent pas davantage opérationnelles. Elles supposent également résolus de nombreux problèmes de tous ordres auxquels, par elles-mêmes, elles n'apportent aucune solution. Il convient d'abord de résoudre ces problèmes et de créer ainsi les conditions qui rendent possible un tel désarmement.

Dans cette perspective, la tâche prioritaire est de concevoir et de préparer des « équivalents fonctionnels » de la guerre qui permettent aux peuples et aux nations d'assurer leur sécurité. Nous appellerons « transarmement » le projet qui vise à mettre en œuvre progressivement une politique alternative de défense fondée sur la stratégie de l'action non-violente.

→ *Pacifisme*

→ *Transarmement*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes* n° 44.

## **Désobéissance civile**

---

Pour combattre une injustice du désordre établi, la stratégie de l'action non-violente consiste à mettre en œuvre d'abord tous les moyens prévus ou permis par la loi. Mais lorsque ceux-ci s'avèrent inopérants, alors il peut devenir nécessaire de passer outre aux obligations et/ou aux interdits de la loi.

Certes, il serait vain, au nom d'un idéal de non-violence absolue, de concevoir une société où la justice et l'ordre pourraient être assurés par le libre concours de chacun sans qu'il soit besoin de recourir aux obligations imposées par la loi. Celle-ci remplit une fonction sociale qu'on ne saurait nier. La fonction de la loi est d'obliger les citoyens à un comportement raisonnable, en sorte que l'arbitraire ni la violence ne puissent se donner libre cours. Il ne serait donc pas juste de considérer les contraintes exercées par

la loi seulement comme des *entraves* à la liberté, elles sont aussi des *garanties* pour elle.

Pour autant que la loi remplit sa fonction au service de la justice, elle mérite notre obéissance. Mais lorsqu'elle couvre, cautionne ou engendre elle-même des injustices, elle mérite notre désobéissance. Car l'obéissance à la loi ne dégage pas le citoyen de sa responsabilité : celui qui se soumet à une loi injuste porte une part de la responsabilité de cette injustice. Ce qui fait l'injustice, ce n'est pas tant la loi injuste que l'*obéissance à la loi injuste*. Dès lors, pour lutter contre l'injustice, il peut être nécessaire de désobéir à la loi.

Selon la doctrine officielle des Etats qui se disent démocratiques, chaque citoyen, par le fait qu'il a la possibilité de voter en toute liberté, devrait ensuite se soumettre en tout à la décision du suffrage universel. Pourtant, « la loi de la majorité n'a rien à dire là où la conscience doit se prononcer » (Gandhi). Ce serait démissionner de nos propres responsabilités que de nous en remettre passivement à la loi de la majorité. Celui qui refuse d'obéir ne se désolidarise pas de la collectivité politique à laquelle il appartient : il ne refuse pas d'être solidaire, il refuse d'être complice.

Ce n'est pas la loi qui doit dicter ce qui est juste mais ce qui est juste qui doit dicter la loi. Aussi bien, lorsque nous estimons qu'il y a conflit entre la loi et la justice, devons-nous choisir la justice et désobéir à la loi. Car ce qui doit dicter le comportement du citoyen ce n'est pas ce qui est légal mais ce qui est légitime.

L'histoire nous apprend que la démocratie est beaucoup plus souvent menacée par l'obéissance aveugle des citoyens que par leur désobéissance. Si l'obéissance des citoyens fait la force des régimes totalitaires, leur désobéissance peut devenir le fondement de la résistance à ces mêmes régimes. La démocratie exige des citoyens *responsables* et non pas des citoyens *disciplinés*. La désobéissance civile apparaît comme l'une des garanties de la démocratie, même si celle-ci, forcément, ne peut pas l'inclure dans sa propre loi. Mais pour que sa légitimité démocratique puisse apparaître clairement aux yeux de l'opinion publique, il est essentiel que la désobéissance reste civile, c'est-à-dire qu'elle respecte les règles de la « civilité » et soit donc non-violente.

Il ne suffit pas que l'action de désobéissance civile soit justifiée, elle doit être *efficace*. Elle ne doit pas seulement permettre au citoyen d'agir selon sa conscience, elle doit aussi lui permettre d'agir efficacement contre l'injustice. C'est pourquoi elle ne doit pas rester une protestation individuelle – une simple « objection de conscience » – mais elle doit devenir une action collective et organisée visant à exercer sur les pouvoirs publics une pression qui les oblige à rétablir le droit. Pour cela, il faudra souvent obtenir, non seulement la suppression de la loi injuste, mais la promulgation d'une nouvelle loi qui impose la justice.

Par sa propre logique, la loi prévoit des sanctions contre le citoyen qui se dérobe à ses prescriptions. Toute action de désobéissance civile risque donc de se heurter à la répression de l'Etat, qui doit veiller à ce que « force reste à la loi ». Mais, dans la mesure où la loi transgessée est véritablement injuste, les sanctions qui sont infligées aux citoyens désobéissants sont également injustes. Celui qui désobéit à une loi qu'il juge injuste est donc fondé à « désobéir » également aux sanctions que l'Etat lui impose. Mais on ne saurait définir ici une règle absolue. Il s'agit plutôt de rechercher quelle est la conduite la plus opportune en fonction de la situation concrète dans laquelle on se trouve. Les critères qui doivent être retenus ne sont pas d'ordre moral, mais politique et stratégique. Il s'agit de discerner quelle est l'attitude qui donnera à l'action sa plus grande efficacité. Il se peut qu'il soit préférable de ne pas échapper aux sanctions prévues par la loi : l'injustice de la condamnation frappant les citoyens récalcitrants peut être de nature à révéler aux yeux de l'opinion publique l'injustice de la loi transgessée et à discréditer les pouvoirs publics. Dans d'autres circonstances, il peut être préférable d'échapper aux sanctions afin d'amplifier le défi lancé aux autorités et de mieux mettre en évidence le caractère illégitime de la peine prononcée. On peut alors envisager d'entrer dans la clandestinité pour un temps plus ou moins long. Il est possible de choisir soi-même la date de son arrestation en lui donnant l'impact médiatique le plus fort possible. L'essentiel est de chercher à toujours garder l'initiative.

Ce qui donne à une action de désobéissance civile toute sa force, c'est le nombre de ceux qui s'y engagent. La multiplication

des arrestations et des procès peut être le meilleur moyen d'embarrasser les pouvoirs publics et de les obliger, en fin de compte, à satisfaire les revendications du mouvement de résistance.

→ *Non-coopération*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes*, n°s 47 et 66, et *Stratégie de l'action non-violente*, p. 64-78.

## *Dialogue*

---

La stratégie de l'action non-violente s'efforce de mettre en œuvre toute la force de la parole. Dans un premier temps, il s'agit d'épuiser toutes les possibilités de dialogue avec l'autre, en faisant appel à sa conscience pour tenter de le convertir et appel à sa raison pour tenter de le convaincre. Mais, le plus souvent, la force de la parole s'avère impuissante à faire céder les puissants qui défendront leurs priviléges envers et contre tout.

Ce qui caractérise une situation d'injustice, c'est précisément que le dialogue n'y est pas possible entre oppresseur et opprimés. Le dialogue, dès lors, ne peut pas être un moyen pour résoudre le conflit ; la lutte est le seul moyen pour « résoudre » le dialogue, c'est-à-dire pour le rendre possible. La fonction de la lutte non-violente est alors de *créer les conditions du dialogue*, en établissant un nouveau rapport de force qui oblige l'autre à me reconnaître comme un interlocuteur nécessaire. Dès lors, des négociations peuvent s'ouvrir qui doivent permettre de parvenir à un accord qui établisse la justice.

→ *Contrainte*

# Dissuasion civile

---

Comme toute politique de défense, l'organisation de la défense civile non-violente doit avoir pour finalité première de dissuader un agresseur potentiel d'engager les hostilités. La crédibilité de la dissuasion civile est effective lorsque l'adversaire a dû se convaincre qu'il exposerait son propre pouvoir à de réels dangers s'il décidait d'intervenir au-delà de ses frontières. Ses agents pourraient certes pénétrer sur le territoire convoité sans qu'ils subissent de pertes et sans que sa population se trouve exposée à des représailles, mais ses soldats, ses fonctionnaires et tous ses chargés de mission se heurteraient à l'hostilité organisée des pouvoirs publics, des institutions et des citoyens qui leur refuseraient toute collaboration. Ils courraient alors le risque de se trouver empêtrés dans les réseaux d'un « maquis politique », en subissant l'inconvénient majeur de ne pas avoir l'avantage du terrain. Ils auraient alors les plus grandes difficultés à contrôler ce maquis et ne pourraient guère espérer le réduire dans un délai raisonnable. La dissuasion est effective dès lors que les risques encourus apparaissent disproportionnés par rapport à l'enjeu de la crise et les coûts prévisibles plus importants que les profits espérés.

Pour renforcer la crédibilité de la dissuasion civile, il faut à la fois augmenter les coûts et réduire les profits. Il importe donc que le décideur adverse perçoive l'importance des coûts qu'il devrait payer : il s'agit de coûts idéologiques, politiques, sociaux, économiques et diplomatiques dont l'addition risquerait de déstabiliser son propre pouvoir et son propre régime. Par ailleurs, dans la mesure où il ne peut espérer aucune complicité significative au sein de la population adverse, il risquerait d'être frustré des profits qu'il voudrait retirer de son agression. Le rapport entre ces coûts et ces profits est de nature à l'amener à renoncer à toute intervention sur le territoire d'une société ayant mis en place les moyens d'une défense civile.

→ *Défense civile non-violente*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes* n° 59.

# *Ecologie*

---

L'homme fait subir de multiples « violences » à son environnement et il en subit lui-même les contre-coups. La destruction de son « cadre de vie » porte directement atteinte à « la qualité de sa vie ». Le respect de la nature est donc un respect que l'homme se doit à lui-même. Le besoin de respecter et de protéger la nature ne procède pas d'un quelconque sentimentalisme mais d'un *impératif politique*. L'écologie est la recherche et l'énoncé des règles et des normes auxquelles les activités de l'homme – notamment économiques – doivent se soumettre pour respecter les rythmes et les équilibres naturels de son environnement.

Force nous est de reconnaître que le gaspillage de nombreuses ressources naturelles a entraîné une déstabilisation de l'environnement dont les conséquences, si le processus se poursuivait, pourraient avoir un caractère tragique pour la survie même de notre espèce. C'est aujourd'hui un fait scientifiquement établi que l'air, l'eau et la terre sont gravement pollués et que leur pollution vient menacer notre propre vie.

Cependant, ces dégradations ne présentent pas le plus souvent un caractère irréversible. Il est encore possible d'y porter remède, à condition de le vouloir et de prendre les mesures qui s'imposent. Il y a urgence.

Malheureusement, il existe dans nos sociétés modernes un consensus productiviste. Ni le libéralisme, ni le socialisme n'ont pris la mesure des contradictions et des impasses dans lesquelles nous a conduits le progrès technique livré à lui-même. Ni l'un, ni l'autre ne se sont détournés à temps des illusions scientistes apparues à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont fait espérer un progrès social continu comme conséquence d'un progrès technique linéaire.

Nous devons aujourd'hui reconnaître la faillite de la conception et de la réalisation scientistes du progrès industriel. Cela ne signifie nullement qu'il faille bannir toute innovation technologique en faisant une apologie fallacieuse du « bon vieux temps », mais cela signifie qu'il est urgent de maîtriser le développement industriel de nos sociétés et de redéfinir les critères en fonction desquels nous devons le gérer. Des limites ont été franchies, des seuils ont été dépassés, en sorte qu'il n'est plus possible de soutenir qu'il s'agit seulement de bavures localisées, d'excès ou d'abus

ponctuels auxquels un quelconque ministre de l'Environnement pourrait porter remède. C'est le système de production industrielle lui-même qu'il faut remettre en cause pour le soumettre aux impératifs écologiques. Produire autrement implique de consommer autrement, c'est-à-dire de consommer mieux.

Le projet d'une société socialiste autogestionnaire ne peut être cohérent que s'il intègre et assume les exigences et les revendications de l'écologie. Dans cette perspective, autogestion, écologie et non-violence constituent les trois fondements d'un projet et d'une stratégie politiques susceptibles de rendre la société moins déraisonnable.

## *Esprit de défense*

---

L'un des effets les plus pervers de la priorité absolue donnée à la dissuasion nucléaire dans la doctrine de défense de la France a été de déresponsabiliser et de démobiliser les Français par rapport au rôle essentiel qui devrait être le leur dans la sauvegarde de la démocratie dans le cadre de la « défense globale » de notre pays. En s'efforçant de convaincre les citoyen(ne)s que la dissuasion nucléaire rendait pratiquement impossible une agression étrangère, les gouvernements successifs de la France les ont surtout persuadés qu'en tout état de cause ils n'avaient aucun rôle actif à jouer dans la défense de notre société.

Certes, la rhétorique officielle ne manque jamais d'affirmer que la défense doit être « l'affaire de tous », et que la dissuasion nucléaire elle-même n'a de crédibilité que dans la mesure où elle bénéficie de l'assentiment populaire. Mais « l'esprit de défense » qui est ainsi requis de la part des citoyen(ne)s s'apparente à l'*acceptation passive* des choix opérés par les états-majors politiques et militaires, non à l'exercice d'une responsabilité directe dans l'organisation de la défense de notre société. Si le chef de l'Etat peut dire à la télévision : « La dissuasion, c'est moi », les citoyens-téléspectateurs doivent bien en conclure : « La dissuasion, c'est pas nous »...

En réalité, la plus grande part des propos tenus officiellement sur l'esprit de défense des citoyen(ne)s ont pour visée essentielle de venir renforcer les liens entre l'Armée et la Nation. La sensibilisation des civils aux impératifs de la défense se situe dans le cadre étroit et inapproprié de l'organisation militaire. Cette restriction à la fois théorique et pratique est de nature à entraver gravement le développement de l'esprit de défense. Pour pouvoir réellement responsabiliser les citoyen(ne)s à leurs devoirs de défense, il serait certainement plus opérationnel de concevoir et d'organiser leur mobilisation dans le cadre des institutions civiles qui assurent le fonctionnement démocratique de la société. Pour stimuler l'esprit de défense des citoyen(ne)s, il faut *civiliser la défense* et non pas *militariser les civils*. Il ne convient pas d'organiser la défense civile à travers une décentralisation de l'organisation militaire, mais à travers une « décentration » par rapport à elle et un « recentrage » par rapport aux institutions civiles.

Il convient de corriger le langage d'idéalisme moral qui tend à réduire le devoir de défense des citoyens à un « esprit », c'est-à-dire un « attachement aux valeurs » qui fondent la civilisation et la « volonté » de les défendre le jour hypothétique où elles seraient menacées. Concrètement, il s'agit de défendre les institutions politiques qui incarnent et historicisent ces valeurs, c'est-à-dire les institutions de la démocratie qui garantissent les libertés individuelles et collectives. En outre, il est vain d'attendre des citoyens qu'ils affirment leur volonté de défense si la société ne leur offre pas concrètement les moyens de se défendre civillement. La population doit pouvoir se préparer dès maintenant à mettre en œuvre une stratégie civile de défense face à un éventuel agresseur en sorte que celui-ci se trouve dissuadé de mettre son projet à exécution.

L'esprit de défense pourra d'autant mieux mobiliser les volontés que les tâches proposées aux civils le seront dans le cadre des structures administratives, sociales, économiques et politiques dans lesquelles ils travaillent quotidiennement. La préparation de la défense civile s'inscrit ainsi en totale continuité et en parfaite homogénéité avec la vie des citoyen(ne)s dans les institutions où ils exercent leurs responsabilités civiques. L'esprit de défense qui est requis d'eux s'enracine directement dans l'esprit civique qui anime leurs activités quotidiennes.

→ *Défense civile non-violente*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes*, n° 52.

# Etat

---

De multiples et diverses définitions de l'Etat ont été données. La plus répandue désigne l'Etat comme l'ensemble des institutions politiques, juridiques, administratives, policières et militaires qui organisent les pouvoirs et les services publics. L'une des missions spécifiques de l'Etat est d'établir, de maintenir et, le cas échéant, de rétablir l'ordre public et la paix civile. L'un et l'autre ne peuvent résulter que d'une organisation contraignante de la société reposant sur des obligations et des interdits. L'Etat exerce donc nécessairement un pouvoir de contrainte. Il serait en effet illusoire de prétendre gérer une société en n'ayant recours qu'à des moyens de *persuasion*; des moyens de *contrainte* doivent obliger les individus à respecter le « contrat social » qui fonde l'ordre et la cohésion de la cité.

Il existe un droit et un devoir de défense de la société contre ceux qui troublent l'ordre public. Une société de droit ne peut se dispenser d'une justice et d'une police institutionnalisées, capables de « mettre hors d'état de nuire », c'est-à-dire de neutraliser par la « force publique », les individus et les groupes qui mettent en danger la paix civile. On ne saurait donc organiser une société de justice et de liberté sans reconnaître la légitimité de *l'obligation de la loi et de la contrainte de la justice*.

Mais, alors, une question se pose dont l'enjeu politique est décisif pour la vie même des sociétés : si la contrainte sociale est légitime pour assurer la paix civile, *quels sont les moyens légitimes de cette contrainte*? Question d'autant plus cruciale que les Etats y ont toujours répondu en revendiquant pour leur propre compte, selon l'expression de Max Weber, « le monopole de la violence physique légitime ». « L'Etat, précise Weber, ne se laisse définir sociologiquement que par le moyen spécifique qui lui est propre, (...) à savoir la violence physique. (...) S'il n'existant que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'Etat aurait alors disparu ».

Certes, la contrainte légale (définie par le droit pénal) pouvant impliquer la violence physique n'est pas l'unique moyen auquel l'Etat a recours pour organiser la société. Les sociologues peuvent à bon droit souligner les aspects bénéfiques de l'œuvre réalisée par l'« Etat de droit » dans la recherche d'une organisa-

tion rationnelle des sociétés modernes. Il n'en demeure pas moins que la contrainte et, en dernier ressort, la violence sont les moyens spécifiques de l'Etat. Il existe donc une relation organique entre l'Etat et la violence. Ce lien essentiel est souvent nié ou caché mais il est irréductible. Selon nous, il est constitutif de l'Etat.

L'Etat fonde la légitimité de sa propre violence sur la nécessité de s'opposer à la violence des individus et des groupes sociaux qui troublent l'ordre public et d'assurer ainsi la sécurité des citoyens. Certes, il existe des situations-limites où il s'avère difficile, voire impossible, de rétablir l'ordre public sans recourir à la violence. Mais on fait subir à la pensée politique une distorsion majeure en prenant prétexte de ces cas-limites où la violence peut s'avérer nécessaire, pour construire une *idéologie* qui confère à l'Etat le *droit de recourir normalement à la violence physique pour assurer la paix civile*.

Dès lors que la société civile a concédé à l'Etat le droit de recourir à la violence pour maintenir l'ordre public, il sera facile à l'Etat d'invoquer ce droit pour défendre sa propre « sûreté » contre les citoyens. Ce seuil franchi – et l'histoire nous montre que ce n'est pas une hypothèse d'école –, l'Etat ne constitue plus une garantie pour la sécurité des citoyens mais une menace pour elle. L'Etat est continuellement tenté de criminaliser la dissidence et de la réprimer comme une délinquance. L'ordre étatique tend à normaliser aussi les opinions.

En institutionalisant la violence comme moyen légitime de gérer les inévitables conflits qui surgissent au sein de la société, l'Etat lui donne droit de cité. Dès lors, c'est l'ensemble des rapports sociaux qui se trouvent contaminés par la logique de la violence. En démocratie, le but premier de la politique est de mettre la violence hors la loi ; ainsi l'Etat va-t-il à l'encontre de ce but en mettant la violence dans sa loi.

Certes, l'Etat libéral (ou « démocratique ») et l'Etat totalitaire ne présentent pas le même visage et ne méritent pas le même jugement. Leur rapport à la violence est tout à fait différent dans la pratique, mais il ne l'est pas tout à fait dans la théorie. Entre la doctrine de l'Etat libéral et celle de l'Etat totalitaire, il y a continuité. Celle-ci procède de celle-là et lui emprunte l'essentiel de son argumentation. L'Etat libéral est lui-même sous-tendu par une idéologie de la violence légitime qui porte déjà en elle l'idéo-

logie qui servira à l'Etat totalitaire pour affirmer sa propre légitimité. « Le cancer de l'Etat, écrivait Emmanuel Mounier dans son *Manifeste au service du personnalisme* paru en 1936, se forme au sein même de nos démocraties. (...) L'étatisme "démocratique" glisse à l'état totalitaire comme le fleuve à la mer ».

La raison d'Etat ignore souvent les raisons de la démocratie. N'est-ce pas le ministre de l'Intérieur d'un gouvernement français on ne peut plus « libéral » qui affirmait à la télévision, le 26 février 1987 : « La démocratie s'arrête ou commence l'intérêt de l'Etat » ? Certes, les hommes d'Etat sont généralement plus discrets mais, en disant cela, le ministre français n'avouait-il pas une règle inavouée de la pratique de tous les Etats ?

L'Etat libéral peut se montrer totalitaire à l'occasion ; il est toujours prêt pour cela. La machine bureaucratique et policière fabriquée par l'Etat libéral est prête à servir un régime totalitaire. Il suffira qu'un « homme fort » s'en empare et la fasse fonctionner à plein rendement, tout en continuant à se prévaloir de l'« Etat de droit ». Les garanties constitutionnelles et légales elles-mêmes pourront rester ; il suffira qu'elles restent lettre morte. L'histoire ne nous apprend-elle pas que la démocratie est plus souvent, plus durement et plus durablement malmenée par les violences des agents de l'Etat contre les citoyens que par les violences des citoyens entre eux ?

Lorsque l'idéologie, au nom de la nécessité de l'ordre, innocenté l'Etat de ses actes de violence, alors peut naître la tyrannie. C'est l'idéologie de la violence légitime qui engendre et nourrit les doctrines de l'Etat totalitaire. Pour combattre celles-ci, il faut commencer par récuser celle-là dès le moment où elle apparaît, feutrée et bien intentionnée, au sein des doctrines de l'Etat libéral. La non-violence récuse les doctrines de l'Etat en ce qu'elles engendent par elles-mêmes un processus de légitimation idéologique de la violence qui peut, à l'occasion, constituer une menace pour la démocratie.

« Je crois, affirmait Gandhi, que la démocratie ne peut résulter que de la non-violence ». La démocratie autogestionnaire vise à faire déperir l'Etat en organisant la société civile en sorte que les citoyens puissent prendre et exercer leur propre pouvoir. La tâche primordiale d'une stratégie de l'action non-violente est de transformer le tissu social par l'autogestion des citoyens. Mais le déclin de l'Etat ne peut pas être conçu comme un proces-

sus conduisant à la disparition de tout pouvoir politique de décision et d'exécution. Vouloir construire une société sans gouvernement relève de l'utopie. Une telle société, si elle était jamais instituée, se déstructurerait rapidement sous l'effet de la force dissolvante des individualismes et des particularismes. Aussi, le projet politique qui s'inspire des principes de la non-violence vise-t-il à instituer un pouvoir politique de régulation, de coordination, d'arbitrage et, le cas échéant, de contrainte qui soit un « équivalent fonctionnel » de l'Etat mais qu'il nous semble préférable, pour la rigueur et la clarté des concepts, de ne plus appeler un Etat. Car un tel pouvoir politique se différencierait fondamentalement de l'Etat dans son rapport à la violence. Plutôt que de *supprimer les conflits par la violence*, il s'efforcerait de les *assumer par la non-violence*. Cet effort devrait s'enraciner dans une volonté politique et il devrait s'incarner dans des *solutions techniques*. Celles-ci ne pourraient être trouvées dans un quelconque manuel théorique ; elles devraient être mises en œuvre progressivement à travers de multiples expérimentations sociales qui ne seraient pas conduites en marge de la société mais constituerait un investissement institutionnel prioritaire.

La non-violence politique ne peut être absolue, elle est nécessairement relative. « Tant que nous ne serons pas de purs esprits, affirmait Gandhi, la non-violence parfaite est aussi théorique que la ligne droite d'Euclide ». Il ne s'agit donc pas de partir de l'idée pure d'une société non-violente parfaite pour tenter ensuite de la plaquer sur la réalité. Il s'agit, à partir de la réalité des violences, de créer une dynamique qui vise à les limiter, les réduire et, pour autant que faire se peut, à les supprimer.

Il existe une réaction en chaîne des violences économiques, sociales, culturelles, politiques, policières et militaires qu'il est impossible d'interrompre dès lors qu'à un moment où à un autre de ce processus, la violence se trouve légitimée par une idéologie. Pour rompre la logique de la violence, il faut créer une dynamique qui inverse le processus du développement violent des conflits. C'est cette dynamique que la non-violence nous invite à mettre en œuvre.

- Autogestion
- Police
- Politique

## **Force**

---

Toute lutte est une épreuve de force. Dans un contexte social et politique déterminé, toute relation aux autres s'inscrit dans un rapport de force. La lutte non-violente a pour fonction de modifier le rapport de force de manière à établir des relations plus justes entre individus et groupes sociaux.

Il est vain de prétendre que le droit doit primer la force en voulant discréder la force au nom du droit. Dans la réalité, en effet, *le droit ne peut avoir d'autre garantie que la force*. C'est le propre de l'idéalisme de conférer à l'idée même de droit une force spécifique qui agirait dans l'histoire et serait le véritable fondement du progrès. Tout montre, au contraire, qu'une telle force n'existe pas. Le discours stratégique qui fonde la pertinence du concept de lutte non-violente récuse les discours moralistes qui voudraient faire reposer la justice sur la « force de la raison », la « force de la vérité » ou la « force de l'amour ». La justice et la vérité sont impuissantes par elles-mêmes. Il s'agit de leur donner les moyens de la force pour les faire prévaloir dans la réalité sociale et politique. Dès lors qu'une injustice empêche tout dialogue, ce n'est que contraint et forcé que l'autre se rendra à la raison et me donnera raison en reconnaissant mes droits. Seule la force organisée dans l'action appuyée sur le nombre peut être efficace pour combattre l'injustice et rétablir le droit.

- *Contrainte*
- *Violence*

## **Grève**

---

La grève est le type même de l'action directe de non-coopération. Une entreprise ou une administration ne peuvent fonctionner que grâce à la coopération des ouvriers ou des employés. Dès lors que ceux-ci décident de cesser le travail afin de faire aboutir

telle ou telle revendication, ils exercent une réelle force de contrainte économique et sociale sur leurs dirigeants ou leurs directeurs. Ceux-ci ne peuvent ignorer longtemps les requêtes qui leurs sont adressées.

Dans le secteur de la production industrielle, le temps risque de jouer contre eux car ils ne peuvent s'accommoder longtemps de la paralysie de leur entreprise. Chaque jour de grève supplémentaire vient alourdir les pertes entraînées par l'arrêt du travail. Cependant, la détermination des grévistes n'est pas non plus à l'abri de l'épreuve de la durée : le manque à gagner que leur inflige la grève peut les inciter à la longue à reprendre le travail sans avoir obtenu satisfaction. Le risque est que la grève « pourrisse » d'elle-même.

La « bataille de l'opinion publique » est souvent décisive. Le rapport de force entre les deux camps s'établit généralement en faveur de celui qui bénéficie de l'appui de l'opinion publique. c'est pourquoi les grévistes doivent entreprendre des campagnes d'information et d'explication auprès du public, afin que celui-ci comprenne clairement les enjeux du conflit en cours. C'est seulement si la justesse de la cause des grévistes est clairement perçue par les clients ou les usagers qu'ils peuvent se solidariser avec elle. Sinon, surtout lorsque la grève a lieu dans un secteur particulièrement « sensible », notamment les services publics, les inconvénients qui résultent de la grève peuvent indisposer fortement ceux qui les subissent quotidiennement. Le mécontentement qui se développe alors au sein de la population peut constituer un obstacle majeur à la poursuite de la grève et, par conséquent, à sa réussite. D'autant plus que les dirigeants de l'entreprise ou de l'administration ne manquent pas d'exacerber ce mécontentement pour en tirer le plus grand profit.

Dans les entreprises de service, au-delà du « service minimum » qui peut leur être imposé par la loi, les grévistes ont tout intérêt, lorsque cela est possible, à offrir gratuitement leur services aux clients ou aux usagers. Ceux-ci peuvent alors mieux comprendre les enjeux de la grève et affirmer leur solidarité avec les grévistes.

- *Grève générale*
- *Non-coopération*

# *Grève de la faim limitée*

---

La grève de la faim limitée est une méthode d'interpellation de l'opinion et des pouvoirs publics qui vise à dénoncer ouvertement une situation d'injustice.

En s'abstenant de toute nourriture pendant plusieurs jours (entre 3 et 30 jours), les grévistes interrompent le cours normal du temps qui est précisément rythmé par les différents repas. Ils signifient ainsi l'urgence qu'il y a, toutes affaires cessantes, à se mobiliser pour démasquer une injustice recouverte par « l'ordre établi ». Précisons qu'une grève de la faim n'implique pas une grève de la soif et qu'il importe alors de boire de l'eau.

Dès lors qu'il est annoncé clairement à l'avance que la durée de la grève de la faim est limitée, il s'agit d'un moyen de *conscientisation* et non de *contrainte*. Cependant si les grévistes parviennent à mobiliser une part significative de l'opinion publique en la convaincant de la gravité du problème posé et de l'urgence d'y apporter une solution équitable, ils permettent que s'exerce une réelle pression sociale sur les décideurs adverses. Pour obtenir un impact maximum, il est important que des actions de solidarité et de soutien accompagnent la grève de la faim (affichages, distributions de tracts, pétitions...). Mais, le plus souvent, du fait même de la durée limitée de leur action, les grévistes ne sont pas en mesure de créer un rapport de forces suffisant pour obtenir gain de cause. Une grève de la faim limitée ne peut être qu'un maillon dans la chaîne des différentes actions d'une lutte non-violente.

→ *Grève de la faim illimitée*

→ *Jeûne*

# *Grève de la faim illimitée*

---

La grève de la faim illimitée n'a pas comme objectif, comme c'est le cas pour une grève de la faim limitée, de protester contre une injustice et de sensibiliser l'opinion publique. Ceux qui l'entreprendent se disent déterminés à la poursuivre jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'injustice qu'ils dénoncent soit supprimée. Elle n'est pas seulement une action de conscientisation, elle veut être une action de pression et de contrainte.

Les grévistes de la faim veulent dramatiser la situation en déclarant l'état d'urgence. Ils veulent défier le temps en risquant leur propre vie. Refusant de se donner encore le temps, ils affirment qu'ils n'ont plus le temps. Ils ne veulent plus attendre parce qu'ils ont la conviction que les victimes de l'injustice ne peuvent plus attendre.

Une grève de la faim illimitée est une action très fortement personnalisée. Les noms des grévistes, leurs visages et leurs personnalités sont un élément essentiel du processus d'interpellation et de conscientisation de l'opinion publique. Les grévistes se font les porte-parole à la fois de ceux qui subissent l'injustice et de ceux qui luttent contre elle. Il importe donc qu'ils soient reconnus par les uns et par les autres. Si ce n'était pas le cas, l'action risquerait d'être d'emblée vouée à l'échec.

La décision d'entreprendre une grève de la faim illimitée est particulièrement grave. Elle ne peut être prise raisonnablement que si l'analyse approfondie de la situation fait apparaître que les conditions nécessaires à sa réussite sont remplies. Tout d'abord, il importe absolument que l'objectif choisi puisse être effectivement atteint dans les délais inhérents au mode d'action choisi, lesquels peuvent être estimés entre 30 et 45 jours. Si une grève de la faim illimitée était entreprise pour un objectif hors de portée, elle ne serait qu'un geste de protestation désespérée et désespérante. Deux issues seulement seraient alors possibles : ou bien les grévistes mettent un terme à leur entreprise avant que n'arrive l'irréparable et doivent reconnaître leur échec, ou bien ils deviennent

les victimes de leur obstination, peut-être admirable mais certainement déraisonnable.

Plus encore que dans toute autre action non-violente, c'est la réaction de l'opinion publique qui conditionne la réussite ou l'échec de la grève de la faim. L'épreuve de force ne se joue pas tant entre les grévistes et les tenants du pouvoir adverse qu'entre ceux-ci et l'opinion publique mobilisée par la grève de la faim. Il importe donc que des relais militants puissent aussitôt se mettre en place afin de multiplier l'impact du travail d'information et d'explication auprès des différentes populations susceptibles d'être sensibilisées au problème posé. Un matériel de popularisation (tracts, affiches, dossiers,...) doit être préparé par les grévistes eux-mêmes et le comité de coordination de l'action. L'intervention publique de personnalités et d'organisations affirmant leur solidarité avec les grévistes sera également un élément important pour donner à la grève l'audience indispensable. Des actions directes non-violentes devront être organisées pour intensifier la pression exercée par la grève de la faim : manifestations publiques, grèves de la faim limitées, actions de non-coopération, actes de désobéissance civile...

Il appartient au(x) négociateur(s) choisi(s) par les grévistes dès le début de l'action d'être leur(s) porte-parole auprès des décideurs adverses. C'est à lui (eux) qu'il revient de déterminer le moment où l'on peut raisonnablement estimer que, pour l'essentiel, les exigences mises en avant par les grévistes ont été satisfaites et de leur proposer l'arrêt ou la suspension de la grève. Parce qu'ils sont seuls à assumer les risques de l'action, c'est aux grévistes, et à eux seuls, qu'il appartient en définitive de prendre la décision de l'arrêter ou de la poursuivre. Il reste que toute grève de la faim illimitée comporte le risque de mourir. Toutes les précautions prises pour assurer l'efficacité de l'action ne sauraient garantir absolument sa réussite. Mais il y a des causes qui justifient ce risque.

→ *Grève de la faim limitée*

→ *Jeûne*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes*, n° 42.

# *Grève générale*

---

L'appel à la grève générale consiste à demander à tous les fonctionnaires, employés et travailleurs de cesser leurs activités afin de paralyser la vie administrative et économique d'un pays, d'une région ou d'une ville.

Une grève générale peut être organisée pour une courte durée : une journée, quelques heures, voire quelques minutes seulement. Il s'agit alors d'une action symbolique destinée à manifester concrètement la détermination de la population dans un conflit qui l'oppose au pouvoir politique. La réussite d'une action d'une telle envergure presuppose que la population ait déjà conscience de l'importance de l'enjeu de la lutte en cours. Pour que l'impact d'une grève générale de courte durée ne reste pas sans lendemain, il importe que, dans le même temps, soient proposées à la population d'autres actions qui permettent à la lutte de s'inscrire dans la durée. La mobilisation générale suscitée par la grève doit se prolonger à travers d'autres formes d'intervention et de non-coopération. Les opérations « ville morte », au cours desquelles il est demandé à chacun de suspendre toute activité, s'apparentent directement à une grève générale de courte durée.

Une grève générale illimitée ou de durée indéterminée ne peut être décidée que dans des circonstances exceptionnelles où l'enjeu de la lutte apparaît décisif pour la société. Il s'agit alors d'engager une épreuve de force directe et frontale, soit avec le pouvoir en place, soit avec un pouvoir usurpateur qui tenterait de s'imposer par un coup d'Etat ou une agression étrangère, dans le but de le faire céder ou de l'obliger à se retirer.

Pour être véritablement opérationnelle, une grève générale doit être victorieuse dans un délai relativement court. Si elle devait se prolonger indéfiniment, le risque serait grand que ses effets se retournent contre la population elle-même. Dès lors, c'est elle qui devrait céder la première et les conséquences de la défaite ne manqueraient pas d'être durablement dommageables. Il importe donc que le temps ne travaille pas pour le pouvoir adverse, qui pourrait alors attendre que la grève pourrisse pour reprendre l'offensive et obtenir gain de cause. Pour cela il faut que la population se donne les moyens de faire durer l'épreuve de force en maintenant une activité économique minimale qui per-

mettre de satisfaire ses besoins essentiels. Il convient d'abord d'assurer l'approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité. Il ne faut pas que la grève générale impose une grève de la faim illimitée à toute la population... S'il existe une forte motivation psychologique collective et une réelle solidarité sociale, la population saura accepter les nombreuses restrictions imposées par la situation. Mais il importe de ne pas descendre en dessous du seuil à partir duquel les difficultés matérielles quotidiennes deviendraient insupportables.

Pour que la grève générale réussisse, il est essentiel que les leaders de la résistance n'hésitent pas sur les objectifs de la lutte, qu'ils soient assurés qu'il est effectivement possible de les atteindre et qu'ils soient en mesure de les présenter clairement aussi bien à la population qu'au pouvoir adverse.

L'issue de la lutte dépend de l'évolution du rapport de force entre les deux parties engagées dans le conflit. Si la victoire tardait à venir et que la grève générale montrait des signes d'essoufflement, alors les leaders du mouvement devraient décider de la suspendre avant qu'elle n'échoue pour mettre en œuvre une stratégie de repli qui leur permette de garder l'offensive tout en s'installant dans une lutte de longue durée.

## Guerre

« La guerre, affirme Clausewitz, n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens ». En affirmant cela, le général prussien ne voulait pas signifier, comme on le laisse entendre parfois, que la politique était déjà la guerre, mais que la guerre devait être encore une action politique. « Si l'on songe, écrit-il, que la guerre résulte d'un dessein politique, il est naturel que ce motif central dont elle est issue demeure la considération première qui dictera sa conduite ». « L'intention politique, précise-t-il encore, est la fin tandis que la guerre est le moyen, et l'on ne peut concevoir le moyen indépendamment de la fin ».

Naguère, dans le cadre des stratégies classiques, la guerre était cruelle mais, généralement, elle n'était pas mortelle pour les peuples qui s'y livraient. Les nations pouvaient alors espérer que la guerre apporterait au conflit qui les opposait une solution politique sauvegardant leurs intérêts vitaux. Tant bien que mal, c'est ainsi que, jusqu'à présent, les peuples ont vécu et survécu.

Aujourd'hui, la révolution technologique a donné aux armes une telle capacité de destruction que leur emploi détruirait probablement la société que nous voulons défendre. La guerre moderne, qu'elle soit classique, chimique ou nucléaire, serait une guerre totale. Autrefois, en combattant pour la liberté, les hommes prenaient le risque de « mourir pour la patrie » ; aujourd'hui, en faisant la guerre, ils prendraient le risque de tuer la patrie.

Ainsi la guerre moderne ne peut plus être la continuation de la politique par d'autres moyens. Elle ne peut plus résulter d'aucun « dessein politique » ; elle signifierait la fin de toute politique. La guerre est entrée en crise. Littéralement, nous ne pouvons plus penser la guerre ; elle est devenue impensable. Les sociétés industrielles sont entrées définitivement dans le temps de l'après-guerre.

→ *Défense civile non-violente*

→ *Pacifisme*

## ***Humour***

---

Lors des manifestations publiques non-violentes, il convient pour s'exprimer de recourir autant que possible à l'humour. Par lui-même, l'humour est une forme de résistance, un défi lancé à l'adversaire. L'humour vient prendre à contre-pied les raisonnements de l'adversaire et il est ainsi capable de récuser ses meilleurs arguments. Un mot qui fait sourire est parfois plus convaincant qu'une longue argumentation qui veut faire réfléchir. L'humour est susceptible de susciter parmi le public et, plus largement, au sein de l'opinion publique une réaction amusée de sym-

pathie et une attitude de bienveillance à l'égard des acteurs et de l'action. En provoquant le rire, on facilite par là-même l'adhésion.

L'humour est également l'une des meilleures protections contre la haine et la violence. Il nous dispense de mépriser inutilement nos adversaires. Si nous faisions davantage l'humour, nous ferions moins souvent la guerre.

→ *Parole*

## ***Interposition***

---

L'interposition est une méthode d'intervention directe non-violente qui consiste à assumer une présence sur le lieu d'un conflit auprès de ceux qui, luttant pour la reconnaissance de leurs droits, sont menacés par la violence de leurs adversaires. On peut ainsi s'interposer dans un conflit qui se déroule dans son propre pays et qui met aux prises soit deux groupes sociaux rivaux, soit un groupe social et les pouvoirs publics. On peut également participer à une force d'interposition internationale – une « brigade de paix internationale » – dans un pays étranger où un mouvement de résistance se heurte à une violente répression de la part du gouvernement ou de milices extrémistes organisées en « escadrons de la mort ». Un groupe d'interposition ne saurait s'établir dans une position de stricte neutralité par rapport aux différentes parties engagées dans le conflit. Sa première tâche est d'acquérir la connaissance la plus rigoureuse possible de la situation dans laquelle s'inscrit le conflit. Dans la mesure où l'analyse des faits permet d'établir clairement qu'un groupe, une communauté ou une population sont directement victimes de l'oppression et de la répression, alors il faut prendre fait et cause pour eux. Cependant, s'il apparaît que certaines de leurs prises de position ou de leurs actions sont contraires aux exigences de la justice, il faut aussi le reconnaître et s'efforcer de le leur faire reconnaître. La mission spécifique d'un groupe d'interposition est de favoriser

une solution négociée du conflit par la *médiation* et la *conciliation*. Pour autant que cela est possible, ses membres doivent rencontrer tous les protagonistes du conflit, y compris les autorités politiques du pays, afin de leur expliquer le sens de leur démarche en soulignant qu'ils n'ont d'autre objectif que de faciliter une résolution non-violente du conflit.

Les volontaires du groupe d'interposition doivent témoigner des faits qu'ils sont à même d'observer sur place en interpellant l'opinion publique internationale. Mais la fonction essentielle de leur présence est d'assurer la protection de ceux qui participent directement à la lutte et qui, de ce fait, se trouvent particulièrement exposés aux représailles adverses. Il s'agit alors d'organiser une interposition physique en étant présent lors des réunions ou des manifestations publiques du mouvement de résistance. Il s'agit également d'accompagner dans leurs déplacements ceux qui sont directement menacés dans leur vie. En assurant ainsi une escorte non-violente des militants menacés, les volontaires du groupe d'interposition deviennent littéralement leurs « gardes du corps ». Cette présence continue veut exercer une dissuasion sur les pouvoirs établis qui portent la responsabilité de la violence. Ceux-ci doivent alors tenir compte de l'impact que pourrait avoir auprès de l'opinion publique internationale le meurtre d'un de ces volontaires. Cette dissuasion peut être renforcée par l'organisation d'un réseau de solidarité dans les pays d'origine des volontaires qui puisse immédiatement relayer les informations.

Le plus souvent, une telle mission d'interposition est extrêmement périlleuse ; ceux qui y participent risquent effectivement leur vie. Pour assumer les dangers et les difficultés d'une telle tâche, en vivant ainsi plusieurs semaines aux frontières de la violence et de la mort, il faut y être particulièrement bien préparé. Il est indispensable d'avoir déjà une réelle expérience de l'action non-violente.

# *Jeu de rôles*

Le jeu de rôles (ou socio-drame) est l'un des exercices d'entraînement à l'action non-violente. C'est la mise en scène collective d'une situation conflictuelle dans un contexte social et politique déterminé. Les acteurs jouent les rôles des différentes personnes impliquées dans ce conflit en s'efforçant de « vivre » ce qu'ils « jouent ». Chacun peut ainsi éprouver les sentiments qu'il connaîtrait s'il se trouvait affronté à une situation semblable dans la réalité.

Pour chacun des acteurs, le jeu de rôles permet une meilleure connaissance de soi par la prise de conscience de ses propres émotions, réactions et attitudes dans sa relation aux autres. Il permet également une perception plus juste et plus complète de la situation mise en scène. Ainsi le jeu de rôles favorise-t-il une préparation psychologique à la confrontation directe avec les adversaires, le public et la police lors des manifestations. Il doit aider en particulier les manifestants à mieux maîtriser et surmonter leur angoisse et leur peur.

Pour le groupe, le jeu de rôles permet une plus grande connaissance mutuelle stimulant une confiance réciproque.

Le bon déroulement d'un jeu de rôles exige la présence d'un animateur ayant une connaissance approfondie et une longue pratique de cette méthode. C'est lui qui doit décider le moment où il faudra arrêter le jeu. Ensuite il a pour tâche d'animer une discussion entre tous les participants, dans le but de faire l'analyse, la critique et l'évaluation du jeu.

En permettant à chacun de mieux connaître son comportement personnel en situation et en interaction avec d'autres personnes, le jeu de rôles est l'une des méthodes les plus efficaces d'entraînement à l'action directe non-violente.

# **Jeûne**

---

Dans les traditions religieuses et spirituelles, le jeûne est une privation volontaire de nourriture pendant une période déterminée qui permet au jeûneur de se consacrer davantage à la prière et à la méditation. Le jeûne est alors vécu comme un temps de purification, voire de pénitence.

A l'intérieur d'une communauté, le jeûne peut avoir pour objectif de parvenir à la réconciliation lorsqu'une discorde est survenue entre deux ou plusieurs membres. Il peut être entrepris soit par une seule des deux parties qui s'affrontent, soit par les deux, soit par l'ensemble de la communauté. Il est alors décidé avec la volonté de se convertir mutuellement et non pas d'exercer une pression sur les autres. Dans ces conditions, le jeûne est entrepris pour ses amis et non pas contre ses ennemis.

Le jeûne peut également être entrepris pour des raisons médicales et thérapeutiques.

Lorsqu'une ou plusieurs personnes refusent de s'alimenter pour faire apparaître une injustice sur la place publique en interpellant à la fois l'opinion et le pouvoir, il ne convient plus de parler de « jeûne » mais de « grève de la faim ». (Cette expression est à mettre en parallèle avec « grève du travail »). Il s'agit alors d'exercer une pression sociale sur les décideurs adverses afin que soit mis un terme à la situation d'injustice dénoncée et que soit rétabli le droit de ceux qui en sont les victimes.

- *Grève de la faim limitée*
- *Grève de la faim illimitée*

# Leader

---

L'expérience montre que les mouvements qui furent capables de mobiliser soit un peuple, soit une minorité ont toujours été animés par une personne qui symbolisait aux yeux de tous, ou du moins du plus grand nombre, l'espérance de ce peuple ou de cette minorité. On peut le regretter au nom d'un idéal égalitaire selon lequel c'est au peuple lui-même (c'est-à-dire à chaque femme et à chaque homme du peuple, et non à une personne au-dessus du peuple) à prendre en charge son destin et à décider de son propre avenir. Mais s'attarder à ce rêve, ce serait supposer les problèmes résolus et non pas tenter de les résoudre.

Caf il reste vrai que la confiance d'une collectivité dans une personne à qui elle reconnaît les qualités d'intégrité et de courage peut lui permettre d'agir avec une cohésion et une détermination dont elle aurait été incapable autrement. Mais il est également vrai qu'il serait tout à fait dommageable que l'unité et la force du mouvement ne reposent que sur le prestige exceptionnel d'un leader « charismatique ». Le danger serait alors réel que s'institue plus ou moins consciemment un « culte de la personnalité ».

Lorsque le leader joue un rôle démesuré, il risque de confisquer le pouvoir de décision au sein du mouvement. Cela est gravement préjudiciable à la démocratie qui devrait prévaloir en son sein. De plus, si le leader vient à disparaître, le mouvement tout entier risque de connaître le désarroi de l'orphelin au lendemain de la mort de son père et de n'être plus capable de poursuivre sa tâche. Le danger est grand qu'il se désorganise peu à peu.

Un mouvement non-violent se trouve confronté à deux exigences contradictoires qui doivent se corriger l'une l'autre dans un mouvement dialectique : d'une part, il est souhaitable qu'un leader donne au mouvement l'impulsion dont il a besoin et, d'autre part, il est également souhaitable que le rôle du leader soit limité. Le leader non-violent doit s'efforcer de n'être que le *primus inter pares* : le premier parmi ses égaux.

Pour atteindre cet équilibre, il importe que la part émotionnelle du lien qui unit le mouvement à son leader soit la plus réduite possible et sa part rationnelle la plus large possible. Mais surtout il faut que le mouvement se dote d'un mode de fonction-

nement le plus démocratique possible, en sorte que tous ses membres participent effectivement aux prises de décision. Certes, les conditions de la lutte ne permettent pas toujours d'emprunter les détours et de respecter les délais que la démocratie exige. L'action peut imposer ses propres urgences. Mais c'est une raison supplémentaire pour que le mouvement dispose des moyens organisationnels lui permettant de faire face pour le mieux à de telles situations. Car, en définitive, c'est la qualité démocratique de l'organisation d'un mouvement qui est la meilleure garantie contre l'omnipotence du leader.

→ *Organisation*

## **Lutte**

---

L'existence est véritablement une lutte pour la vie. Pour défendre mes propres droits comme pour défendre les droits de ceux dont je veux être solidaire, je dois entrer en lutte contre ceux qui les menacent ou leur portent atteinte. « Quelle folie, affirmait Péguy, que de vouloir lier à la Déclaration des Droits de l'Homme une Déclaration de Paix. Comme si une Déclaration de Justice n'était pas en elle-même une Déclaration de guerre. (...) Comme si un seul point de droit, comme si un seul point de revendication pouvait apparaître dans le monde et ne point devenir aussitôt un point de trouble et un point d'origine de guerre ». Si nous prenons ce mot de « guerre » dans son acceptation la plus large (en entendant par là une lutte, une opposition, un combat, un affrontement), alors nous pouvons reprendre à notre compte les formules de Péguy.

Seule la lutte permet de créer un rapport de force capable de contraindre un adversaire à respecter le droit et la justice. Il serait illusoire de croire qu'il est habituellement possible de faire l'économie de ce moment de lutte et d'affrontement en ne misant que sur le dialogue pour obtenir justice. La lutte a précisément pour fonction de créer les conditions d'un dialogue qui permette de négocier une solution juste du conflit.

Il n'y a de paix que dans la justice et il n'y a de justice que par la lutte. Mais la lutte pour la justice exige des moyens justes, c'est-à-dire non-violents.

→ *Contrainte*

→ *Force*

## *Lutte des classes*

---

Que les individus en soient ou non conscients, ils appartiennent à une classe sociale qui se trouve plus ou moins privilégiée ou défavorisée, selon le rôle spécifique qui est le sien dans le système économique et politique dominant. Il existe nécessairement un antagonisme entre ceux qui détiennent et contrôlent les moyens de production et les entreprises et ceux qui, en vendant leur force de travail, contribuent à la formation et à la réalisation du profit. Si cette opposition fonctionnelle peut paraître moins brutale et moins exacerbée qu'elle ne l'était naguère, c'est précisément que la lutte menée par les ouvriers leur a permis d'obtenir la satisfaction d'un grand nombre de leurs revendications. Cependant, contrairement aux affirmations sommaires de l'idéologie libérale, la lutte des classes n'est pas « dépassée ».

En dépit des acquis sociaux qui ont permis d'améliorer sensiblement les rapports entre les différentes classes, « l'exploitation de l'homme par l'homme » n'a pas disparu de nos sociétés. De nombreuses « violences structurelles » résultent encore du mode de production capitaliste qui domine l'économie de nos sociétés. De ce fait, l'égalité des chances est encore à conquérir. Elle ne peut l'être que par la lutte des victimes des injustices sociales.

Certes, on ne saurait plus définir une classe dominante (la « bourgeoisie ») et une classe opprimée (le « prolétariat ») qui constituerait deux blocs homogènes. Il reste que de nombreux conflits sociaux continuent d'opposer les travailleurs aux dirigeants de leur entreprise. Seule la lutte peut leur permettre de faire reconnaître leurs droits. La lutte des classes reste donc dans nos sociétés une réalité et une nécessité. La non-violence nous conduit à en reconnaître la légitimité.

Justifier la lutte des classes, ce n'est pas prôner la haine des classes. Ce n'est pas non plus se résigner à ce que la violence domine les rapports entre les classes. C'est simplement reconnaître que seule la lutte peut établir plus de justice entre les classes. Revendiquer la justice, c'est en même temps préconiser des moyens justes pour l'obtenir, c'est-à-dire des moyens non-violents. De fait, le plus souvent, c'est par de tels moyens que les classes défavorisées luttent pour obtenir justice. Mais leur pratique de la lutte non-violente est seulement pragmatique, ne faisant généralement pas référence à une théorie de la non-violence. La non-violence reste en effet étrangère à la culture de la classe ouvrière.

Gardant le souvenir de ses blessures, elle n'est pas disposée à accueillir les paroles moralisatrices de ceux qui lui prêchent le refus de la violence et l'amour de l'ennemi. De tels discours préconisent en réalité la collaboration des classes. Une certaine conception de la « charité » envers les pauvres a dispensé pendant longtemps d'exiger la justice pour les opprimés. C'est ainsi que, le plus souvent, les religions ont contribué à maintenir le désordre établi. Préconisant la « paix sociale » et condamnant la « lutte des classes », les autorités religieuses ne se sont pas aperçues qu'il y avait plus de violence dans cette paix que dans cette lutte. Ce refus du conflit ne peut que faire le jeu des puissants. Il s'inscrit sur un registre qui n'est pas celui de la non-violence. Le dialogue des classes et la paix sociale sont en effet dans la visée de la non-violence mais, si le *dialogue* est un but, la *lutte* est bien le moyen d'y parvenir.

→ *Lutte*

## Marche

---

Une marche consiste à parcourir à pied de longues distances de ville à ville à travers un ou plusieurs pays pour sensibiliser les populations des régions traversées à une injustice et pour interroger l'opinion et les pouvoirs publics.

es  
ce  
n-  
as-  
les  
io-  
les  
que  
né-  
io-  
e à  
le  
ré-  
on-  
ant  
, le  
dre  
des  
il y  
Ce  
crit  
gue  
on-  
yen

Avant le départ, il est utile de prendre contact, dans chacune de ces villes, avec les mouvements et les personnalités susceptibles de prendre position en faveur des marcheurs et de former un comité de soutien pour préparer leur passage.

Des comités de soutien peuvent aussi être constitués dans des villes non situées sur le parcours de la marche, afin d'y organiser des actions-relais pour amplifier la popularisation de l'action.

La longueur et la durée d'une marche sont des facteurs essentiels de son efficacité. Ils sont même plus importants que le nombre des marcheurs. Leur lente mais sûre progression sur la route permet au temps de travailler pour eux en favorisant une lente mais sûre progression de la sensibilisation de l'opinion publique.

Tout au long de la marche, des pancartes et des banderoles portant quelques inscriptions simples et des tracts donnant davantage d'explications doivent permettre de renseigner le public sur les raisons et les objectifs de l'action. A chaque ville-étape, des réunions publiques peuvent être organisées afin d'informer les habitants et de provoquer un débat public sur les revendications des marcheurs. Des délégations peuvent demander à être reçues par les autorités locales afin de faire valoir auprès d'elles le point de vue des manifestants. L'arrivée des marcheurs dans la ville qui marque le terme de leur parcours doit être l'occasion d'une grande manifestation nationale, voire internationale. La réussite de la marche dépend, pour une grande part, de la réussite de cette ultime manifestation. Les marcheurs peuvent alors demander à être reçus par ceux qui ont le pouvoir d'intervenir en faveur de leurs revendications. S'ils se heurtent à un refus, ils peuvent alors profiter de l'impact de la marche à travers les média pour entreprendre d'autres actions jusqu'à l'ouverture des négociations. Même si les marcheurs eux-mêmes éprouvent le besoin de prendre un temps de repos, il est essentiel de ne pas laisser retomber la sensibilisation opérée par la marche et de poursuivre l'action.

Les manifestants peuvent utiliser d'autres moyens de locomotion que la marche à pied. Tous peuvent être envisagés, de la bicyclette à la voiture en passant par la mobylette et le tracteur. L'impact de la marche risque cependant d'être d'autant moins important que le moyen de transport sera plus « confortable »...

# Morale

---

En même temps que l'homme prend conscience qu'il existe, il prend conscience qu'il existe dans un monde où la violence existe. Il découvre alors que sa propre humanité se trouve menacée par la violence dont le caractère propre est d'être inhumaine.

L'exigence de « l'éthique de conviction » s'impose alors à lui : il ne peut donner sens à sa propre existence qu'en refusant tout accommodement avec l'inhumanité de violence.

Ainsi l'homme moral refuse-t-il toutes les légitimations de la violence car il a conscience qu'autrement il renoncerait à sa propre humanité. C'est pourquoi le jugement moral, faisant droit à la requête fondamentale de l'esprit humain, récuse toutes les idéologies qui voudraient intégrer la violence dans le domaine de l'humain. Ainsi, dans les traditions philosophiques et spirituelles les plus authentiques, la conviction morale exige-t-elle de l'homme qu'il refuse de se compromettre avec la violence.

Mais les idéologues ont contourné cette exigence fondamentale de la philosophie et de la spiritualité en affirmant qu'il est impossible de concilier "éthique de conviction" et "éthique de responsabilité". (C'est notamment la thèse développée par Max Weber dans *Le savant et le politique*.) Dès lors, celui qui veut rester fidèle à sa conviction morale de non-violence se trouverait condamné à refuser d'agir dans le monde parce qu'alors il devrait nécessairement recourir au moyen politique de la violence. En revanche, celui qui entend assumer pleinement ses responsabilités dans l'histoire serait obligé de déroger à l'exigence de la morale pour se compromettre avec la violence.

En réalité, le fait même d'établir une telle incompatibilité entre la conviction morale – qui exigerait d'être non-violent – et la responsabilité politique – qui obligerait de recourir à la violence – pervertit à la fois la morale et la politique. Renoncer à l'exigence morale au moment de l'action politique, c'est non seulement la renier, mais c'est tout simplement la nier. La responsabilité morale de l'homme, c'est précisément d'être fidèle à ses convictions dans son action dans le monde. L'engagement politique ne saurait se soustraire à l'exigence morale, puisque celle-ci a pour fonction de définir le sens de l'action de l'homme.

L'exigence morale est l'un des critères en fonction desquels doit être définie l'efficacité politique. Une efficacité qui ne satis-

fait pas l'exigence morale n'est pas véritablement efficace. Laisser entendre que, dans l'action politique, nous n'aurions le choix qu'entre des moyens moraux mais généralement inefficaces et des moyens efficaces mais généralement immoraux, c'est refuser tout sens à l'histoire en la soumettant à la fatalité de la violence. La stratégie de l'action non-violente vise à réconcilier l'« éthique de conviction » et l'« éthique de responsabilité » en recherchant l'efficacité politique par d'autres moyens que ceux de la violence meurtrière et en permettant ainsi à l'homme de soumettre l'histoire aux exigences de sa raison.

Dès lors, la revendication fondamentale de l'exigence éthique, qui relève à la fois de la conviction et de la responsabilité, n'est pas tant de renoncer aux moyens de la violence que de chercher les moyens de la non-violence. Et l'homme moral lui-même ne saurait avoir la certitude de les trouver en toute circonstance. Il serait vain de postuler dans l'abstrait qu'il existe toujours et partout des moyens non-violents opérationnels qui permettent d'assumer ses responsabilités face à l'événement. L'homme peut expérimenter que l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité entrent en conflit. Il peut alors échouer à les concilier sans, pour autant, renoncer ni à l'une ni à l'autre. Celui-là même qui est convaincu de l'exigence éthique de la non-violence peut se trouver dans une situation où il ne sait pas faire autrement que de recourir à un moyen violent pour éviter le pire.

L'homme moral, en définitive, n'est pas celui qui affirme la nécessité d'être toujours non-violent, mais celui qui, dans chaque situation, s'efforce de rechercher les moyens pratiques de l'action non-violente les mieux appropriés. L'immoralité foncière des idéologies de la violence qui dominent nos sociétés, c'est précisément qu'en légitimant les moyens violents, elles entravent toute recherche des moyens non-violents. Si nous mesurons, d'une part, les investissements consentis par nos sociétés pour préparer la mise en œuvre des moyens de la violence et, d'autre part, les investissements qui ne sont pas consentis pour préparer la mise en œuvre des moyens de la non-violence, alors nous pouvons mesurer l'immoralité collective dans laquelle nous risquons de nous trouver enfermés.

La dimension de l'éthique n'est pas seulement individuelle, elle est aussi collective. Il existe une morale politique qui fournit des critères pour apprécier la légitimité des choix, des décisions et

des engagements assumés par la société elle-même. La non-violence se présente comme une exigence fondamentale qui doit aussi animer et orienter la vie politique de la société.

→ *Politique*

## *Moyens*

---

La recherche de l'efficacité dans l'action nous amène à considérer la non-violence comme un ensemble de moyens, non comme une fin en soi. Ces moyens doivent être jugés non pas seulement en fonction des mérites que leur attribuent la morale, la philosophie ou la spiritualité, mais également en fonction de leur efficacité, c'est-à-dire de leur capacité à atteindre la fin recherchée.

Le choix des moyens n'est pas plus important que le choix de la fin. Au contraire, il importe d'abord que la fin poursuivie par l'action soit juste. Le choix des moyens n'est que second par rapport au choix de la fin ; il est *second* mais il n'est pas *secondaire*. Les idéologies dominantes tentent de légitimer la violence en affirmant que « la fin justifie les moyens », c'est-à-dire qu'une fin juste légitime des moyens injustes. Dire cela, c'est s'enfermer dans une contradiction intrinsèquement perverse. Qui veut la fin ne doit pas vouloir n'importe quels moyens, mais des moyens qui lui permettent d'atteindre effectivement la fin poursuivie. C'est précisément l'importance accordée à la fin d'une action qui amène à considérer comme essentiel le choix des moyens.

« Les moyens, affirme Gandhi, sont comme la graine et la fin comme l'arbre. Le rapport est aussi inéluctable entre la fin et les moyens qu'entre l'arbre et la semence ». En mettant ainsi en évidence la cohérence entre la fin et les moyens, Gandhi n'affirme pas seulement un principe moral et philosophique ; il énonce en même temps un principe *stratégique* sur lequel il entend fonder l'efficacité de son action politique. C'est un fait d'expérience que la perversion des moyens entraîne inéluctablement la perversion de la fin poursuivie. Dans le moment présent, nous ne sommes

pas maîtres de la fin que nous recherchons, nous ne sommes maîtres que des *moyens* que nous utilisons – ou, plus exactement, nous ne sommes maîtres de la fin que par l'intermédiaire des moyens. La fin est encore abstraite, tandis que les moyens sont immédiatement concrets. La fin concerne l'avenir, tandis que les moyens concernent le présent. Or nous sommes toujours tentés de sacrifier le présent à l'avenir en préférant l'abstraction de la fin à la réalité des moyens. En acceptant de recourir à des moyens qui contredisent dans les faits la fin que nous prétendons poursuivre, nous rejetons sa réalisation vers des lendemains hypothétiques qui ne nous appartiennent point. Le risque est grand alors que la justice soit toujours repoussée à demain, que la violence soit toujours imposée aux hommes comme une fatalité.

- *Stratégie*
- *Tactique*

## Négociations

Dès qu'un conflit est ouvert, il convient d'entrer le plus tôt possible en relation directe avec l'adversaire. Avant même de porter le différend sur la place publique, il faut tenter de lui proposer une solution négociée plutôt que d'engager une épreuve de force. Il s'agit alors de faire connaître aux représentants de la partie adverse les conclusions auxquelles nous a conduits l'analyse de la situation et de faire valoir nos revendications en précisant l'objectif que nous voulons atteindre. Il se peut que d'emblée l'adversaire refuse toute négociation. S'il accepte de nous rencontrer, il est rare qu'un accord puisse être conclu immédiatement. Ces premières négociations permettront de tester les intentions de nos interlocuteurs et de mieux connaître leurs arguments. S'il importe d'éviter toute attitude qui ne pourrait que durcir inutilement le conflit et renforcer les blocages existants, ce qui rendrait toute solution plus difficile encore, il importe également de faire preuve de la plus grande fermeté et de la plus grande détermination.

Dans un conflit social et politique, où l'antagonisme entre les deux parties en présence repose sur des enjeux contradictoires, la négociation sera beaucoup plus compétitive que coopérative. Nous devons donc exiger que la négociation repose sur la base de critères objectifs et non pas sur des données subjectives comme l'affirmation de bonnes intentions. En aucun cas, nous ne devons nous contenter de promesses. Nous devons exiger des décisions. Si les négociations se trouvent dans l'impasse, elles doivent être suspendues et non point rompues définitivement, puisque le but de l'action directe est la reprise des négociations. Pour autant que cela est possible, il pourra être utile de maintenir certains contacts avec l'adversaire tout au long du conflit.

Après l'échec des premières négociations, il devient nécessaire d'engager l'épreuve de force. Celle-ci doit amener l'adversaire à se trouver contraint et forcé d'accepter les négociations qu'il avait d'abord refusées. Si la situation s'avère bloquée, les négociations peuvent commencer de manière indirecte par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes choisies d'un commun accord par les deux parties. Mais cette médiation ne pourra que préparer des négociations directes qui seules pourront apporter une solution durable au conflit.

Ces négociations, même si nous pouvons raisonnablement espérer qu'elles permettront de parvenir à un accord, sont encore le prolongement de l'épreuve de force et non pas un dialogue qui se déroulerait dans la confiance réciproque. Il importe donc de « rester sur ses gardes », de ne pas suspendre l'action et de ne rien faire ni de ne rien dire qui puisse démobiliser les militants et l'opinion publique. Il serait ensuite extrêmement difficile de les remobiliser. Rien ne serait plus dommageable que de « crier victoire » trop tôt. Une offre de négociation peut être un piège tendu aux militants dans le but de démobiliser leur détermination. Il importe donc de rester extrêmement vigilants.

Peut-être faudra-t-il accepter un certain compromis qui permette à l'adversaire de « sauver la face ». Mais il ne faut rien céder sur l'essentiel sous prétexte de parvenir à un pareil compromis. Celui-ci ne saurait renvoyer dos à dos les victimes de l'injustice et ceux qui en sont responsables. Il importe que la victoire soit tangible et indiscutable. Dès lors, la fête peut commencer...

→ *Dialogue*

# *Non-coopération*

Le principe essentiel de la stratégie de l'action non-violente est celui de *non-coopération*. Il repose sur l'analyse suivante : dans une société, ce qui fait la force des injustices du désordre établi, c'est la complicité, c'est-à-dire la coopération volontaire ou passive de la majorité silencieuse des citoyens. La résistance non-violente vise à rompre cette complicité par l'organisation d'actions collectives de non-coopération avec les structures sociales, économiques ou politiques qui engendrent et maintiennent ces injustices.

Les puissants qui veulent imposer leur bon vouloir à un groupe social ou à une collectivité politique ont pour principal pouvoir celui que leur donne ceux qui, bon gré mal gré, coopèrent avec eux. Il s'agit, dès lors, d'organiser la résistance en appelant chaque membre de ce groupe ou de cette collectivité à retirer son soutien aux responsables d'une injustice donnée, les privant ainsi des concours dont elles ont besoin pour assurer leur domination. La contrainte devient effective à partir du moment où les actions de non-coopération parviennent à tarir les sources du pouvoir de l'adversaire qui n'a plus les moyens de se faire respecter et obéir. Ainsi, un nouveau rapport de force peut-il s'établir qui permet aux résistants de faire reconnaître leurs droits.

Dans cette perspective, la stratégie de l'action non-violente vise à organiser des actions de non-collaboration avec les institutions, les structures, les idéologies, les régimes, les Etats qui portent atteinte aux libertés et aux droits de l'homme. L'objectif à atteindre est de paralyser les rouages essentiels des divers mécanismes d'exploitation ou d'oppression afin de rétablir l'ordre.

Dans un premier temps, cette non-coopération peut s'organiser dans le cadre même de la légalité. Il s'agit d'épuiser toutes les possibilités qu'offrent les moyens légaux dans le fonctionnement normal des institutions démocratiques de la société. Mais lorsque celle-ci n'offre plus de moyens permettant de combattre efficacement l'injustice, alors la résistance non-violente doit s'engager dans des actions de désobéissance civile.

→ *Désobéissance civile*

\* Voir aussi *Vous avez dit : "Pacifisme" ?*, p. 249-265.

# Non-violence

---

La non-violence est encore une « idée neuve en Europe ». Comme telle, elle est souvent perçue à travers de nombreux malentendus et confusions qui altèrent sa véritable signification. Lorsque nous entendons parler de non-violence, notre première réaction est le plus souvent la méfiance et le scepticisme. Cette réaction s'explique par le fait que nous sommes les héritiers de traditions qui ont donné une grande et belle place à la violence cependant qu'elles n'en donnaient aucune à la non-violence.

Le mot *non-violence* nous vient de Gandhi. Il est la traduction littérale du mot sanscrit *Ahimsa* (*a* : privatif et *himsa* : nuisance, violence). Il a été souvent suggéré que ce mot était mal choisi et qu'il entretenait par lui-même de nombreuses ambiguïtés (1). Il a pourtant l'avantage de nous obliger à regarder en face les nombreuses ambiguïtés de la violence, alors même que nous sommes toujours tentés de les occulter pour mieux nous en accommoder.

Il nous faut prendre conscience du formidable conditionnement qui pèse sur nous depuis des siècles et qui nous fait penser que la violence est non seulement nécessaire mais qu'elle est légitime. Plus encore, qu'elle est honorable. Le plus souvent, qu'il appartienne à la légende ou à l'histoire, le héros présenté à notre admiration est violent de quelque manière. Si la violence était vraiment la vertu de l'homme fort qui se bat pour faire prévaloir la justice et défendre la liberté, la non-violence alors ne pourrait être que la faiblesse de celui qui n'a pas le courage d'être violent.

Il n'est possible de dégager la signification de la non-violence qu'après avoir précisé la signification de la violence. Pour cela, il nous faut distinguer ce que nous avons l'habitude de confondre, c'est-à-dire : le conflit, l'agressivité, la lutte, la force et la violence

---

(1) Gandhi préférait utiliser le mot « *satyagraha* » (de *satya* : vérité et *agraha* : attachement) qu'il avait lui-même forgé pour exprimer positivement son idéal. Il précisait : « Etyologiquement le mot signifie : se retenir à la vérité, d'où Force de la Vérité ». Mais une telle expression est elle-même largement ambiguë. La vérité ne peut avoir qu'une force de persuasion ; or, dans l'action politique, lorsqu'il s'agit de lutter contre les violences结构elles du désordre social, il ne suffit pas de recourir à une force de persuasion. L'action non-violente doit alors pouvoir mettre en œuvre une véritable force de contrainte qui oblige les pouvoirs établis à céder. Cette force de contrainte ne saurait être définie comme « la force de la vérité ».

proprement dite. La violence est un *processus de meurtre*, qui pervertit radicalement toute relation à l'autre. L'éveil à la non-violence se fait par la prise de conscience de la violence comme une réalité radicalement contraire aux exigences de la raison. C'est en effet notre expérience de la violence dans le monde qui nous fait découvrir la requête de non-violence que nous portons en nous. Certes, cette requête de l'esprit humain est en nous avant même que nous rencontrions la violence et c'est elle qui nous révèle l'inhumanité de celle-ci. Mais c'est en nous heurtant à la violence que nous prenons conscience de sa déraison. Le jugement éthique, en identifiant la violence comme la négation de l'esprit humain, lui oppose un *non* catégorique et lui refuse toute légitimité. C'est ce refus qui fonde le concept de non violence.

Ainsi, la non-violence appartient-elle à l'ordre philosophique et, par voie de conséquence, à l'ordre politique. Une philosophie qui s'accorde de la violence se nie comme philosophie. Et il en est de même de la politique. La faillite des idéologies dominantes, c'est précisément d'avoir légitimé la violence, de l'avoir conciliée avec les idéaux de notre culture. Dès lors que la violence est déclarée légitime, elle devient un droit pour l'homme : celui-ci pourra prendre prétexte de ce droit pour y recourir chaque fois qu'il estimera que la défense de ses intérêts lui commande de le faire. Lorsque l'idéologie légitime la violence, les hommes courront le risque de s'installer dans la pratique de la violence en perdant peu à peu conscience qu'elle contredit radicalement les aspirations les plus profondes de l'humanité. Dire non à la violence en affirmant l'exigence éthique de la non-violence, c'est refuser de lui reconnaître la légitimité qu'elle sollicite de nous afin de devenir maître de notre destin.

Les idéologies religieuses sont également venues apporter leur caution à la violence en la légitimant. Ce faisant, elles s'opposaient elles-mêmes à la requête spirituelle de l'homme et rejetaient l'exigence éthique de la non-violence. En laissant à leurs adeptes la possibilité de penser que la violence pouvait être mise au service même de la cause de Dieu, les religions historiques – et tout particulièrement les trois grandes religions monothéistes, le judaïsme, le christianisme et l'islam – ont davantage prédisposé l'homme au fanatisme violent qu'à la sagesse non-violente.

Parce que l'exigence éthique de la non-violence doit devenir l'un des fondements de la philosophie politique qui inspire notre

action dans le monde, elle nous commande de rechercher les moyens d'une stratégie qui nous permette d'assumer les inévitables conflits qui divisent et opposent les hommes et les peuples. En recherchant l'efficacité politique par d'autres méthodes que celles offertes par la violence, la stratégie de l'action non-violente veut réconcilier la « morale de conviction » et la « morale de responsabilité ».

- *Contrainte*
- *Force*
- *Morale*
- *Politique*
- *Violence*

## *Objection de conscience*

---

Dans le sens le plus usuel, mais restrictif, l'objection de conscience consiste à refuser d'accomplir le service militaire. Par elle-même, l'expression suggère que ce refus se fonde essentiellement sur des convictions personnelles qui mettent en avant l'exigence morale et/ou religieuse qui prescrit le respect inconditionnel de la vie humaine et interdit de verser le sang. Pendant longtemps, l'attitude des objecteurs de conscience a été sévèrement condamnée comme un délit d'incivisme, contraire au devoir de la solidarité nationale qui s'impose à tout citoyen. Les réfractaires étaient alors accusés de faire preuve de lâcheté en refusant d'assumer leurs responsabilités civiques.

Ce n'est que tout récemment que l'objection de conscience a été reconnue par les sociétés démocratiques comme un droit de l'homme que l'Etat devait respecter en faisant bénéficier d'un statut légal ceux qui s'en réclamaient. Pour autant, les objecteurs sont encore souvent suspectés de n'être pas des citoyens à part entière et se heurtent toujours à un certain ostracisme social.

Aujourd'hui, même si nombre d'objecteurs se réfèrent à des convictions éthiques et philosophiques, ils entendent généralement donner à leur engagement une signification ouvertement

politique. D'abord, leur contestation de la militarisation des systèmes de défense mis en œuvre par les Etats ne s'appuie pas seulement sur des arguments d'ordre moral, mais aussi sur une analyse et une critique rationnelles de la course aux armements de destruction massive. Ils considèrent que celle-ci constitue davantage une menace qu'une garantie pour la sécurité des peuples et des nations. Ensuite, ils ne veulent pas s'en tenir à cette contestation : beaucoup mettent en avant la proposition d'une défense civile non-violente et acceptent de faire un service civil, dont la durée devrait être égale à celle du service militaire. Ils y font un travail d'utilité sociale et certains d'entre eux étudient théoriquement les principes et les méthodes de la stratégie de l'action non-violente et se préparent à les mettre en œuvre pratiquement.

Ceux qui ont déjà accompli leur service militaire sont également en droit de revendiquer le bénéfice du statut légal de l'objection de conscience. Si la loi le leur refuse (c'est actuellement le cas en France pendant le temps dit de « disponibilité », c'est-à-dire pendant les quatre années qui suivent le service militaire), ils n'ont plus d'autre recours que de s'engager dans une action de désobéissance civile en renvoyant leur livret militaire au ministre de la Défense. Ils sont alors passibles d'une condamnation devant les tribunaux.

L'objection de conscience peut également être le moyen de s'opposer, non à toute guerre, mais à telle guerre en particulier dont on estime qu'elle est injuste. Elle peut encore être le moyen de refuser toute coopération avec l'armée lorsque celle-ci est utilisée comme moyen de répression contre une minorité nationale ou contre une classe sociale en lutte pour la revendication de ses droits.

D'une manière plus générale, on parle d'objection de conscience pour tout refus d'obéissance à une loi ou à un ordre dont l'exécution serait contraire à ce que l'on estime injuste ou immoral. Dans un certain nombre de domaines, la loi prévoit ainsi des « clauses de conscience ».

\* Voir *Alternatives non-violentes*, n° 66.

# *Obstruction*

---

L'obstruction non-violente est une méthode d'intervention directe collective qui consiste à empêcher la libre circulation sur une voie publique ou privée en faisant de son corps un obstacle inévitable pour ceux qui voudraient passer. Les manifestants peuvent bloquer le passage soit en se tenant debout, soit en organisant un sit-in ou un « tapis humain » (il s'agit alors de s'allonger à plusieurs sur le sol).

Les personnes qui se trouvent ainsi empêchées de passer peuvent décider de forcer le barrage humain avec leur véhicule, au risque de blesser, voire de tuer un ou plusieurs manifestants. Ceux-ci ne sauraient exclure entièrement une telle hypothèse. Ils doivent donc mesurer la réalité du danger qu'ils courrent en participant à l'action. Selon les circonstances, on peut juger plus ou moins probable que ceux qui se trouvent bloqués renonceront à passer et feront appel aux forces de police pour dégager la voie. Les risques encourus seront moins importants si les manifestants sont nombreux et si l'opinion publique prise à témoin des accidents qui pourraient survenir, est prête à se solidariser avec la cause qu'ils défendent.

L'obstruction non-violente peut viser à empêcher le passage à ceux qui collaborent directement avec l'injustice que l'on combat : par exemple, obtenir l'arrêt et l'immobilisation de véhicules transportant du matériel dont l'adversaire a besoin pour mettre son projet à exécution. Il peut s'agir également d'empêcher une construction jugée indésirable (base militaire, usine polluante, réalisation de prestige...) en occupant le chantier afin de contraindre les ouvriers à arrêter le travail. On peut aussi mener une action d'obstruction en occupant pacifiquement les pistes d'un aéroport afin d'empêcher l'atterrissement d'un ou plusieurs hôtes indésirables. Il est encore possible d'organiser l'obstruction symbolique de l'entrée d'un bâtiment officiel (ministère, préfecture, mairie...) afin d'interpeller les pouvoirs publics sur telle question précise.

D'autres procédés d'obstruction peuvent être mis en œuvre : il ne s'agit plus de faire obstacle avec son corps mais avec sa voiture, son tracteur, son camion ou son bateau. Le but peut être encore d'entraver les déplacements de l'adversaire et de ses collabora-

teurs, mais il peut être aussi tout simplement d'empêcher la circulation afin de créer un événement médiatique qui permette de faire connaître auprès de l'opinion publique la cause que l'on défend.

Une telle action peut n'être pas seulement symbolique : on peut la poursuivre jusqu'à ce qu'on ait obtenu gain de cause. Dans ce cas, il est essentiel que le public qui en subit les inconvénients soit très précisément informé des raisons qui l'ont rendue nécessaire. Il faut que l'opinion publique impute la responsabilité de la poursuite de l'épreuve de force à ceux qui ont le pouvoir de décision dans le conflit en cours. Ceux-ci, dès lors, subiront une pression sociale susceptible de les contraindre à rechercher une solution négociée du conflit.

→ *Sit-in*

## ***Opinion publique***

---

Une lutte non-violente ne se joue pas à deux mais à trois. Elle ne se réduit pas à l'affrontement direct des acteurs de la résistance et des pouvoirs établis. Entre les uns et les autres s'interpose l'opinion publique, dont le rôle d'arbitrage peut être décisif dans l'issue du conflit. Le plus souvent, la contrainte déterminante pour faire céder les pouvoirs établis n'est pas celle qu'exerce l'action du mouvement de résistance, mais celle qu'exerce l'opinion publique. Dès lors, l'un des objectifs prioritaires de la lutte non-violente est de convaincre l'opinion publique de la justesse de la cause défendue afin qu'elle se mobilise pour contraindre les pouvoirs établis à satisfaire les exigences mises en avant par les résistants.

La conquête de l'opinion publique est donc un enjeu décisif dans toute campagne d'action non-violente. Il s'agit de multiplier les actions de popularisation et de conscientisation en direction de l'opinion publique afin de faire valoir le bien-fondé de la lutte engagée. Il faut viser à se concilier la neutralité bienveillante de la

majorité et la sympathie active de la plus large minorité. Les déci-  
deurs adverses doivent alors tenir compte de l'arbitrage rendu par  
l'opinion publique afin de ne pas se discréditer auprès d'elle. Il est  
de leur propre intérêt d'apparaître conciliants et d'accepter de  
négocier avec le mouvement de résistance.

Le plus souvent, l'opinion publique se divisera en plusieurs  
« camps », selon la solidarité, la sympathie, l'indifférence ou  
l'hostilité qu'ils manifesteront à l'égard de la cause défendue. Les  
actions de popularisation doivent alors être « ciblées » en s'adres-  
sant plus particulièrement à tel ou tel secteur de l'opinion publi-  
que en tenant compte de sa propre disposition par rapport à l'en-  
jeu du conflit.

L'action non-violente, par la pédagogie qu'elle implique par  
elle-même, a toute chance de se montrer beaucoup plus efficace  
que l'action violente. L'expérience montre que les actes violents  
suscitent, au sein de l'opinion publique, des réactions de rejet qui  
l'amènent à s'affirmer davantage solidaire des pouvoirs établis  
que des mouvements de résistance. L'action violente, en privant  
la résistance de tout soutien d'envergure dans l'opinion publique,  
réduit considérablement ses chances de succès.

## *Organisation*

---

Toute action collective, pour se déployer dans l'étendue et  
dans la durée qui lui sont nécessaires pour atteindre son objectif,  
doit être organisée. Il serait illusoire de ne compter que sur la  
« spontanéité des masses » ou sur le « charisme » d'un leader pres-  
tigieux. Certes, il ne peut être possible de susciter une action col-  
lective de grande ampleur sans prendre appui sur la spontanéité  
de celles et de ceux qui se mobilisent eux-mêmes pour construire  
une société plus juste et plus libre. Mais il faut organiser cette  
spontanéité, c'est-à-dire l'ordonner. Loin de constituer un fac-  
teur de dispersion et d'incohérence, la spontanéité devient alors  
un ressort qui oriente l'action et lui donne sa force.

Pour être pleinement efficace, toute action collective exige une discipline à la fois souple et rigoureuse de tous ceux qui y participent. L'action non-violente ne saurait échapper à cette règle. Mais, dès lors qu'elle ne peut compter que sur la libre adhésion de chacun, la discipline qu'elle exige ne peut être que librement consentie. Elle est fondée sur l'engagement volontaire de chacun et non pas sur l'obéissance forcée de tous. A cet égard, toute analogie avec l'organisation et la discipline militaires doit être écartée.

L'organisation d'un mouvement de lutte non-violente doit permettre la concertation entre tous ses membres afin que les prises de décision concernant les orientations politiques et stratégiques, la préparation et la coordination des actions engagées soient les plus démocratiques possibles. Cela implique que l'organisation soit la plus autogestionnaire possible, c'est-à-dire qu'elle permette à chacun de se sentir responsable. Etre responsable, c'est d'abord être informé. L'une des tâches permanentes de l'organisation est donc d'assurer la circulation des informations.

La vie du mouvement doit être rythmée par des votes et des élections qui restent les meilleurs moyens de régulation démocratique d'une collectivité. On ne peut pratiquer la démocratie directe pour chaque décision. Un centre unique de décision est nécessaire à la cohésion d'un mouvement et à l'efficacité d'une action. En même temps, l'organisation doit tendre à constituer un réseau décentralisé qui s'étende à toute la société. Le plus souvent, pour exercer une réelle contrainte sur les pouvoirs établis, une action doit être organisée en profondeur dans toute la société. Pour cela, elle doit être relayée par des groupes locaux qui se soient eux-mêmes dotés des moyens organisationnels leur permettant d'être opérationnels dans l'action. La force d'un mouvement provient, pour une part décisive, du nombre et de la qualité de ces relais locaux.

Des rencontres « nationales » doivent être organisées régulièrement, permettant aux différents responsables locaux de se rencontrer et de se connaître. La qualité des relations personnelles qui peuvent ainsi se créer renforce la cohésion du mouvement. L'organisation doit être la plus conviviale possible. On ne doit pas négliger l'importance des liens affectifs qui doivent unir celles et ceux qui luttent pour un même idéal de justice et de liberté. Les réseaux d'une lutte non-violente doivent devenir des réseaux d'amitié.

Certes, des conflits de personnes ne manqueront probablement pas de surgir au sein d'un mouvement ; l'une des fonctions de l'organisation doit être précisément de les gérer et de les résoudre.

→ *Leader*

\* Voir aussi *Stratégie de l'action non-violente*, p. 97-115.

## Pacifisme

---

Les mots « pacifisme » et « pacifiste » ont dans notre langue, dans notre culture et dans notre histoire une connotation essentiellement péjorative. Le pacifiste est réputé vouloir la paix « à tout prix », fut-ce au prix de la justice. C'est pourquoi il est accusé de préférer n'importe quelle paix à n'importe quelle guerre et, donc, d'être prêt à se soumettre à l'oppression plutôt qu'à se battre pour la liberté. La collectivité nationale, au nom de l'idéologie dominante, va donc jeter l'anathème sur les pacifistes en les accusant d'être traîtres et parjures.

Il est vrai que la paix peut être honteuse et que le refus de la guerre peut être lâche. Ce n'est pas la paix qui est le plus important mais la justice qui permet la dignité et la liberté. Si le choix n'était qu'entre la paix dans l'injustice et la guerre pour la justice, alors, en effet, mieux vaudrait choisir la guerre. « Je préférerais mille fois, affirmait Gandhi, prendre le risque de recourir à la violence plutôt que de voir émasculer toute une race ».

La thèse centrale du pacifisme, tel qu'il s'est exprimé à différents moments de notre histoire, peut se résumer ainsi : la guerre est le mal absolu parce que les maux qu'elle engendre sont nécessairement plus grands que ceux auxquels elle prétend remédier. Certes, les moyens de la guerre, c'est-à-dire ceux de la violence destructrice et meurtrière, sont par eux-mêmes en contradiction avec la fin qu'elle prétend poursuivre : la coexistence pacifique des hommes et des peuples. La vérité de l'intuition pacifiste est de proclamer l'inhumanité de la guerre et de récuser toutes les idéologies qui justifient, honorent et sacrifient la guerre. Mais l'er-

eur du pacifisme est de dénoncer « les horreurs de la guerre » sans proposer des moyens réalistes pour mettre un terme aux « horreurs de la paix ». La guerre, en effet, ne mérite pas seulement une condamnation, elle exige une alternative. La guerre est une méthode d'action et sa finalité est juste lorsqu'elle vise effectivement à défendre ou à rétablir les droits de l'homme. La méthode de la guerre est sûrement détestable mais l'action n'en demeure pas moins nécessaire. Si la condamnation de la méthode entraîne l'inaction, c'est qu'il y a quelque part un vice dans la démarche. Le pacifisme relève en réalité d'une morale de conviction et il se trouve incapable de fonder une morale de responsabilité face aux défis de l'histoire. Lorsqu'il a tenté de proposer d'autres moyens que la guerre pour faire la paix, ils étaient largement illusoires. Il fait alors appel à des vertus en un temps où seule la force conditionne les rapports entre les hommes et les peuples. Le pacifisme procède d'une vision idéaliste et moraliste de l'histoire.

Le discours pacifiste se discrédite quand il laisse croire que les armées et les armements sont les causes des guerres et qu'il présente leur suppression comme la condition nécessaire et suffisante de la paix. Pour promouvoir une politique de désarmement, il importe de concevoir des « équivalents fonctionnels de la guerre » qui offrent aux nations les moyens de se défendre contre une éventuelle agression.

Précisément parce qu'il est perçu de manière négative par l'opinion publique, le mot « pacifisme » est souvent utilisé par les discours dominants pour désigner les mouvements de paix qui s'opposent à tel ou tel aspect de la politique militaire des Etats (ceux, par exemple, qui dénoncent l'engrenage de la course aux armements). L'un des plus sûrs moyens, en effet, de discréditer un mouvement est de le disqualifier en le nommant. Le plus souvent, cette appellation, qui veut être une accusation, concerne des mouvements qui développent des analyses et choisissent des objectifs qui diffèrent fondamentalement de ceux du « pacifisme ».

→ *Défense civile non-violente*

→ *Désarmement*

→ *Transarmement*

\* Voir aussi *Vous avez dit "Pacifisme"?*, p. 9-20.

# Parole

---

Le premier temps d'une action non-violente est de *prendre la parole* afin de dénoncer l'inacceptable. La résignation est faite essentiellement de silence et la première complicité avec l'injustice est de se taire devant elle. Dès lors, la première action de non-coopération avec une injustice est de rompre avec la majorité silencieuse en prenant la parole sur la place publique. Cette prise de parole est déjà une prise de pouvoir. Elle brise le monopole de la parole que les puissants tendent à acquérir. Car ce qui fait la force des pouvoirs établis, c'est le silence des majorités.

Ainsi la stratégie de l'action non-violente s'efforce-t-elle de mettre en œuvre la force subversive de la parole. Elle vise à créer un débat public contradictoire qui mette à jour les sophismes et les mensonges des discours qui cautionnent et justifient le désordre établi.

Une manifestation publique organisée dans la rue est précisément une *prise de parole* collective par des citoyens qui entendent exercer leur droit à la parole. Concrètement, cette prise de parole publique peut s'exprimer par des tracts, des affiches – « faire parler les murs » –, des banderoles, des pancartes et des slogans. Pour l'efficacité même de la manifestation, il est essentiel que la parole qui l'accompagne demeure non-violente. Le but d'une manifestation est de convaincre ceux qui ne manifestent pas de la justesse à la fois de la dénonciation et de la revendication qu'elle veut exprimer. Or la réceptivité de l'opinion publique est beaucoup plus forte à l'égard d'une manifestation qui s'exprime par une parole non-violente plutôt que par des cris violents. Le langage de la révolte se complaît dans l'injure et l'insulte à l'encontre de l'adversaire, mais le cri n'est qu'une parole inarticulée et par conséquent incompréhensible. C'est une erreur de penser qu'une parole est d'autant plus forte qu'elle est plus violente. Il existe une contradiction radicale entre la parole et la violence. L'une commence où l'autre cesse. Une parole qui devient violence commence à se nier comme parole. La force de frappe d'une parole vient de sa justesse et non de sa violence. C'est pourquoi l'une des exigences fondamentales de la non-violence est la *pacification de la parole*.

Dans une stratégie non-violente, la parole et l'action se renforcent l'une l'autre, l'action soulignant la signification de la parole et réciproquement. Au plus fort de la lutte, on peut dire encore que la parole devient action et que l'action devient parole.

Ainsi, les méthodes de l'action non-violente ont-elles, à l'égard du public qui regarde et écoute, une puissance pédagogique et éducative beaucoup plus forte que celle des méthodes de l'action violente. Tandis que la manifestation violente risque fort de n'être qu'un monologue bruyant et confus devant un public qui reste étranger à l'action qui se déroule devant lui mais sans lui, la manifestation non-violente peut devenir un véritable dialogue avec le public qui, déjà, participe à l'action.

## *Pétition*

---

Organiser une pétition consiste à recueillir le plus grand nombre de signatures au bas d'un texte dénonçant une injustice caractérisée et demandant aux autorités compétentes de prendre les décisions qui s'imposent pour rétablir le droit de ceux qui en sont les victimes. Ce texte est remis directement par une délégation ou, à défaut, envoyé à celui ou à ceux qui ont le pouvoir de décision concernant la situation donnée.

Le recueil des signatures peut être organisé dans la rue ou dans tout autre lieu public. Une pétition est d'abord un moyen d'informer le public, de l'interpeller et de tenter de le mobiliser pour intervenir et pour agir. Elle peut être le premier élément d'une campagne de sensibilisation et de conscientisation de l'opinion publique. Par elle-même, une pétition est rarement un moyen de pression suffisant pour obtenir gain de cause. Cependant, si un nombre « impressionnant » de signatures peut être recueilli en quelques jours, elle peut attirer l'attention des pouvoirs publics et les amener à prendre conscience de l'enjeu du problème posé. Dès lors, ils peuvent estimer que la sagesse comme leur intérêt leur commandent d'y apporter le plus rapidement possible une solution appropriée.

# **Peur**

---

L'action non-violente conduit souvent à descendre dans la rue pour manifester publiquement la volonté de combattre l'inacceptable. Elle comporte alors le risque d'une confrontation directe, physique, à ceux qui sont également dans la rue. Pour agir, il faut oser affronter l'autre, les autres, tous les autres. Et cet affrontement fait peur.

Nous avons peur de sortir pour mener dehors une action publique qui nous fait remarquer et nous expose aux menaces des autres. C'est ainsi que nos peurs nous retiennent dans le confort de notre vie privée.

L'idéologie dominante voudrait nous imposer de taire nos peurs : elles seraient coupables et par conséquent inavouables. Il serait pourtant vain de prétendre les refouler, mieux vaut en prendre conscience et les avouer, tenter de les maîtriser sans les nier. Ce qui est honteux, ce n'est pas d'avoir peur – car la peur est humaine – mais de se laisser vaincre par sa peur. Le courage, ce n'est pas ignorer la peur mais la dominer. Et c'est précisément la peur qui permet le courage. L'homme sans reproche n'est pas celui qui se prétend sans peur mais celui qui surmonte sa peur.

La peur est mauvaise conseillère : devant l'injustice, elle conseille la passivité et devant le conflit, elle conseille souvent la fuite et parfois la violence. Nous ne devons pas nous laisser conseiller par nos peurs : nous devons conseiller nos peurs.

Nos peurs sont rarement proportionnées à la réalité des dangers encourus. Pour une large part, les dangers sont imaginaires et les plus grandes menaces se cachent dans l'inconnu. Nos peurs sont souvent irrationnelles et nous devons tenter de les raisonner. Cependant, même apprivoisées, il serait illusoire de penser que nous puissions les faire disparaître totalement. Une peur avouée est déjà à moitié surmontée ; mais à moitié seulement. L'autre moitié est largement irréductible. Il faut avoir la patience de vivre avec elle, si désagréable que soit sa compagnie.

Mais nos peurs ne sont pas seulement naturelles. A des degrés divers, les États engendent et entretiennent de nombreuses peurs parmi les citoyens afin d'obtenir d'eux la soumission et l'obéissance dont ils ont besoin. Le plus souvent ils n'ont pas

besoin de recourir à la terreur pour faire peur aux citoyens. Il leur suffit d'exercer discrètement une menace diffuse pour entretenir une peur diffuse qui fera respecter « la loi et l'ordre ». Dans les Etats totalitaires, l'ordre n'est établi que lorsque la peur est établie. Les citoyens finissent par intérieuriser cette peur-là ; pour oser défier l'Etat en s'engageant dans des actions de dissidence et de désobéissance, il leur faudra la surmonter.

L'Etat peut également manipuler les peurs des citoyens en exacerbant la menace que l'ennemi fait peser sur leurs libertés. Là encore, l'Etat peut d'autant mieux se faire obéir à l'intérieur de la société qu'il aura su convaincre ses sujets qu'une menace extérieure mortelle pèse sur eux. La société civile doit se libérer de cette peur factice en déjouant la part de chantage contenue dans cette propagande idéologique de l'Etat.

L'action non-violente exige que nous surmontions les peurs qui nous paralysent. Pour les surmonter, il faut d'abord que nous puissions les dire, nous les dire et les dire aux autres, et que nous puissions également entendre les peurs des autres. Il faut ainsi créer des lieux où nous puissions exprimer ensemble nos peurs. Ainsi nous pourrons mieux les surmonter ensemble. Mais, en définitive, c'est en agissant ensemble que nous pourrons être sûrs de les avoir surmontées.

## *Police*

---

Celles et ceux qui participent à une lutte non-violente sont tout naturellement conduits à faire face aux policiers chargés de « maintenir l'ordre » et de « faire respecter la loi ». Cette rencontre, aussi inévitable qu'indésirable, doit aussi être négociée selon les règles de la non-violence.

Un mouvement de lutte non-violente doit se garder de toute déclaration d'hostilité à l'égard des forces de police. Mépriser par principe les policiers, c'est faire injure à des hommes dont beaucoup, selon toute probabilité, n'ont « choisi » leur métier que sous les contraintes de leur situation sociale et dont un grand nombre

sont sincèrement convaincus de servir la démocratie et la paix sociale. Leur responsabilité personnelle n'est pas directement engagée dans le conflit en cours. La violence à l'encontre des policiers, qu'elle s'exprime par l'insulte ou par le pavé, est donc injuste. Elle ne peut que les enfermer dans la logique de leur rôle d'agents de la répression, alors que nombre d'entre eux pourraient s'interroger sur le bien-fondé de certains ordres qu'ils reçoivent. Dès lors qu'ils se sentent menacés par la violence des manifestants, qu'elle reste potentielle ou qu'elle devienne effective, ils n'hésitent pas à recourir eux-mêmes à la violence, ne serait-ce que pour se défendre. Au demeurant, au sortir de cette spirale de violence, force restera nécessairement à la loi.

Si, au contraire, les manifestants « affichent » clairement leur détermination à garder une attitude non-violente, l'hostilité des policiers à leur encontre peut alors se trouver désarmée et la nature même de l'affrontement entre les uns et les autres peut être modifiée. A cette fin, il convient d'entreprendre avant l'action une campagne d'information à l'intention des policiers. Si cela est possible, il est utile d'avoir des contacts personnels avec eux, aussi bien parmi les simples exécutants que parmi les responsables et de leur faire valoir la justesse à la fois de la fin recherchée et des moyens employés. Il faut s'efforcer de les convaincre qu'ils ne sont pas méprisés dans leur fonction de « gardiens de la paix » et qu'ils ne seront nullement menacés par l'action des manifestants. On peut ainsi chercher à obtenir leur compréhension et si possible leur neutralité, voire, exceptionnellement, leur solidarité.

L'expérience des luttes non-violentes le montre : il n'est pas vain d'inciter les policiers à désobéir à des ordres illégitimes, sinon illégaux, qui leur commanderaient de recourir à la violence contre des citoyens dans l'exercice de leurs fonctions, qui ne les considèrent pas comme des ennemis et qu'ils n'ont aucune raison de considérer comme leurs ennemis. Cependant, rien ne garantit que le recours aux méthodes de l'action non-violente désarmera sûrement le processus de la répression policière. Mais alors il sera clairement établi aux yeux de l'opinion publique que les pouvoirs publics portent l'entièvre responsabilité de la violence.

Selon son sens étymologique, le mot « police » n'évoque nullement la nécessité de recourir à la violence pour maintenir l'ordre social. « Police » vient du grec *politeia* (de *polis* : cité) et signifie :

l'art de gouverner la cité. Sa signification est donc très proche de celle du mot « politique ». La visée de l'action policière, comme celle de l'action politique, est de pacifier la vie sociale, c'est-à-dire de construire une société libérée de l'emprise de la violence. La fonction de la police est de concourir à garantir les libertés des citoyens, à faire respecter leurs droits et à assurer leur sécurité. Littéralement, les policiers doivent être des « agents de la paix », c'est-à-dire qu'ils doivent « faire la paix » entre les individus et les groupes qui vivent dans la même cité. La police a pour fonction essentielle de prévenir et, le cas échéant, de résoudre les inévitables conflits qui surgissent entre les citoyens afin d'établir ou de rétablir entre eux des rapports de justice. Pour cela, la police doit neutraliser les fauteurs de violence afin de les mettre hors d'état de nuire. La fonction de la police est fondamentalement une fonction anti-violence.

Certes, il existe des situations particulières où il est difficile, voire impossible, de neutraliser, sans recourir à la violence, un ou plusieurs individus armés qui menacent la vie d'autrui. Cependant, même en de telles circonstances, tout doit être tenté pour désarmer et capturer le ou les malfaiteurs en évitant de les tuer. Si, malgré tout, il y a mort d'homme du fait de la police, il s'agit d'un échec qui doit interdire tout « communiqué de victoire ». Si la police échoue à rétablir la paix sociale sans recourir à la violence meurtrière, la société tout entière partage la responsabilité de cet échec. Une démocratie commence à se nier elle-même lorsqu'elle se refuse à reconnaître sa propre violence comme un échec. Dire que la vie est « sacrée » ne peut vouloir dire autre chose que même la vie d'un malfaiteur est sacrée. Sinon, la vie n'est pas sacrée du tout.

La non-violence rencontre ici une de ses limites. Mais l'existence de cas-limites où s'impose la nécessité de recourir à la violence ne saurait servir de prétexte à réhabiliter la violence comme moyen habituel d'assurer l'ordre public et de rétablir la paix sociale. Pour que l'exception ne devienne pas la règle, il faut être, au contraire, encore plus rigoureux dans le respect de cette dernière. Et la règle doit être de résoudre les conflits en recourant aux méthodes non-violentes de prévention, de médiation, de conciliation et d'interposition.

# *Politique*

---

La politique est l'art du gouvernement des sociétés humaines. La fonction de ce gouvernement est d'établir la justice et la paix entre les individus et les groupes qui composent ces sociétés. Toute cohabitation étant forcément conflictuelle, la politique consiste essentiellement dans la gestion des inévitables conflits qui surgissent entre les membres d'une même société et entre les différentes sociétés. La résolution de ces conflits doit viser à faire prévaloir les droits respectifs de tous les citoyens et de tous les peuples.

Dans une société, la justice et la paix sont réalisées dans la mesure où les diverses formes de violence se trouvent éliminées des rapports entre les individus et les groupes. Le but de l'action politique est de pacifier la vie sociale, ce qui implique non seulement d'instaurer la paix sociale mais de l'instaurer par des moyens pacifiques. Dès lors, dans sa finalité comme dans ses modalités, l'action politique se trouve organiquement accordée à la non-violence. La politique est l'art de la gestion non-violente des conflits qui surgissent au sein de la société.

La violence, dont la visée est toujours la mort, se trouve en contradiction manifeste avec l'exigence fondamentale de la politique qui est de construire une société libérée de l'emprise de la violence. Pourtant les idéologies dominantes ont constamment affirmé le contraire : la violence serait inhérente à l'action politique. Selon ces discours, le recours aux moyens de la violence est inéluctable en politique et ce recours est légitime parce que lui seul permet l'efficacité dans l'action. Renoncer à la violence, ce serait renoncer à l'action politique elle-même. Certes, ils concèdent que la violence ne saurait être justifiée du point de vue de l'éthique pure mais c'est pour mieux affirmer qu'elle ne saurait être condamnée au nom de la politique même.

Mais dès lors que la violence se trouve légitimée au nom de la raison d'Etat, elle peut se donner libre cours dans l'histoire. C'est précisément ce que l'histoire aurait dû nous enseigner. Face à tout ce que la violence commet d'irréparable lorsqu'elle devient le moyen spécifique de la politique, il n'est pas nécessaire de faire le détour des réflexions morales pour la récuser. C'est dans l'action politique elle-même que se trouvent les raisons de le faire. Et elles

sont impératives.

Peut-être est-il nécessaire de recourir exceptionnellement aux moyens de la violence pour établir ou rétablir l'ordre social menacé par la violence de certains individus ou de certains groupes. Mais nécessité ne vaut pas légitimité ; car la nécessité ne fonde pas le droit. Au sens strict de l'expression, la violence doit être l'exception qui confirme la règle de la non-violence.

Tout acte de violence, surtout s'il est le fait de l'Etat, doit être reconnu comme un échec de l'action politique dans sa tentative de maîtriser les situations conflictuelles sans recourir à la violence. Le fait même de n'avoir pas su résoudre un conflit autrement que par la violence révèle un dysfonctionnement de la société ; il ne doit pas être banalisé comme faisant partie de son fonctionnement normal. Devant la nécessité de recourir à la violence, l'urgence n'est pas de venir la justifier, mais de chercher les moyens non-violents qui permettront à l'avenir, pour autant que faire se peut, d'éviter qu'une telle situation se renouvelle.

Ainsi, dans une société démocratique, la violence doit-elle toujours être considérée comme un désordre. L'ordre démocratique n'est véritablement établi que lorsque les structures et les institutions économiques, politiques et administratives permettent aux différents acteurs sociaux de mettre en œuvre une gestion non-violente des conflits. C'est pourquoi la démocratie est moins à défendre qu'à conquérir.

- *Autogestion*
- *Etat*
- *Police*

## **Pouvoir**

---

Toute lutte pour la justice et pour la liberté est une lutte pour le pouvoir. Les relations entre les individus et les groupes sociaux à l'intérieur d'une même société sont largement déterminées par les situations objectives de puissance ou d'impuissance dans les-

quelles se trouvent les uns et les autres. Les victimes d'une injustice sociale ne peuvent obtenir la reconnaissance de leurs droits que s'ils parviennent à acquérir suffisamment de pouvoir pour contraindre les pouvoirs établis à leur rendre justice.

La stratégie de l'action non-violente vise non pas la prise du pouvoir pour le peuple mais l'exercice du pouvoir par le peuple. Dans un premier temps, il ne s'agit donc pas de préparer une attaque frontale du pouvoir étatique mais d'organiser la société civile afin de permettre aux citoyens d'exercer leur propre pouvoir.

Toute victoire ponctuelle d'une campagne d'action non-violente peut redonner espoir à ceux qui subissent des injustices comparables à celle qui fut à l'origine du conflit qui vient de s'achever. L'exemplarité de cette victoire peut créer une dynamique des luttes populaires qui mobilise de plus en plus de citoyens décidés à ne plus subir les pouvoirs qui leur sont imposés d'en haut et à conquérir leur propre pouvoir. À travers ces luttes, ils font l'expérience de la gestion de leurs propres affaires : ils font l'apprentissage de l'autogestion.

Toute montée des luttes populaires crée les conditions qui permettent au peuple de rassembler ses forces dans un mouvement politique visant non seulement à lutter contre les pouvoirs établis mais à prendre le pouvoir. S'il est vrai, selon l'expression de Lanza del Vasto, que « révolution non-violente bien ordonnée commence par soi-même », il est aussi vrai que révolution non-violente bien ordonnée s'achève par la prise et l'exercice du pouvoir politique. Un mouvement de résistance non-violente ne doit pas rester enfermé dans sa fonction contestataire, il a vocation de devenir gestionnaire. Le projet politique porté par la non-violence rejoint directement le projet autogestionnaire qui vise à mettre en œuvre une alternative à la gestion étatique des conflits sociaux.

Deux scénarios de prise du pouvoir sont possibles : l'un est électoral et l'autre insurrectionnel.

Dans une société assez démocratique pour permettre une réelle expression du suffrage universel, les élections sont le procédé normal par lequel une organisation qui a su conquérir la majorité politique accède au pouvoir. Dans ce cas, l'alternance démocratique ouvrirait la voie à une véritable alternative politique.

Dans une société où la voie démocratique se trouve obstruée, un mouvement politique qui incarne l'espérance et la détermina-

tion du peuple doit rechercher une autre voie pour accéder au pouvoir qui lui revient de droit. Il s'agira alors d'organiser à l'échelle du pays la désobéissance civile systématique et d'appeler le peuple à une véritable insurrection pacifique. Dès avant la prise effective du pouvoir, les leaders du mouvement de résistance peuvent être considérés comme les représentants de l'autorité légitime du pays et sont fondés à constituer un gouvernement parallèle et provisoire. Pris dans les réseaux d'un maquis politique étendu à tout le pays, le gouvernement encore légal devra bien finir par admettre qu'il n'est plus capable de contrôler la situation. Il faudra bien alors que, bon gré mal gré, il cède la place.

- *Autogestion*
- *Estat*

## Prison

---

La sanction pénale qui prive le délinquant de sa liberté en le détenant en prison a pour fonction de protéger la société. Elle a pour finalité la prévention de nouveaux délits, d'une part, en empêchant la récidive du délinquant et, d'autre part, en dissuadant les délinquants potentiels de passer à l'acte.

La société a en effet le droit et le devoir de se défendre contre les individus qui troublent l'ordre public et d'exercer à leur encontre une contrainte légale qui les mette « hors d'état de nuire ». Il n'est pas possible d'organiser une société de droit sans définir des délits et sans établir des sanctions. Mais en même temps que la sanction pénale doit permettre à la société de se défendre, elle doit permettre au délinquant de se réinsérer dans la société. Si le délinquant perd certains de ses droits dans la société, celle-ci ne perd aucun de ses devoirs à son égard. Il ne s'agit pas de débattre pour savoir si le délinquant mérite d'être traité avec humanité ; la société se doit à elle-même de le traiter avec humanité. A l'inhumanité du délit doit répondre l'humanité de la sanction.

Dans une société où la loi pénale s'inspire de la loi religieuse, où les tribunaux des hommes prétendent rendre le jugement même de Dieu, la sanction veut être un châtiment infligé au coupable en expiation de sa faute. Mais il doit en être tout autrement dans une société démocratique et, par conséquent, laïque où la loi n'a d'autre fonction que d'instaurer la paix civile et d'assurer l'ordre public. Dès lors, la fonction de la justice n'est pas de punir une faute en fonction de critères moraux, elle est de juger un délit en fonction de critères sociaux. La sanction pénale ne doit donc comporter aucun châtiment à l'encontre du délinquant. Or, précisément, la prison, telle qu'elle existe encore dans nos sociétés, reste un châtiment (la prison n'est-elle pas encore considérée comme un « pénitencier », c'est-à-dire, en rigueur de terme, un lieu où l'on fait pénitence ?).

Même lorsque la peine de mort est supprimée, l'opinion publique lui reste favorable. Elle continue à réagir vis-à-vis des « criminels » selon la logique qui justifie le châtiment suprême et réclame l'application de la loi du talion : à tout le moins, œil pour œil et dent pour dent. Elle crie vengeance et s'indigne dès qu'elle estime que les délinquants bénéficient d'un traitement de clémence, c'est-à-dire d'humanité. Cette réaction passionnelle est animée par un véritable désir de violence qui fait échec aux proclamations humanistes de la civilisation.

Le but de la sanction, notamment de la détention lorsque celle-ci s'avère nécessaire, doit être la réinsertion du délinquant dans la société, c'est-à-dire sa re-socialisation. Or, tout concourt à faire de la prison un lieu d'exclusion sociale, c'est-à-dire de dé-socialisation. Les conditions de détention en prison ont de multiples effets pervers sur la personnalité du délinquant. En lui interdisant toute communication avec autrui et en le privant de toute responsabilité, on lui impose des comportements de régression qui tendent à déstructurer et à désintégrer sa personne. La prison est une structure inhumaine qui déshumanise le détenu. Lorsqu'il sera remis en liberté, il aura le plus grand mal à retrouver sa place dans la société. C'est un fait dûment prouvé par toutes les enquêtes et vérifié par toutes les statistiques : la prison est une école de récidive. Il est donc démontré que la sanction carcérale n'a pas l'effet dissuasif recherché. Au demeurant, il est assez naturel que la prison impressionne surtout ceux qui ne sont nullement tentés par la délinquance. Dès lors, s'il est incontestable que l'incarcération des « petits délinquants » ne fait qu'augmenter les probabili-

tés de récidive, pourquoi donc les tribunaux continuent-ils à les envoyer en prison ? Tout se passe comme si les juges eux-mêmes étaient prisonniers de l'idéologie carcérale et qu'ils redoutaient les accusations de laxisme que l'opinion publique est prête à brandir à leur encontre.

Devant l'échec manifeste de la répression carcérale de la délinquance, la société est mise au défi de mettre en œuvre son traitement social. La détention ne doit être que le dernier recours lorsqu'il est nécessaire de neutraliser les « grands délinquants » dont la dangerosité publique est avérée. Pour de nombreux délinquants, il est certainement possible d'éviter l'engrenage du système pénal par ce que les Anglo-Saxons appellent la « diversion judiciaire ». Il s'agit non seulement d'éviter la prison mais également le tribunal par la suspension de l'action pénale. Il revient alors à des « médiateurs » de tenter de concilier les auteurs du délit avec ceux qui en ont été les victimes. Ainsi, par exemple, pour les infractions contre les biens (les vols ou les détériorations), l'objectif à atteindre est leur restitution ou leur réparation et un dédommagement pour les préjudices subis. Si la médiation échoue, l'action pénale devient alors nécessaire mais, dans le plus grand nombre de cas, des peines non privatives de liberté – comme l'obligation de réaliser des travaux d'intérêt public – permettent encore d'éviter l'incarcération.

Pour ceux dont la détention s'avère nécessaire, le but recherché doit rester la réhabilitation sociale. Il convient certainement de renoncer aux grandes prisons de plusieurs centaines de détenus. Le seul critère retenu pour organiser de telles centrales est l'efficacité de la surveillance et le seul but recherché et d'éviter l'évasion. Dans ces conditions, toute la vie du détenu est soumise à la logique de la répression et rien ne prépare sa réinsertion. Il faudrait s'orienter vers la réalisation de petites unités qui permettraient d'accompagner les mesures de sûreté par des mesures de sociothérapie. Mais un tel programme implique que les citoyens ne démissionnent pas de leur responsabilité en demandant à l'Etat de faire disparaître les délinquants derrière des murs les plus hauts possibles, mais qu'ils acceptent de prendre en charge leur réinsertion.

\* Voir *Alternatives non-violentes*, n° 51.

# *Programme constructif*

---

Lors d'une campagne d'action non-violente, le programme constructif consiste, en même temps que l'on organise la lutte contre une situation d'injustice, à commencer à rendre justice à ceux qui en sont les victimes, sans attendre un règlement définitif du conflit. Tout en organisant la non-coopération avec les lois, institutions et structures qui engendrent l'injustice, il est essentiel de proposer d'autres lois, d'autres institutions et d'autres structures qui apportent une solution constructive aux différents problèmes posés et de commencer à les mettre en place afin d'apporter la preuve de leur faisabilité. Plutôt que de s'en tenir à exiger du pouvoir adverse une solution juste au conflit en cours, il s'agit d'entreprendre soi-même d'inscrire cette solution dans la réalité.

La réalisation du programme constructif requiert la participation active de ceux-là mêmes qui sont victimes de l'injustice. Elle doit permettre à ceux qui ont été jusque-là maintenus dans une situation de mineurs à l'intérieur des structures économiques et politiques de prendre en charge la gestion de leurs propres affaires. En outre, la mise en œuvre du programme constructif permet à de nombreuses personnes qui ne sont pas prêtes à prendre les risques de l'action directe de se mobiliser et de s'engager dans la lutte.

Le programme constructif est le complément nécessaire des actions de non-coopération. Sans lui, une lutte non-violente court le risque de rester prisonnière de ses protestations et de ses refus. Par lui, elle ne tient plus seulement sa consistance de ce à quoi elle s'oppose mais aussi et surtout de ce qu'elle propose et réalise.

\* Voir *Stratégie de l'action non-violente*, p. 79-86.

# Réconciliation

---

Ce n'est pas à partir de l'idéal qu'il convient de parler de la réconciliation mais à partir de la réalité. L'idéal de la réconciliation évoque les retrouvailles fraternelles d'hommes qui ont su surmonter leur rivalité et faire taire leurs querelles pour établir entre eux des relations de justice et d'amitié. On peut ainsi rêver d'une humanité réconciliée avec elle-même vivant dans un monde où tous les conflits et les antagonismes qui font obstacle à la rencontre fraternelle des hommes et des peuples auraient été surmontés. Ce rêve trouve en l'homme une résonnance profonde. Mais il serait vain de s'y attarder quand la réalité nous montre un peu partout dans le monde des hommes qui font violence à d'autres hommes. Face à ces situations d'injustice et d'oppression, il est inutile de formuler des vœux pour que ces hommes se réconcilient. Ce qui est requis de nous, c'est de lutter ici et maintenant contre les injustices à notre portée.

Dans un conflit déclaré, la stratégie de l'action non-violente vise à établir entre les adversaires des relations de justice fondées sur la reconnaissance et le respect mutuels de leurs droits. Cependant, elle ne peut prétendre établir entre eux des relations d'amitié fraternelle. Seul l'idéalisme peut prétendre que la lutte non-violente doit obtenir la réconciliation des adversaires. L'action non-violente cherche d'abord à concilier les droits et les intérêts des individus et des groupes plutôt qu'à réconcilier les personnes. Ainsi la réussite d'une grève ouvrière permet-elle d'établir davantage de justice entre salariés et propriétaires d'une entreprise en trouvant un compromis qui concilie leurs intérêts ; mais il serait tout à fait abusif de prétendre qu'elle réconcilie les uns et les autres.

Certes, par rapport aux moyens de la violence, les méthodes non-violentes présentent un avantage décisif : elles n'élargissent pas les divisions entre adversaires en accumulant de part et d'autre les meurtrissures qui ne peuvent que rendre encore plus difficile la conciliation. Mais l'*objectif* direct d'une lutte non-violente est de faire cesser l'inimitié et non pas de promouvoir l'amitié. La résolution non-violente des conflits laisse ouverte la possibilité, à terme, d'une réconciliation des personnes. Elle permet au moins de ne pas l'exclure et ménage au mieux l'avenir. Mais ce

qu'elle recherche, c'est la justice, toute la justice et rien que la justice. On peut attendre de la justice qu'elle *permette* la réconciliation mais non pas qu'elle l'*obtienne*.

Il serait illusoire, et donc vain, d'espérer vivre un jour dans un monde sans conflits, où les relations entre les personnes et entre les peuples ne reposeraient que sur la confiance. Toute relation à l'autre comporte un défi et nous devons d'abord l'affronter dans la défiance. La politique a une consistance propre qui implique de mettre l'accent non pas sur l'amour du prochain mais sur le respect du lointain. La seule ambition que nous puissions avoir, et elle est déjà démesurée, c'est d'organiser la société politique en sorte que les rapports entre les citoyens soient fondés sur la justice, c'est-à-dire sur la liberté et l'égalité.

Des structures justes peuvent en effet organiser la justice entre les hommes mais il serait vain d'attendre d'elles qu'elles organisent la fraternité. Celle-ci est d'un autre ordre.

## ***Reconversion***

---

Une politique de reconversion a pour objectif global de réorienter l'économie d'un pays en transférant les investissements militaires vers des investissements civils. Une telle politique est l'un des éléments essentiels du processus de transarmement qui vise à *civiliser la défense* et à *démilitariser la société*.

Les complexes militaro-industriels qui se sont créés au sein des sociétés modernes, en détournant de très importantes ressources à leur seul profit – il ne semble pas exagéré de parler d'un véritable gaspillage –, ont de nombreux effets pervers sur l'économie des pays industrialisés. C'est un fait dûment établi que la recherche à des fins militaires occupe une place prépondérante dans les budgets de recherche scientifique des Etats modernes. La priorité accordée aux crédits de la recherche militaire oblige souvent la société à faire la quête sur la place publique pour financer la recherche nécessaire dans le domaine de la santé. De telles pratiques impliquent un véritable « choix de société »... Les scientifi-

ques tentent parfois de justifier leur collaboration à des projets militaires en affirmant qu'il en résulte de nombreuses « retombées civiles ». En réalité, il s'avère qu'elles sont beaucoup plus limitées qu'ils veulent bien le prétendre. Au demeurant, il serait certainement plus opérationnel d'investir directement dans la recherche civile.

L'expérience des nombreuses reconversions qui furent nécessaires à la fin de la Seconde Guerre mondiale, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, montre qu'elles sont techniquement possibles et qu'elles peuvent s'effectuer dans des conditions satisfaisantes à la fois pour les hommes et pour l'économie.

La difficulté majeure généralement mise en avant est que la reconversion des industries d'armement aurait pour effet assuré d'accroître le nombre des chômeurs. « De telles conceptions, affirment pourtant les experts des Nations-Unies, sont totalement fausses ». « S'il est évident, précisent-ils, que les dépenses militaires créent des emplois dans les industries où s'approvisionnent les forces armées, la part croissante des dépenses militaires qui est consacrée aux techniques de pointe réduit leur capacité directe et générale de création d'emplois. Actuellement, on a de plus en plus de preuves que les budgets militaires élevés contribuent pour une large part à aggraver le chômage global au lieu de le réduire ». (*Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, Nations-Unies, New York, 1978). La raison principale pour laquelle les dépenses militaires sont peu créatrices d'emploi est que la production des armements modernes exige une technologie extrêmement sophistiquée qui demande de très importants investissements en capital fixe. Dès lors, à investissement égal, la proportion d'emplois créés est moindre que dans la plupart des industries civiles. Dans d'autres secteurs que ceux de l'industrie, des investissements civils créent également plus d'emplois que des investissements militaires comparables. Ainsi, les enquêtes réalisées jusqu'ici ont-elles montré que les dépenses consacrées à l'éducation créent deux fois plus d'emplois que les mêmes dépenses militaires.

Une politique de reconversion des industries d'armement exige une planification rigoureuse qui définisse les différents objectifs à atteindre dans le court, le moyen et le long terme. La réussite d'un tel programme nécessite une large concertation entre tous les partenaires sociaux directement concernés, tout particulièrement entre les pouvoirs publics, les organisations pro-

fessionnelles et les syndicats de travailleurs de l'armement. Dans le cadre de cette planification démocratique, il s'agira de définir à la fois les finalités et les modalités du redéploiement des ressources libérées par la réduction des dépenses d'armements afin de les réorienter vers la production de biens socialement utiles.

Dans un premier temps, il faudra conduire une étude de marché pour déterminer quelles productions alternatives doivent être retenues en fonction des besoins sociaux non satisfaits. Les enquêtes déjà réalisées font généralement apparaître que la reconversion pourrait être orientée vers un meilleur équipement de plusieurs domaines sociaux déficitaires : les transports (notamment les transports en commun), les machines-outils, les équipements médicaux, la protection de l'environnement, l'expérimentation d'énergies nouvelles...

Pour chaque entreprise industrielle concernée, un plan de reconversion devra être établi en fonction de ses capacités technologiques spécifiques et des qualifications des travailleurs. Compte tenu de la flexibilité relative de l'équipement de nombreuses usines, la plus grande partie de la force de travail pourrait être réemployée dans des activités exigeant des qualifications comparables, voire identiques. Cependant, pour certains catégories de travailleurs, un recyclage professionnel de plus ou moins longue durée sera nécessaire.

Ainsi, la faisabilité économique et technique d'une politique de reconversion des industries d'armement semble établie. Reste à en étudier et expérimenter les modalités concrètes en fonction de la situation spécifique de chaque pays. Cela dépend en premier et en dernier ressort de la volonté des décideurs politiques. Jusqu'à présent, c'est précisément cette volonté politique qui a manqué le plus.

→ *Ventes d'armes*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes*, n° 41.

# *Refus de l'impôt*

---

Dans une démocratie, le refus de l'impôt ne peut se justifier qu'exceptionnellement. On ne peut en effet s'opposer au principe même de l'impôt : lorsqu'il est ordonné au bien commun, le paiement de l'impôt est l'exercice pratique de la solidarité qui doit lier les membres d'une même communauté politique. Mais c'est une exigence de la démocratie que chaque citoyen soit responsable de l'utilisation faite par le gouvernement de l'argent qui provient de son travail quotidien. Chaque citoyen a donc non seulement le droit mais le devoir d'exercer un contrôle sur les dépenses publiques de manière plus effective qu'en votant tous les cinq ou sept ans pour l'un des candidats qui se proposent de diriger le pays. Il est donc légitime de refuser de payer la part de l'impôt qui alimente une grave injustice dont on refuse d'être complice et que l'on entend dénoncer et combattre publiquement.

Le refus de payer tout ou partie de l'impôt peut se concevoir dans deux perspectives différentes. Il peut s'agir, tout d'abord, de faire cesser une injustice dont on est soi-même la victime. Lorsque, par exemple, des impôts frappent de manière particulièrement injuste telle catégorie sociale ou telle activité professionnelle, il devient légitime pour ceux qui sont victimes de cet abus de refuser de payer ces impôts afin d'obliger le gouvernement à leur rendre justice.

En second lieu, il peut s'agir de s'opposer à une décision injuste du gouvernement en n'acceptant pas que le financement de cette injustice soit assuré par ses propres deniers et en mettant en œuvre tout ce qui est possible pour contraindre les pouvoirs publics à revenir sur cette décision. Lorsque les moyens de contrôle prévus par l'exercice légal de la démocratie s'avèrent insuffisants et inopérants, ce moyen illégal permet aux citoyens d'exercer un contrôle effectif sur l'action du gouvernement. Dans ce cas, il convient de ne pas garder pour soi l'argent "économisé" sur ses impôts mais de le verser à des organismes ou des associations qui participent directement à la lutte contre l'injustice mise en cause.

Certes, le gouvernement est généralement bien pourvu en moyens de répression lui permettant, par des saisies opérées sur les salaires ou sur les biens, de récupérer les sommes refusées,

sans compter les amendes, voire les peines de prison, qui peuvent venir frapper les contribuables récalcitrants. Mais l'impact recherché n'étant pas d'abord financier mais politique, cette répression doit venir l'accroître. Là encore, c'est le nombre des acteurs qui confère à l'action toute son efficacité.

\* Voir *Alternatives non-violentes* n° 34.

## Répression

---

L'action non-violente est un défi aux pouvoirs établis. De ce fait, elle est souvent amenée à s'opposer directement au pouvoir de l'Etat. Il est donc logique que ce pouvoir, dès lors qu'il se trouve mis en cause, se défende par les moyens qui lui sont propres, c'est-à-dire ceux que la loi lui offre pour sanctionner les citoyens récalcitrants.

Un mouvement de résistance non-violente doit donc faire face à la répression par laquelle les pouvoirs auxquels il s'oppose tentent de le neutraliser et de le briser. Contrairement aux idées reçues, un mouvement non-violent est probablement mieux armé qu'un mouvement violent pour l'affronter. Si nous utilisons la violence, nous ne créons pas au sein de l'opinion publique un débat sur l'injustice que nous combattons mais sur la violence que nous commettons. Les médias ne parleront pas tant des motivations politiques qui ont inspiré notre action que des méthodes que nous utilisons pour agir et, selon toute vraisemblance, elles en parleront pour les condamner.

Recourir à la violence, c'est offrir à ses adversaires les arguments dont ils ont besoin pour justifier leur propre violence. Le recours aux méthodes de l'action non-violente opère un renversement des rôles : ceux qui utilisent la violence sont acculés à une position défensive car ils doivent justifier leur propre violence devant l'opinion publique qui leur demande des comptes. Or, la répression mise en œuvre contre des acteurs non-violents qui défendent une cause juste par des moyens justes apparaît dans

toute sa brutalité et reste sans véritable justification. Elle a toutes chances de discréditer ceux qui l'exercent et de renforcer l'audience de ceux qui la subissent. Dans le contexte d'une lutte non-violente, la répression met en évidence les véritables données du conflit et ses véritables enjeux..

La répression s'inscrit dans la logique du développement d'une campagne d'action non-violente ; il faut donc compter avec elle. Il importe d'estimer le plus exactement possible à quelles mesures de répression on s'expose en agissant. La prudence commande de ne pas encourir des risques inconsidérés et de ne provoquer que la répression que l'on peut assumer. Il faut que le mouvement soit capable d'"encaisser" les coups de la répression sans être détruit par elle.

Le mouvement pourra d'autant mieux supporter la répression que ceux qui transgesseront l'ordre établi seront plus nombreux. La répression perd d'autant plus de force qu'elle doit frapper un plus grand nombre de résistants. Si une proportion significative de citoyen(ne)s est prête à aller en prison, la répression peut s'avérer inopérante et la résistance, alors, devient plus forte.

Cette proportion peut être d'autant plus faible que la société est davantage démocratique, car elle est fonction de la capacité de l'opinion publique à exercer une réelle pression sur les pouvoirs publics.

Les militants qui subissent des sanctions financières perdent leur emploi ou se retrouvent en prison doivent pouvoir compter sur la solidarité agissante de l'ensemble du mouvement. Il est nécessaire que ces militants et leurs familles puissent aussitôt bénéficier d'une aide appropriée à leurs besoins.

Un mouvement de lutte non-violente ne doit pas seulement affronter la répression de la loi, il doit également faire face aux représailles qui peuvent s'exercer en dehors de la loi. Les adversaires du mouvement ne se contentent pas toujours des mesures prises par le gouvernement et peuvent s'organiser pour le combattre directement. Dans certains cas, le gouvernement lui-même ou des individus proches de lui peuvent favoriser ces représailles ou même les organiser. Si l'"avantage" de la répression est qu'elle s'exerce à visage découvert, au grand jour, l'inconvénient des représailles est qu'elles s'exercent à visage masqué, dans l'ombre. De ce fait, elles risquent d'être dangereuses pour le mouvement et de mettre durement à l'épreuve sa détermination et sa capacité de résistance.

Le moment où la répression devient la plus dure est décisif pour l'avenir de la lutte. Si le mouvement ne parvient pas à surmonter la répression, s'il s'essouffle et ne parvient pas à reprendre sa respiration, alors il peut mourir étouffé. En revanche, s'il est capable de tenir tête aux forces de répression, alors il est probablement tout près de la victoire. Car si la répression ne peut parvenir à briser le ressort du mouvement, les autorités n'ont plus d'autre issue que de rechercher une solution négociée du conflit.

→ *Police*.

\* Voir aussi *Stratégie de l'action non-violente*, p. 206-234.

## Résistance passive

---

C'est encore souvent l'expression de "résistance passive" qui est employée pour désigner la résistance non-violente. Pourtant, dès 1919, Gandhi affirmait : « Le terme 'résistance passive' est une erreur ». Le concept même de "résistance passive" comporte en effet une contradiction intrinsèque qui lui enlève toute pertinence. Une résistance ne peut pas être passive : la passivité se caractérise précisément par le fait qu'elle n'offre aucune résistance à quoi que ce soit.

L'expression "résistance passive" porte la marque des idéologies dominantes selon lesquelles il ne peut y avoir d'action que violente ; dès lors, le refus de la violence ne peut exprimer que la passivité. C'est ainsi que la non-violence s'est trouvée longtemps discréditée sous prétexte qu'elle ne pouvait que faire le jeu des oppresseurs en désarmant les opprimés et en les condamnant à l'inaction.

## *Sabotage*

---

L'acte de sabotage a pour but d'empêcher le fonctionnement normal d'une machine ou d'une installation et de les rendre ainsi inutilisables. Par lui-même, le sabotage non meurtrier, qui vise à mettre hors d'usage soit le matériel de l'adversaire, soit son propre matériel, ne se situe pas dans la logique de la violence et fait au contraire partie des moyens tactiques d'une résistance non-violente. Toutefois, le recours aux armes lourdes du sabotage, notamment aux explosifs qui peuvent causer d'importantes destructions, est inopportun dans le cadre d'une lutte non-violente. De telles destructions seraient probablement perçues comme des actes de violence par l'opinion publique qui les condamnerait comme tels. Dès lors, le mouvement tout entier risquerait d'être atteint par cette condamnation et de se trouver discrédiété. Même si toutes les précautions étaient prises pour que ces actes de sabotage ne tuent ni ne blessent personne, le fait même qu'ils aient la capacité technique de blesser et de tuer pourrait entraîner un dérapage de la lutte non-violente.

De plus, le risque serait trop grand d'offrir un prétexte à la répression de l'adversaire, qui ne manquerait pas de dénoncer les "actions terroristes" du mouvement de résistance. On créerait ainsi un climat psychologique, opposé à celui d'une lutte non-violente, qui ne permettrait plus la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs.

Il peut cependant s'avérer opportun et nécessaire de mettre hors d'usage certains équipements dont l'adversaire a besoin pour mener à bien le projet contre lequel on se bat. Mais plutôt que de détruire le matériel à l'explosif, il est plus approprié aux conditions de la lutte non-violente de multiplier les sabotages discrets dont l'effet paralysant peut être aussi important. Pour empêcher le fonctionnement d'une machine ou d'une installation, il suffit parfois d'enlever une pièce ou de couper un fil. On peut accumuler ainsi des pannes mineures dont les effets peuvent neutraliser des systèmes entiers.

# *Sanctions économiques*

---

Une sanction économique est l'intervention directe d'un ou de plusieurs Etats qui vise à faire subir à un pays des dommages économiques pour le forcer à modifier sa politique. Les moyens utilisés sont économiques, mais l'enjeu et l'objectif de cette intervention sont politiques. En cherchant à contrarier et à affaiblir l'économie du pays-cible, le ou les Etats qui décident des sanctions économiques cherchent à faire *pression* sur le pouvoir politique de ce pays. L'exemple type de la sanction économique est l'embargo. Etymologiquement, ce mot d'origine espagnole signifie "embarras". En décidant un embargo commercial partiel ou complet, on cherche en effet à "embarrasser" le pays-cible en lui imposant des restrictions dans les relations économiques qu'on entretient avec lui.

Les sanctions économiques ne peuvent être prises que dans une situation de crise entre les Etats concernés. Elles peuvent être envisagées lorsqu'il apparaît, d'une part, que le dialogue diplomatique ne permet pas de résoudre la crise et, d'autre part, que l'action militaire serait totalement inappropriée. Les sanctions économiques s'apparentent à des actions non-violentes de non-coopération avec l'Etat-cible. On a fait parfois le procès des sanctions économiques en faisant valoir qu'elles pouvaient faire dégénérer une crise et entraîner la guerre. Cette argumentation se trouve démentie par les faits. L'étude et l'analyse des cas historiques de sanctions économiques – et ils sont nombreux – montrent au contraire que la crise peut être contrôlée et que le pays sanctionné ne réagit pas par une action militaire.

La décision de prendre des sanctions économiques n'implique généralement pas la rupture des relations diplomatiques. Celles-ci, au contraire, doivent permettre d'ouvrir des négociations qui puissent élaborer un compromis autorisant la levée des sanctions. Notons que la Charte des Nations Unies, en son article 41, prévoit explicitement l'emploi de sanctions économiques : « Le Conseil de sécurité, est-il affirmé, peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises (...) et peut inviter les membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques ».

Pour être efficaces, les sanctions économiques doivent généralement être sélectives et viser un objectif précis et limité. Le plus souvent, il serait irréaliste de vouloir obtenir un changement total de la politique d'un pays en organisant contre lui un embargo commercial complet. En revanche, il peut être réaliste de viser une modification partielle mais significative de la politique d'un Etat en décidant telle ou telle sanction commerciale ou financière qui l'embarrasse particulièrement.

Les sanctions ne doivent pas avoir pour objectif de punir. La punition d'un Etat ne présente aucun intérêt politique et, en n'offrant aucune perspective d'avenir, ne permet pas la solution de la crise. Certes, les sanctions économiques prises à l'encontre d'un pays risquent d'accroître les difficultés, souvent déjà lourdes, rencontrées par sa population civile. Il est donc souhaitable qu'elles soient prises en concertation avec les responsables de l'opposition démocratique du pays concerné. Ceux-ci peuvent les juger utiles, voire nécessaires, en estimant que la population est prête à supporter des difficultés économiques accrues pour obtenir des gains politiques.

Notons également que les pays qui prennent les sanctions auront eux-mêmes à supporter les inconvénients qui en résultent sûrement. Mais le prix à payer est celui de la solidarité internationale. Ce coût doit être considéré en fonction de l'enjeu de la crise.

Les sanctions économiques sont particulièrement appropriées lorsqu'il s'agit de faire pression sur un Etat afin qu'il mette un terme à des violations flagrantes des droits de l'homme. Elles peuvent alors avoir pour objectif la libération des prisonniers politiques, le rétablissement de la liberté d'expression, le respect du pluralisme syndical ou/et politique, la fin des persécutions touchant telle communauté ethnique ou religieuse, l'abrogation de lois fondées sur la ségrégation raciale...

On peut établir une distinction entre les sanctions *commerciales* et les sanctions *financières*. Les premières sont constituées essentiellement par des restrictions sur les exportations à destination du pays-cible et sur les importations des biens produits par ce dernier. Mais on peut également envisager l'augmentation des droits de douane frappant les produits en provenance du pays concerné, l'instauration de quotas pour ces produits, le refus du droit d'escale pour ses avions et ses navires...

Parmi les sanctions financières, on peut envisager le gel des avoirs bancaires, la suspension de toute aide financière, le refus de rééchelonner la dette extérieure du pays-cible, le refus de tout investissement dans ce pays...

Les sanctions économiques risquent de n'avoir qu'une efficacité limitée si elles ne sont appliquées que par un seul Etat. Le pays sanctionné peut alors parvenir à les contourner en traitant avec d'autres Etats. Il est donc nécessaire qu'elles fassent l'objet d'une concertation et d'une coordination internationales avec tous les Etats susceptibles de s'allier pour défendre la même cause.

En certaines circonstances, il ne sera pas nécessaire d'appliquer effectivement les sanctions économiques envisagées ; la seule menace de les appliquer peut dissuader le pays visé de mettre à exécution tel ou tel projet ou de poursuivre telle ou telle politique.

## Sécurité commune

---

Les dissuasions militaires classiques, chimiques et nucléaires sur lesquelles nos sociétés prétendent fonder leur défense peuvent être perçues comme une menace permanente par les armées et les populations civiles de l'adversaire potentiel. Elles se présentent donc comme des dissuasions *agressives*. Certes, l'intention déclarée qui les justifie, les fonde et les anime est défensive, mais les moyens mis en œuvre pour les préparer, les organiser et les rendre crédibles ont pour fonction de donner au décideur politique la capacité d'infliger à l'adversaire des dommages suffisamment importants pour qu'ils lui apparaissent inacceptables. Ainsi, le décideur se place-t-il délibérément dans une "posture agressive", afin de bien faire comprendre au décideur adverse qu'il a non seulement les moyens mais également la volonté de lui faire subir des destructions irréparables dès lors que ses intérêts vitaux seraient menacés. Et l'adversaire entend procéder de même.

C'est ainsi que la paix, ou du moins ce qu'il est convenu d'appeler la paix, repose depuis bientôt trente ans sur la menace d'une

“destruction mutuelle”. Mais cet équilibre des terreurs militaires est fragile ; il pourrait être déstabilisé soit par un simple incident technologique, soit par une crise politique majeure. Car, alors, chacun des deux adversaires pourrait craindre une action préventive de l'autre. Cette crainte réciproque est de nature à précipiter un affrontement armé entre les Etats rivaux.

Face à ce risque déraisonnable et démesuré, les peuples et les nations sont mis au défi de construire la paix non par la menace d'une “destruction mutuelle” mais par la recherche d'une “sécurité commune”. Celle-ci n'est pas fondée sur la confiance réciproque ; elle ne consiste pas à prétendre déjà faire de l'ennemi un ami. Elle prend appui sur le fait que notre adversaire a autant besoin d'être en sécurité que nous-mêmes et que, par-delà nos défiances réciproques, nous avons le même intérêt vital à assurer notre défense par des moyens qui n'impliquent pas le risque de nous détruire ensemble.

Dans cette perspective, la sécurité commune nous amène à faire reposer notre défense non plus par des dissuasions “agressives” mais “défensives”. Il ne s'agit plus de dissuader en menaçant l'adversaire de destructions inacceptables mais en le persuadant que nos moyens de défense feraient échouer toute tentative d'agression de sa part et que son entreprise aurait toute chance d'être largement déficiente. Ainsi, une telle dissuasion permet-elle au décideur de se tenir dans une “posture défensive” qui ne peut susciter aucune crainte chez l'adversaire tant qu'il restera chez lui. Dès lors, si une crise survient, les Etats rivaux se trouvent dans une position stratégique qui facilite grandement le maintien du conflit sur le terrain politique où il doit trouver sa solution. Il est possible d'imaginer certaines formes de défense populaire armée qui permettraient d'organiser une force de dissuasion défensive. Mais c'est certainement la défense civile non-violente qui est le mieux appropriée à l'objectif d'une sécurité commune.

→ *Défense civile non-violente*

## *Service d'ordre*

---

Le déroulement pacifique d'une manifestation de rue à laquelle participent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes, exige une organisation rigoureuse. Surtout si elle a lieu dans un climat politique tendu, des incidents de toutes sortes peuvent provoquer des affrontements violents avec les forces de police, des contre-manifestants, des agents provocateurs ou des spectateurs. Il revient aux organisateurs de prendre toutes les précautions possibles pour prévenir ces incidents et, le cas échéant, pour les maîtriser.

Tout d'abord, si la situation le permet, ils doivent prendre contact avec les autorités locales qui ont la responsabilité du maintien de l'ordre public, afin de les informer des modalités retenues pour l'organisation de la manifestation. Dès ce moment, il est essentiel qu'ils "affichent" leur détermination à faire en sorte que la manifestation demeure non-violente. L'attitude des pouvoirs publics va conditionner pour une large part le climat de la manifestation. S'ils l'interdisent, il appartient aux organisateurs de décider de l'opportunité de son maintien, en fonction, d'une part, de son enjeu et, d'autre part, des risques encourus. Si les pouvoirs publics autorisent la manifestation, il faut alors tenter de négocier avec eux en envisageant les possibilités d'une coopération technique sans toutefois accepter une quelconque compromission politique.

Le cas de figure idéal est celui où les organisateurs sont en mesure d'assurer l'"encadrement" de la manifestation par leur propre service d'ordre et où les pouvoirs publics acceptent un tel arrangement. Dans ce cas, il devrait être possible de convenir que les forces de l'ordre seront concentrées en dehors du parcours de la manifestation. Par ailleurs, un contact radio doit être maintenu constamment entre les organisateurs et les autorités responsables du maintien de l'ordre. Le service d'ordre ne doit pas être formé au dernier moment en lançant un appel à la ronde parmi les manifestants, mais constitué plusieurs jours avant avec des militants expérimentés. Ceux-ci doivent se réunir avec les organisateurs pour mettre au point avec eux les consignes à donner aux manifestants et pour envisager le plus précisément possible le comportement du service d'ordre en face des incidents prévisibles.

Il peut être extrêmement utile de rédiger un tract donnant aux manifestants le maximum d'informations sur le déroulement de la manifestation : son parcours exact, le lieu de sa dispersion, le choix des slogans ou une consigne de silence, l'importance de ne pas répondre aux éventuelles provocations verbales ou physiques, le moyen d'identifier les membres du service d'ordre (bras-sard de couleur ou tout autre signe distinctif), la nécessité de respecter les consignes que ceux-ci peuvent donner afin que puisse prévaloir le caractère non-violent de la manifestation...

L'une des tâches du service d'ordre est de régler la circulation en informant les automobilistes à la fois sur les raisons de la manifestation et sur les possibilités qu'ils ont d'emprunter un autre itinéraire afin de ne pas se trouver bloqués trop longtemps. L'objectif recherché doit être de les gêner le moins possible et de faire preuve de la plus grande compréhension à leur égard.

Les membres du service d'ordre doivent être prêts à s'interposer pour désamorcer des incidents sans gravité (provocations verbales d'un automobiliste impatient ou d'un spectateur énervé) mais qui pourraient dégénérer. Ils doivent assurer la protection de certains "points chauds" du parcours (bâtiments officiels, commissariats de police, etc.) en formant une chaîne humaine. Ils peuvent également avoir à former un "cordon de sécurité" pour isoler des contre-manifestants et éviter ainsi qu'ils ne viennent se heurter à la manifestation.

Des membres du service d'ordre doivent être munis de talkies-walkies afin que les organisateurs puissent les informer à tout moment des décisions qu'ils sont amenés à prendre. Ils doivent également disposer de voitures munies de haut-parleurs, de mégaphones ou de porte-voix portatifs afin de pouvoir se faire entendre des manifestants. Ils pourront ainsi lancer les slogans choisis et éventuellement les chants dont les paroles auront été distribuées sur un tract.

Pour autant que la situation le permettra, il conviendra de donner un caractère festif à la manifestation. A cet effet, des orchestres peuvent être intégrés dans le cortège. La musique et les chants, voire les danses, sont susceptibles de dédramatiser la situation, de détendre l'atmosphère et de permettre ainsi aux manifestants de se décontracter et d'oublier leur peur. En outre, le caractère festif d'une manifestation a toute chance de renforcer son impact sur les spectateurs et sur l'opinion publique.

## Sit-in

---

Le *Sit-in* (littéralement : être assis dedans) est une méthode d'intervention directe qui consiste à s'asseoir sur la voie publique, dans un édifice public ou un établissement privé et à rester le plus longtemps possible sur les lieux. Il peut s'agir d'une manifestation assise ayant pour objectif d'interpeller l'opinion et les pouvoirs publics sur telle situation d'injustice. Le *sit-in* permet une occupation efficace du terrain qui devrait alors être difficile à « nettoyer » par les forces de police.

Cette méthode peut être employée par les participants à un défilé ou à une marche qui se heurte à un barrage policier. Les manifestants, par cette posture physique collective, « affichent » clairement leur volonté de refuser tout affrontement avec la police. De ce fait, les pouvoirs publics doivent prendre l'initiative de la violence et en porter l'entièvre responsabilité.

Devant une telle situation, il est possible que les forces de police se trouvent dissuadées de « charger » des manifestants pacifiques à coups de matraques et de bombes lacrymogènes. L'ordre peut être donné de « démonter » la manifestation en enlevant un par un les manifestants. Ceux-ci peuvent alors refuser toute coopération avec les forces de l'ordre en « devenant mou », c'est-à-dire en se laissant calmement « manipuler » par les policiers qui les emportent dans les fourgons destinés à les recevoir. Il arrive que ce déménagement ne se fasse pas sans quelque brutalité.

Mais il est possible aussi que les policiers reçoivent l'ordre de donner l'assaut. Les premiers rangs des manifestants doivent être composés de militants entraînés, à la fois psychologiquement et techniquement, à affronter les charges de police. Ils doivent connaître en particulier les méthodes élémentaires de protection qui doivent être prises à ce moment (il s'agit surtout de se protéger la nuque avec les mains). Il est rarement possible de tenir très longtemps face à une charge de police. Il appartient aux responsables de la manifestation de donner l'ordre de repli au moment le plus opportun.

Le *sit-in* peut également être une méthode d'occupation de locaux appartenant à l'adversaire afin de s'imposer à lui comme des interlocuteurs nécessaires.

Il peut être encore une méthode d'obstruction dans le but d'empêcher toute circulation sur une voie publique ou à l'entrée d'un bâtiment ou d'un autre lieu.

Une variante du *sit-in* est le *die-in* : il s'agit de faire le mort en prenant la position allongée.

→ *Obstruction*

## Stratégie

Etymologiquement, le mot « stratégie » signifie la conduite d'une armée (du grec *stratos* : armée et *agein* : conduire) dans les différents engagements qui l'opposent à l'ennemi. « Le combat, écrit Clausewitz, consiste en un plus ou moins grand nombre d'actions distinctes qui forment un tout et que l'on appelle engagements ». La stratégie « consiste à ordonner et diriger ses différents engagements distincts, puis à les coordonner entre eux en vue de la guerre ». Il établit une distinction entre tactique et stratégie et l'exprime ainsi : « La tactique est la théorie relative à l'usage des forces armées dans l'engagement. La stratégie est la théorie relative à l'usage des engagements au service de la guerre ».

« Au sens strict, la guerre est une lutte », écrit encore Clausewitz après avoir précisé que la guerre était le moyen de parvenir à une fin définie par la politique. Dès lors que, par la lutte non-violente, nous recherchons des « équivalents fonctionnels » de la guerre pour atteindre un objectif politique, nous sommes fondés, en opérant un transfert de sens par substitution analogique, à parler de « stratégie de l'action non-violente ». Procéder ainsi, ce n'est pas militariser la non-violence mais bien démilitariser la stratégie.

Dans cette perspective, la stratégie consiste, après avoir analysé la situation et évalué les forces et faiblesses des différents protagonistes du conflit, à choisir et planifier différentes actions non-violentes et à les mettre en œuvre de manière coordonnée en vue d'atteindre un objectif déterminé. La visée de la stratégie de

la lutte non-violente est de contraindre l'adversaire afin qu'il se trouve obligé, sinon de se rendre à nos raisons, du moins de nous rendre justice.

La planification stratégique d'une lutte non-violente exige une vue d'ensemble du déroulement des différentes actions à travers une progression qui puisse conduire jusqu'à la victoire, c'est-à-dire, en règle générale, jusqu'à l'application effective d'une solution négociée du conflit.

→ *Tactique*

## ***Tactique***

---

Si la stratégie concerne la conception et l'exécution d'un plan qui ordonne et coordonne les différentes actions d'une lutte non-violente, la tactique concerne la conception et l'exécution de chacune de ces actions. L'habileté tactique ou le sens tactique permettent de tirer le plus grand profit d'une action particulière par l'« optimisation » des moyens qui concourent à sa mise en œuvre. La tactique s'applique dans un domaine déterminé, limité, connu et relativement stable. La stratégie, en revanche, s'applique dans un domaine beaucoup plus vaste et complexe, difficile à apprêter parce qu'il est en continue évolution.

Plus concrètement, dans une lutte non-violente, la stratégie consiste à prévoir, à planifier et à coordonner les différentes manifestations publiques capables d'interpeller l'opinion, les actions de non-coopération les mieux appropriées pour affaiblir la partie adverse, les actions de désobéissance civile les plus opportunes pour défier les pouvoirs publics, les réalisations qui permettront d'accomplir le programme constructif correspondant au programme de non-coopération et toutes les initiatives susceptibles de changer le rapport de force, de déstabiliser l'adversaire et de l'obliger à céder. La tactique consiste à organiser avec la plus grande efficacité possible chacune de ces manifestations publiques, chacune de ces actions de non-coopération et de désobéis-

sance civile et chacune de ces réalisations du programme constructif. Ainsi « la stratégie et la tactique sont deux activités qui s'imprègnent mutuellement dans le temps et dans l'espace, tout en différant essentiellement l'une de l'autre » (Clausewitz).

→ *Stratégie*

## **Théâtre-tract**

---

Le théâtre-tract consiste à jouer dans la rue une scène très courte (3 à 4 minutes) qui puisse faire passer un message aussi condensé, simple et clair que celui qui est exposé dans un tract bien fait. Le théâtre-tract doit être joué par un nombre limité d'acteurs (quatre à six) dans un lieu public très passager.

La scène tout entière doit être centrée sur une idée forte et une seule qui soit susceptible d'interpeller les passants-spectateurs afin qu'ils réagissent à une situation particulière du désordre établi. La scène doit se dérouler suivant une progression dramatique pour se terminer par un temps fort qui puisse créer un choc émotionnel chez ceux qui regardent et écoutent. La finale peut se présenter sous la forme d'une question posée directement au public afin d'engager avec lui un dialogue.

Des tracts peuvent être distribués aux passants afin de leur donner de plus amples informations sur la situation à propos de laquelle la scène de théâtre a voulu les interpeller.

# *Transarmement*

---

Face à la course aux armements, il ne s'agit pas tant de réclamer le désarmement que de créer les conditions qui le rendent possible. Dans cette perspective, il semble préférable de se fixer un objectif qui tienne compte de la réalité et de la nécessité de créer une dynamique capable de la changer. Le concept de *transarmement* semble le mieux approprié pour désigner cet objectif. Il exprime la nécessité d'une transition au cours de laquelle doivent être préparés les moyens d'une défense civile non-violente qui apportent des garanties analogues aux moyens militaires sans comporter les mêmes risques. Alors que le mot « désarmement » n'exprime qu'un rejet, celui de « transarmement » veut traduire un véritable projet. Alors que « désarmement » évoque une perspective négative, « transarmement » suggère une démarche essentiellement constructive. Cependant, l'objectif du transarmement ne s'oppose pas à celui du désarmement. Car l'une des finalités du processus de transarmement est de rendre possibles des mesures de désarmement effectives. Le désarmement n'est que l'aspect négatif du transarmement. Son aspect positif est constitué par un programme constructif qui permette à la société de gérer et de maîtriser ses conflits internes et externes selon les principes et les méthodes de la stratégie de l'action non-violente.

Le transarmement vise à créer une véritable alternative à la défense militaire, c'est-à-dire à organiser une défense civile non-violente qui puisse se substituer à la défense armée. Mais il ne peut s'agir là que d'un objectif à long terme, puisque les conditions concrètes qui permettraient de l'atteindre échappent aujourd'hui à notre appréhension. Avant que la défense civile non-violente puisse être considérée par la majorité de la population et par les pouvoirs publics comme une alternative fonctionnelle à la défense armée, la première tâche est d'établir sa faisabilité et de lui faire acquérir une réelle crédibilité. Dans un premier temps, dont la durée ne saurait être fixée à l'avance, il s'agira de préparer et d'organiser la défense civile alors que, dans le même temps, la défense armée sera maintenue.

Pendant cette période, si l'on envisage des scénarios concrets de défense contre une agression effective, après échec ou contournement de la dissuasion globale de notre pays, trois hypo-

thèses sont théoriquement possibles : la défense civile non-violente peut être considérée, par rapport aux différentes formes de défense militaire, comme un *complément*, un *recours* ou une autre *option*.

1) *Le complément.* Dans cette hypothèse, la défense civile serait mise en œuvre *en même temps* que la défense militaire. Mais cette complémentarité ne peut pas être envisagée de manière symétrique. Dans une résistance globalement non-violente, des actions armées ponctuelles seraient peu opportunes et même contreproductives. Elles viendraient contrarier l'efficacité de la résistance non-violente. Celle-ci a sa dynamique propre qui ne peut être pleinement efficiente que si elle est seule à s'exercer. En revanche, si la résistance est essentiellement militaire, l'adjonction de formes de résistance non-violente ne pourrait que renforcer l'efficacité globale de la résistance.

2) *Le recours.* La défense civile serait alors mise en œuvre *après* l'échec ou du moins l'arrêt de la défense militaire. Cette hypothèse est évidemment très défavorable. Cependant, en toute hypothèse, la résistance non-violente serait alors la seule possibilité de faire émerger au sein de la population une nouvelle volonté de lutte avec l'espoir que « tout n'est pas perdu ».

3) *L'option.* La mise en œuvre de la défense non-violente serait alors choisie *à la place* de la défense militaire. Après l'échec de la dissuasion globale, il apparaîtrait alors aux décideurs politiques que tout emploi des armes serait vain, voire suicidaire. Dès lors que la stratégie de l'action militaire s'avérerait impossible ou non souhaitable, la sagesse politique commanderait d'y renoncer afin de donner les plus grandes chances de succès à la défense non-violente. Compte tenu de la puissance destructrice des armements modernes, cette option serait probablement la plus raisonnable pour nous permettre de nous défendre sans nous détruire.

→ *Défense civile non-violente*

→ *Désarmement*

→ *Dissuasion civile*

\* Voir aussi *Alternatives non-violentes*, n° 55.

\* Également, *Vous avez dit : "Pacifisme" ?*, p. 295-305.

# *Usurcation civile*

---

Plutôt que de cesser toute activité, de faire la grève ou de démissionner, il peut être plus efficace, pour mettre en échec un pouvoir oppresseur – qu'il soit national ou étranger – de le subvertir de l'intérieur en restant à son poste pour tenter de saboter les instructions venues d'en haut. Dans le cadre d'un mouvement de résistance organisée, l'usurcation civile consiste pour les fonctionnaires des administrations et des services publics et, plus largement, pour l'ensemble des citoyens, à continuer d'occuper leurs postes dans la cadre des institutions et des structures existantes pour tenter de les faire fonctionner contre le pouvoir en place et au profit de la résistance. Chacun est ainsi invité à résister sur son lieu de travail en profitant de tous les moyens que sa fonction met à sa disposition pour contrer le pouvoir illégitime.

Dans un premier temps, l'usurcation civile peut être une méthode de non-coopération indirecte. Plutôt que de refuser ouvertement d'obéir aux directives du pouvoir, on feint, par devant, de s'y soumettre en faisant en sorte, par derrière, de ne pas les exécuter et de les faire échouer. Du moins, on les exécute en multipliant les erreurs volontaires ; on les exécute littéralement « de travers » en sorte qu'elles se trouvent détournées de leur but. Il est ainsi possible d'organiser une non-coopération effective qui se cache derrière une acceptation apparente de la collaboration. Cette désobéissance indirecte présente deux avantages : elle peut être mise en œuvre avec souplesse et elle évite de provoquer ouvertement la répression. Cela rend possible à la fois sa durée et son étendue.

En même temps qu'il s'agit de faire échouer les projets du pouvoir illégitime que l'on combat, il s'agit de faire réussir les projets du mouvement de résistance que l'on soutient. Ainsi l'usurcation civile réalise en une même démarche le programme de non-coopération par lequel on refuse de servir un système injuste et le programme constructif par lequel on s'efforce de réaliser dans les faits les solutions concrètes proposées par la résistance.

Si le rapport de force évolue en faveur de la résistance, l'usurcation civile peut venir défier ouvertement le pouvoir établi. Elle devient alors une non-coopération directe. Les fonctionnaires ne

sont plus alors obligés d'apparaître disciplinés, et peuvent proclamer ouvertement leur dissidence. L'ampleur d'une telle usurpation peut déstabiliser un régime et contribuer efficacement à sa chute. D'autres scénarios peuvent être envisagés, dans lesquels l'usurpation civile doit prendre d'emblée la forme de la non-coopération directe.

## *Ventes d'armes*

---

L'une des conséquences les plus lourdes de la militarisation de la défense nationale est la militarisation de la recherche, de l'industrie et de l'économie des sociétés modernes. La production d'armes entraîne le commerce des armes, par un processus qui acquiert une logique mécanique dès lors qu'il est laissé à lui-même.

Il importe d'abord de désensabler le débat sur les ventes d'armes de l'impasse où il se trouve inévitablement conduit tant qu'on se complait à faire s'entrechoquer les contraintes du réalisme politique avec les exigences de l'idéalisme moral. Cet affrontement vain et stérile repose sur une conception erronée du politique et de l'éthique. Aucune réflexion n'est possible dès lors que l'on s'en tient à l'un ou à l'autre de ces deux postulats idéologiques : d'une part, la nécessité politique du commerce des armes et, d'autre part, son immoralité intrinsèque. Pour comprendre la réalité et tenter d'avoir prise sur elle, il faut la regarder autrement qu'à travers le prisme déformant de ces deux principes absolus et abstraits. Alors, peut-être sera-t-il possible d'élaborer une politique réaliste qui rejoigne les exigences de l'éthique.

Du strict point de vue de l'analyse des faits, une constatation s'impose : les ventes d'armes constituent un élément d'un système fermé sur lui-même et dont la logique dominante est soumise aux impératifs de la technologie beaucoup plus qu'aux besoins de la défense du pays exportateur. Leur nécessité est le plus souvent dictée aux pouvoirs publics par le complexe militaro-industriel

qui a acquis dans les sociétés modernes une large autonomie. La course aux armements – dont les ventes d'armes sont un élément constitutif – s'autoalimente en fonction de ses propres besoins. Elle se développe par elle-même et pour elle-même. La technologie commande ainsi la fabrication d'armes que l'on voudra rentabiliser par des exportations à l'étranger. C'est ainsi que la logique commerciale finit par supplanter les considérations d'ordre politique, diplomatique ou stratégique.

L'un des arguments majeurs invoqués pour justifier les ventes d'armes est de prétendre qu'elles permettent d'acquérir un outil industriel indispensable à la défense autonome du pays exportateur. Celui-ci pourrait équiper au moindre coût ses propres armées par l'allongement des séries industrielles qui permet l'amortissement des investissements. Ainsi, le commerce des armes auquel se livrent les Etats modernes serait-il une exigence de leur propre défense. Dès lors, mettre en cause la nécessité de celui-là reviendrait à contester la légitimité de celle-ci.

En réalité, la rentabilité économique du commerce des armes n'est pas aussi sûre qu'on le prétend généralement. Ainsi, de nombreuses ventes d'armes à des pays du tiers monde sont financées par des prêts qui leur sont consentis par le gouvernement du pays exportateur. Il arrive même que ce pays doive emprunter pour prêter à des clients insolubles. Par ailleurs, de nombreux pays du tiers monde qui sont déjà gravement endettés exigent la pratique du troc : armements contre matières premières. Le plus souvent, un tel arrangement est défavorable au pays exportateur d'armes car les prix des matières premières sont largement surévalués. Les contrats qui reposent sur de tels trocs ne peuvent déboucher que sur des opérations blanches qui n'ont aucune incidence bénéfique sur la balance commerciale. En outre, lorsque cela leur est possible, les Etats-clients imposent souvent des compensations industrielles : ils achètent des armes au pays qui veut bien acheter des équipements de leur propre fabrication. De telles conditions réduisent considérablement l'avantage financier qui résulte des ventes d'armes.

Un autre argument avancé est que les exportations d'armements permettent aux Etats-clients d'assurer leur propre sécurité. Ainsi les ventes d'armes seraient-elles un élément de la politique étrangère des pays exportateurs. En réalité, ce procédé de légitim

mation du commerce des armes repose sur le postulat selon lequel les conflits politiques qui surgissent entre les peuples, les nations et les Etats ne peuvent être maîtrisés et résolus que par le recours aux armes de la violence. L'efficacité la plus réelle des ventes d'armes est de provoquer l'accélération des courses régionales aux armements et, par ce fait même, d'encourager, de privilégier et de favoriser la recherche des solutions violentes des conflits. Analy-  
sant les « conséquences internationales de la course aux arme-  
ments », les experts de l'ONU soulignent ses effets pervers dans le  
développement des conflits : « D'abord et au premier rang par  
ordre d'importance, précisent-ils, il faut considérer l'aspect stric-  
tement militaire : une série sans fin de guerres, dont certaines  
sont extrêmement destructrices, rarement provoquées au sens  
strict par la course aux armements mais très souvent enflammées  
par elle » (*Les conséquences économiques et sociales de la course  
aux armements*, Nations Unies, New York, 1978).

Le plus souvent, plutôt que de vendre des armes, il serait plus utile pour la paix que les Etats-exportateurs se concertent pour mener une action diplomatique d'envergure visant à ouvrir la voie d'une véritable négociation entre les belligérants. Le réalisme politique le plus attentif aux événements ne devrait-il pas conduire à mettre de plus en plus en doute les capacités des armes de la violence destructrice et meurtrière à apporter une solution politique aux inévitables conflits qui opposent ici et là les hommes et les peuples ? Vendre des armes, c'est exporter de la violence ; c'est injecter un peu plus de violence dans les interstices de la société internationale qui en regorge déjà de partout. Point n'est besoin d'agiter le spectre de l holocauste nucléaire pour reconnaître que les armes de la violence offrent davantage aux hommes la possibilité de se détruire que celle de se défendre. Ce doit être un impératif catégorique de la diplomatie de tout Etat soucieux de promouvoir un ordre international fondé sur la justice et sur la paix de tout faire pour éviter que les conflits dégénèrent en violence.

Ainsi, la question centrale posée par les ventes d'armes, et elle est éminemment politique, est-elle de savoir s'il existe des méthodes alternatives aux armes de la violence pour résoudre les conflits. Cette question concerne à la fois la politique de défense du pays qui vend des armes et celle du pays qui en achète. Face aux impasses auxquelles la course aux armements risque de conduire tous les peuples, il est raisonnable de penser que la réponse

à cette question doit être recherchée dans l'expérimentation des stratégies de l'action non-violente. L'urgence est donc d'investir dans cette recherche.

→ *Défense civile non-violente*

→ *Reconversion*

## Vigilance

---

L'action de vigilance consiste à se tenir silencieusement en un lieu public afin de protester contre une situation d'injustice et d'interpeller à son sujet l'opinion et les pouvoirs publics. Elle peut être entreprise par une personne seule ou par un groupe. Le lieu doit être choisi en fonction de son lien significatif avec l'injustice que l'on veut dénoncer. L'importance de sa fréquentation par le public doit être prise en compte, mais cet élément n'est pas forcément décisif. Pour protester contre l'emprisonnement arbitraire d'opposants, il peut être plus efficient d'organiser une action de vigilance devant la prison que dans un lieu plus fréquenté mais moins symbolique.

C'est le facteur temps qui donne toute sa force à une action de vigilance. L'impact d'une présence immobile et silencieuse en un lieu public dépend à la fois de sa durée et de sa régularité. L'une et l'autre doivent être décidées en fonction de la gravité de l'injustice dénoncée et de l'urgence de rendre justice à ceux qui en sont les victimes.

Si les circonstances l'exigent, l'action de vigilance peut être menée de façon permanente, de nuit comme de jour, en organisant un relais de plusieurs groupes ou de plusieurs personnes. Dans d'autres circonstances, elle peut être organisée toutes les semaines, à la même heure et au même endroit, tout au long de l'année. Des « heures de silence » peuvent être organisées au même moment dans plusieurs villes, avec la même périodicité.

Pour informer le public, les manifestants peuvent porter des panneaux ou des banderoles qui expliquent de la manière la plus claire et la plus pédagogique les raisons de l'action et son objectif. D'autres manifestants peuvent distribuer des tracts et proposer des documents plus importants sur une table de presse, tout

en se tenant prêts à un dialogue avec le public. Mais ces interventions auprès des passants doivent rester discrètes, accompagnant la présence de ceux qui assurent une vigilance silencieuse, sans la supplanter. Pour combattre une injustice, il est parfois plus convaincant de protester de tout son silence que par des paroles ou des textes. Cette action simple n'est pas pour autant une action facile. Elle demande beaucoup de détermination de la part de ceux qui s'y impliquent de tout leur corps. Car, dans cette action plus que dans tout autre, au-delà des paroles et des mots, c'est le corps humain qui porte témoignage pour exprimer et communiquer les exigences de la justice. Le corps s'expose dans toute sa vulnérabilité pour s'insurger contre l'injustice.

Dans la même perspective, peut être établie une « maison de vigilance » à proximité d'un lieu qui symbolise une situation jugée inacceptable, et sur laquelle on veut interroger l'opinion publique. Il s'agit alors pour ceux qui y vivent de déposer les germes d'une résistance non-violente en témoignant quotidiennement pour signifier que l'espérance est plus forte que la fatalité.

## Violence

---

Toute violence est un viol de la personne : le viol de son identité, de ses droits, de son corps. La violence fondamentale est celle des situations d'injustice qui maintiennent des êtres humains dans des conditions d'aliénation et d'oppression. Le plus souvent, c'est cette violence de l'injustice qui provoque l'action violente par laquelle l'opprimé tente de se libérer du joug qui pèse sur lui. Cependant, la violence n'est pas une fatalité.

Ni l'agressivité, ni la lutte, ni la force ne doivent être identifiées à la violence. Si l'agressivité et la force qui s'exercent dans la lutte permettent le règlement du conflit, la violence au contraire est un *dérèglement du conflit*. La violence enrave le fonctionnement du conflit et ne lui permet plus de remplir sa fonction qui est d'établir la justice entre les adversaires.

Il y a violence lorsque, par un dysfonctionnement du conflit, l'un de ses protagonistes met en œuvre des moyens qui font peser sur l'autre une menace de mort. Toute violence est un processus de meurtre, de mise à mort. Le processus n'ira peut-être pas jusqu'à son terme et le passage à l'acte n'aura pas nécessairement lieu, mais le *désir de meurtre* envenimera désormais tout le conflit. De l'humiliation à l'extermination, multiples sont les formes de la violence et multiples les formes de mort. Porter atteinte à la dignité de l'homme, c'est déjà porter atteinte à sa vie.

Quelle que soit sa forme, la violence ne doit pas être considérée comme un processus inéluctable. A partir du moment où la violence commande les rapports entre les adversaires, les mécanismes (juridiques, sociaux, éthiques,...) de règlement des conflits se trouvent disqualifiés. Le conflit risque alors de ne plus être le moyen de rechercher une solution juste mais l'élimination de l'adversaire.

Au moment même où je prends conscience de la violence comme d'un processus de mort qui pervertit radicalement ma relation à l'autre, je suis amené à récuser toute justification de la violence. L'éveil philosophique, c'est précisément la prise de conscience de la violence comme d'un obstacle à la réconciliation de l'homme avec lui-même et avec l'autre. C'est en rencontrant la violence que j'apprends que « la vraie vie est absente » et c'est en refusant tout accommodement avec elle que je peux espérer « changer la vie ». La violence introduit un non-sens dans l'existence de l'homme et, pour autant qu'il pactise avec elle, il se fait lui-même prisonnier d'un destin absurde.

Mais la violence est aussi une *méthode d'action* qui paraît parfois nécessaire soit pour défendre l'ordre établi lorsqu'il garantit la liberté, soit pour combattre le désordre établi lorsqu'il maintient l'oppression. La violence en effet peut être employée au service de causes justes ; mais elle n'en devient pas juste pour autant. Même si elle se trouve légalisée par l'Etat ou légitimée par des autorités morales, une violence n'en reste pas moins une violence, qui meurtrit l'humanité de l'homme, à la fois de celui qui la subit et de celui qui l'exerce.

Mais parce qu'elle est aussi une méthode d'action sur laquelle se fondent des stratégies, la violence ne mérite pas seulement une condamnation, elle exige une alternative. Il est donc essentiel de rechercher des « équivalents fonctionnels » de la violence. L'ex-

gence éthique qui récuse la violence a toute chance de se trouver écartée, tant que la violence apparaîtra nécessaire à l'efficacité de l'action politique. L'exigence éthique rejoint donc le réalisme politique pour fonder la recherche de moyens d'action qui permettent de résoudre humainement les inévitables conflits humains autrement que par le recours à la violence destructrice et meurtrière.

- *Morale*
- *Non-violence*
- *Politique*

## Table des matières

	Pages		Pages
action directe	5	négociations	53
agressivité	6	non-coopération	55
anarchisme	7	non-violence	56
antimilitarisme	8	objection de conscience	58
autogestion	9	obstruction	60
autoréduction	11	opinion publique	61
boycott	11	organisation	62
clandestinité	13	pacifisme	64
conflit	14	parole	66
contrainte	15	pétition	67
défense civile non-violente	17	peur	68
désarmement	20	police	69
désobéissance civile	21	politique	72
dialogue	24	pouvoir	73
dissuasion civile	25	prison	75
écologie	26	programme constructif	78
esprit de défense	27	réconciliation	79
état	29	reconversion	80
force	33	refus de l'impôt	83
grève	33	répression	84
grève de la faim limitée	35	résistance passive	86
grève de la faim illimitée	36	sabotage	87
grève générale	38	sanctions économiques	88
guerre	39	sécurité commune	90
humour	40	service d'ordre	92
interposition	41	sit-in	94
jeu de rôles	43	stratégie	95
jeûne	44	tactique	96
leader	45	théâtre-tract	97
lutte	46	transarmement	98
lutte des classes	47	usurpation civile	100
marche	48	ventes d'armes	101
morale	50	vigilance	104
moyens	52	violence	105

## Quelques livres sur la non-violence

### 1. - Ouvrages généraux

MULLER (Jean-Marie), *Stratégie de l'action non-violente*, coll. Points-Politique, Seuil, 1981, 252 p., 44 F.

SEMELIN (Jacques), *Pour sortir de la violence*, Ed. ouvrières, 1983, 73 F.

LANZA DEL VASTO, *Technique de la non-violence*, Denoël, 1971, 246 p.

*L'action non-violente, guide théorique et pratique*, dossier n° 3 du mensuel "Non-violence actualité", 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis, 1985, 50 F.

*Lutter autrement*, collectif de chrétiens pour l'action non-violente (c/o B. Boudouresques, 88 bis, rue des Pyrénées, 75020 Paris), 1988.

### 2. - Exemples historiques, témoignages vécus

LASSIER (Suzanne), *Gandhi et la non-violence*, Seuil, 1970, 190 p.

KING (Martin-Luther), *Combats pour la liberté*, Payot, 1968, 244 p.

*Gandhi, King, des combats non-violents*, dossier de "Non-violence actualité".

*Jacques de Bollardière, compagnon de toutes les libérations*, dossier de "Non-violence actualité", 156 p., 70 F.

TOULAT (Jean), *Un combat pour l'homme, le général de Bollardière*, Le Centurion, 1987, 88 F.

KALMAN (Jean) et MULLER (Jean-Marie), *César Chavez, un combat non-violent*, Fayard/Le Cerf, 1977, 326 p., 91 F.

*Résistances civiles et défense populaire non-violente*, dossier du mensuel "Non-violence actualité", 1983, 30 F.

*Pologne, la résistance civile*, dossier de la revue "Alternatives non-violentes", n° 53-54, 39 F.

*Philippines, non-violence contre dictature*, dossier de la revue "Alternatives non-violentes", n° 63, 28 F.

### 3. - Non-violence et défense

MULLER (Jean-Marie), *Vous avez dit : "Pacifisme" ?, de la menace nucléaire à la défense populaire non-violente*, Cerf, 1984, 95 F.

MELLON (Christian), MULLER (Jean-Marie) et SEMELIN (Jacques), *La dissuasion civile*, Fondation pour les Etudes de défense nationale, 1985, 206 p., 65 F.

*Les stratégies civiles de défense*, Actes du colloque organisé à Strasbourg par l'IRNC (BP 19, 94121 Fontenay-sous-Bois), 256 p., 80 F.

## Quelques adresses utiles

### **Mouvements**

Mouvement pour une alternative non-violente (M.A.N.), 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis. ☎ 38.93.13.73.

Mouvement international de la réconciliation (M.I.R.), 18, rue Bayard, 38000 Grenoble. ☎ 76.51.16.01.

L'arche, La Borie Noble, 34260 Le Bousquet d'Orb.

### **Périodiques**

Alternatives non-violentes (trimestriel), 16, rue Paul-Appell, 42000 Saint-Etienne.

Cahiers de la Réconciliation (bimestriel), 18, rue Bayard, 38000 Grenoble.  
Non-violence actualité (mensuel), 20, rue du Dévidet, 45200 Montargis.

### **Lieux de formation et de recherche**

Institut de recherche sur la résolution non-violente des conflits (IRNC),  
BP 19, 94121 Fontenay-sous-Bois. ☎ (1) 48.75.44.46.

Le Cun du Larzac, 12100 Millau. ☎ 65.60.62.33.

La Forge, 10, rue de Paris, 91310 L'Onopont. ☎ (1) 69.01.99.81.

La Maison de vigilance, 134, route de Béthemont, 95150 Taverny.  
☎ (1) 39.95.68.28.

### **En Suisse**

Centre Martin Luther King, avenue de Béthisy 56, CH-1012 Lausanne.  
☎ (021) 32.27.27.

### **En Belgique**

MIR-IRG, 35, rue Van Elewyck, B-1050 Bruxelles. ☎ (2) 648.52.20.

### **Au Québec**

Centre de ressources sur la non-violence,  
5770 Côte des Neiges, Montréal H3S 1Y9.

## L'Institut de Recherche sur la résolution Non-violente des Conflits (IRNC)

La non-violence est un mode de gestion des conflits qui exclut le recours à la violence ; telle pourrait être la définition succincte du thème central de recherche de l'IRNC.

La non-violence a déjà été expérimentée dans le monde et parfois en France. Quelques auteurs, romanciers, journalistes ou essayistes l'ont déjà abordée dans leurs écrits. Elle bénéficie d'un courant de sympathie dans une opinion publique de plus en plus préoccupée par la violence (1). Dans ces conditions, on peut considérer comme anormal, au moins dans le contexte français, que la non-violence, pendant si longtemps, n'ait été reconnue comme un thème de recherche scientifique, ni par le monde de la recherche, ni par les pouvoirs publics français.

L'IRNC a été créé en 1984 pour combler cette lacune : porté à ses débuts par des mouvements d'opinion, il peut aujourd'hui développer une activité scientifique indépendante et prétendre donner la place qu'elle mérite à l'hypothèse de la non-violence, aussi bien dans les sciences sociales (histoire, sociologie, psychologie...) que dans des disciplines d'application ou prospectives (économie, gestion de la société et des sociétés...). Parmi ces dernières, il en est une qui a joué historiquement un rôle prépondérant dans sa création : l'application de la non-violence aux stratégies de défense d'un pays ; ce thème, déterminant pour l'avenir, reste l'une des vocations premières de l'IRNC qui, cependant, a élargi son champ de recherche.

L'IRNC ne prétend pas mener des recherches dans tous les secteurs : il se propose seulement de développer des recherches pluridisciplinaires dans quelques secteurs sélectionnés et d'encourager, par ailleurs, les chercheurs qui, chacun dans sa spécialité, souhaiteraient prendre en compte eux-mêmes l'hypothèse de la non-violence.

---

(1) Un sondage Louis-Harris/*La Vie* a révélé dès 1982 que 62 % des Français étaient favorables ou plutôt favorables à un financement de la recherche sur les moyens de défense non-violents ; un autre sondage IFOP-SGDN venait confirmer ceci en 1984, révélant que 59 % des Français estimaient tout à fait ou assez nécessaire une formation de la population civile à la résistance non-violente.

## ALTERNATIVES NON-VIOLENTES

Créée en 1973, la revue trimestrielle *Alternatives non-violentes* est un outil précieux de recherche, d'information, de débat sur toutes les questions de violence et de non-violence en un sens très large. Elle vise à :

- comprendre les mécanismes de la violence (course aux armements, terrorisme, violences des individus, des peuples ou des Etats) ;
- approfondir les fondements historiques, culturels psychologiques, éthiques et politiques de la non-violence ;
- informer sur les recherches menées en France et à l'étranger sur les défenses et dissuasions non militaires ;
- connaître les luttes non-violentes du passé et d'aujourd'hui.

Animée par une équipe qui fut à l'origine de la création de l'IRNC, la revue entretient des rapports étroits avec cet Institut. La co-publication par ANV et par l'IRNC du présent lexique s'inscrit dans cette collaboration.

### ALTERNATIVES NON VIOLENTES

**16, rue Paul-Appell - 42000 SAINT-ÉTIENNE**

**Comité d'orientation :** P. Arcq, B. Arnould, J.-Y. Bellay, L. Bonnet, B. Boudouresques, P. Coulon, F. Delarge, O. Fressard, P. Giros, E. Gos, A. Le Huérou, J.-M. Muller, H. Ott, B. Quelquejeu, I. Ranson, M. Tuinga, J. Van Lierde, P. Virilio, P. Viveret.

**Rédacteurs en chef :** C. Mellon, J. Sémerin.

**Directeur de publication :** C. Delorme.

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Je m'abonne pour un an (4 numéros) à A.N.V.

Ci-joint : 110 F (tarif minimum)

165 F (tarif de soutien)

140 F (tarif étranger).

# **NON-VIOLENCE**

## **ACTUALITÉ**

**UN MENSUEL - DES DOSSIERS**

**Philippines, Pologne, Nouvelle-Calédonie...**

**NVA** la stratégie non-violente  
à travers l'actualité quotidienne

**Education, écologie, économie, défense...**

**NVA** les pratiques alternatives  
dès maintenant

- Abonnement 1 an, 11 numéros : 170 FF
- Exemplaire gratuit sur demande

**NON-VIOLENCE ACTUALITE**  
**20, rue du Dévidet - 45200 Montargis - Tél. 38.93.67.22**

*« L'homme, dans ce monde de conflits et de tensions, n'a-t-il de choix qu'entre une passivité résignée, un lâche renoncement à l'exigence impérieuse de libération qui constitue son être, ou la dégradation de son agressivité naturelle en une violence meurtrière qui détruit ce qu'il y a d'humain en lui ?*

*La non-violence est une idée neuve qui perce une terre aride et pousse à travers les décombres des espoirs ruinés avec l'indomptable puissance de vie des jeunes plantes qui cherchent la lumière. Elle s'enracine dans l'espérance, se nourrit de la force de la justice. »*

Jacques de BOLLARDIÈRE

*Jean-Marie Muller est membre-fondateur du Mouvement pour une Alternative Non-Violente (MAN). Il a publié plusieurs ouvrages sur la non-violence, notamment : Stratégie de l'action non-violente (Le Seuil, Col. Points Politique, 1981) et Vous avez dit : « Pacifisme » ?, De la menace nucléaire à la défense civile non-violente (Le Cerf, 1984). Il est également co-auteur, avec Christian Mellon et Jacques Sémelin, de La Dissuasion Civile (Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1985).*

*Jean-Marie Muller est actuellement chargé de recherches à l'Institut de Recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC).*